

**VILLE D'AUXERRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 22 décembre 2016**

-----

Ordre du jour

**Conseil municipal du jeudi 22 décembre 2016**  
**Sommaire**

		<b>Rapporteurs</b>
<b>Cohésion sociale</b>		
2016-176	Rapport relatif à l'égalité Hommes / Femmes	Guy Férez
<b>Finances</b>		
2016-177	Budget Principal 2016 - Décision modificative n°4	Pascal Henriat
2016-178	Petite enfance – Relais d'Assistantes Maternelles Dauphin – Subvention 2016	Pascal Henriat
2016-179	Budget Primitif 2017 – Budget Principal	Pascal Henriat
2016-180	Budget Primitif 2017- Budget Assainissement	Pascal Henriat
2016-181	Budget Primitif 2017 – Budget Crématorium	Pascal Henriat
2016-182	Fiscalité directe locale – Adoption des taux 2017	Pascal Henriat
2016-183	Mise en place d'un portail famille – Demande de subventions	Pascal Henriat
2016-184	Agence Postale des Piedalloues – Demande de subventions	Pascal Henriat
2016-185	Déport des images de la vidéoprotection urbaine vers l'Hôtel de Police - Demande d'une subvention dans le cadre du FIPD	Philippe Aussavy
2016-186	Attributions des subventions 2017 aux associations et organismes	Pascal Henriat
2016-187	Admissions en non valeurs	Pascal Henriat
<b>Culture</b>		
2016-188	Délégation de Service Public du Silex 2014-2017 – Avenant n°1	Isabelle Poifol-Ferreira
2016-189	Délégation de Service Public du Théâtre 2015-2019 – Avenant n°1	Isabelle Poifol-Ferreira
2016-190	Convention de partenariat avec l'association Ensemble La Fenice – Avenant n°1	Isabelle Poifol-Ferreira
<b>Développement économique</b>		
2016-191	Délégation de Service Public « Exploitation du parc des expositions Auxerexpo » 2013-2018 - Avenant n°1	Didier Michel
2016-192	Suspension du repos dominical et dérogations accordées pour les commerces de détail en 2017 - Avis de la commune	Jean-Philippe Bailly
<b>Urbanisme - Aménagement</b>		
2016-193	Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec l'association "SPA89"	Guy Paris

**Conseil municipal du jeudi 22 décembre 2016**  
**Sommaire**

		<b>Rapporteurs</b>
2016-194	Suppression du service public local du camping	Guy Férez
2016-195	Vente du terrain route de Vaux à usage de camping	Guy Paris
2016-196	Vente de logements locatifs sociaux avenue Jean-Jaurès et rue du Dauphiné – Avis de la commune	Guy Paris
2016-197	Vente d'un logement social 3 rue de Douaumont - Avis de la commune	Guy Paris
<b>Administration générale</b>		
2016-198	Intercommunalité - Désignation de conseillers communautaires supplémentaires	Guy Férez
2016-199	Actes de gestion courante	Guy Férez
2016-200	Vœu pour créer un groupe élus et acteurs socio-professionnels afin de candidater à l'expérimentation du dispositif de l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée"	Guillaume Larrivé

**N° 2016 - 176 – Rapport relatif à l'égalité Hommes / Femmes**



Rapporteur : Guy Férez

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle ~~entre les femmes et les hommes~~ a adopté plusieurs mesures visant à mettre en œuvre le principe de parité consacré dans la Constitution française.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, doivent désormais, par l'intermédiaire de leur exécutif, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) :
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Pour revenir à la délibération,  
[cliquez ici](#)

# ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

**RAPPORT PRÉALABLE AU BUDGET 2017  
LOI DU 4 AOÛT 2014**

## **PLAN**

**I) La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

**A) Caractéristiques démographiques**

**B) Emploi**

**C) Déroulement de carrière**

**D) Temps de travail**

**E) Formations**

**F) Rémunération**

**II) Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 août 2014**

**A) En matière d'action sociale**

**B) Dans les équipements de quartier**

**C) A travers la commande publique**

# **I) La politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

## **A) Les caractéristiques démographiques**

Le rapport est basé sur les effectifs permanents au 31 décembre 2015. Soit 752 agents permanents représentant l'ensemble des personnels permanents, titulaires ou contractuels tels qu'ils sont définis par le décret 97-443 du 25 avril 1997, modifié. Ce bilan ne prend en compte que les agents permanents présents au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la Ville d'Auxerre compte :

- ➔ 752 agents permanents (stagiaires, titulaires, contractuels)
- ➔ 231 agents non titulaires sur emplois non permanents
- ➔ 13 emplois d'insertion

### **1. Taux de féminisation**

En 2015, à la Ville d'Auxerre, le taux de féminisation pour l'ensemble des agents permanents est de 51,7 %, en légère augmentation depuis 2012 (50,9 %).

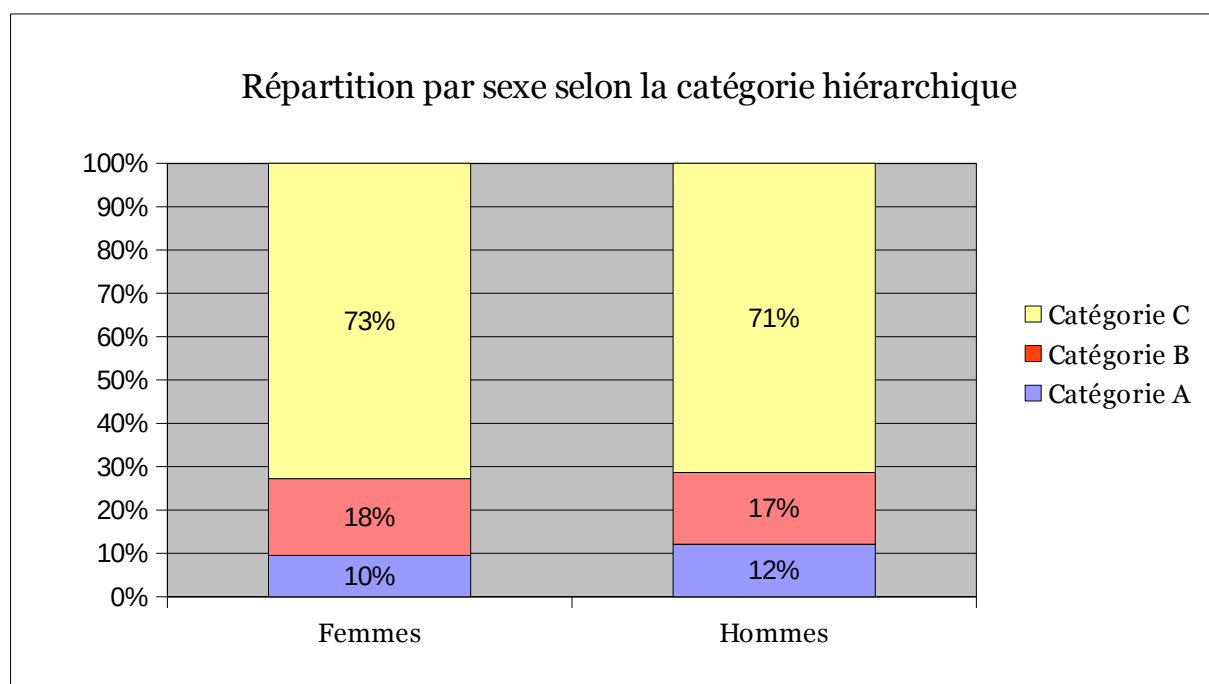
En 2011, pour les communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 habitants le taux de féminisation des titulaires est de 60,2 %.

### **2. Répartition H/F selon les filières**

Filières	Ville d'Auxerre	Collectivités Territoriales
Sports	31 %	27 %
Administrative	85 %	83 %
Animation	74 %	71 %
Culturelle	59 %	62 %
Non Parue	50 %	62 %
Police Municipale	31 %	21 %
Sanitaire et Sociale	100 %	96 %
Technique	25 %	41 %

Ainsi, la représentation féminine au sein des différentes filières à la Ville d'Auxerre est sensiblement identique à celle de 2014. Il faut noter une très forte représentativité des femmes au sein des filières sanitaire et sociale (100 %), administrative (85 %), animation (74 %). En revanche, au sein des filières Activités Physiques et Sportives, et technique, les femmes sont sous-représentées (respectivement 31 % et 25 %).

### **3. Répartition H/F selon la catégorie hiérarchique**



La parité hommes-femmes selon les catégories hiérarchiques est plutôt bien respectée à la Ville d'Auxerre.

A la Ville d'Auxerre, 45,7 % des agents de catégorie A sont des femmes, cet effectif est inférieur à celui de la fonction publique territoriale, ce dernier était de 57,7 % en 2009.

53,5 % des agents de catégorie B sont des femmes, contre 66,7 % pour l'ensemble de la fonction publique territoriale en 2009.

52,2 % de l'effectif de catégorie C est composé de femmes. Dans la fonction publique territoriale, le chiffre s'élève à 56,7 %.

### **4. Répartition H/F selon le niveau de responsabilités**

A la Ville d'Auxerre, le taux de féminisation a progressé pour les postes à responsabilité : 39 % sont occupés par des femmes contre 36 % en 2014.

Sur les postes de direction (Directeur, DGA, DGS), les femmes représentent 35 % des encadrants. Cette proportion n'atteignait que 25 % en 2014.

Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes sur le niveau coordonnateur avec encadrement.

C'est sur le niveau de chef d'équipe encadrant moins de 5 agents que la part des femmes est la plus faible (23 %). Ce pourcentage s'explique par le fait que les chefs d'équipe appartiennent majoritairement à la filière technique dans laquelle les femmes sont sous représentées.



NIVEAU DE RESPONSABILITE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
DGS		1	1	0%	100%
DGA	1	2	3	33%	67%
Directeur	6	10	16	38%	63%
Responsable de service	16	17	33	48%	52%
Cadre spécialisé	2	2	4	50%	50%
Coordonnateur avec encadrement	12	11	23	52%	48%
Coordonnateur sans encadrement	2	7	9	22%	78%
Chef d'équipe encadrant 5 agents	5	17	22	23%	77%
Chef d'équipe encadrant - 5 agents	8	16	24	33%	67%
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>83</b>	<b>135</b>	<b>39%</b>	<b>61%</b>

A la Ville d'Auxerre, au regard de l'effectif global et de l'effectif par catégorie hiérarchique, la parité est respectée. L'analyse par niveaux de responsabilité nuance ce constat et fait apparaître une disparité qui tend cependant à s'atténuer.

## **B) L'emploi**

En 2015, il y a eu 11 mises en stage, 4 concernaient des femmes.

En 2015, il y a eu 79 mouvements de personnels à travers des recrutements externes et de la mobilité interne. Sur ces 79 mouvements de personnels, 42 concernaient des femmes.

## **C) Le déroulement de carrière**

En 2015, 52 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, d'une promotion interne ou ont été nommés sur un grade d'avancement suite à réussite à concours.

La répartition des avancements de grade et promotions internes selon le sexe pour l'année 2015 est la suivante :

	Avancement de grade	Promotion interne	Nomination suite réussite concours
Hommes	26	3	4
Femmes	17	1	1

## **D) Le temps de travail**

Les emplois permanents à temps complet regroupent :

- l'activité à temps plein,
- l'activité à temps partiel, lorsque l'agent, recruté sur un poste à temps plein, choisit de travailler moins, selon une quotité de travail comprise entre 50 % et 90 %.

Les emplois permanents à temps non complet regroupent les emplois créés pour une durée inférieure à la durée hebdomadaire de référence (moins de 35 heures).

A la Ville d'Auxerre, la répartition est la suivante :

### ***1. Temps complet - temps non complet***

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Temps complet</b>	<b>350</b>	<b>319</b>
<b>Temps non complet</b>	<b>13</b>	<b>70</b>
<b>Total</b>	<b>363</b>	<b>389</b>

La part des agents à temps non complet est plus importante chez les femmes (18 % des femmes) que chez les hommes (3,6 %).

### ***2. Le temps partiel***

A la Ville d'Auxerre, la part des agents travaillant à temps partiel est de 6,9 %. Ce chiffre est stable, 88,5% des temps partiels sont effectués par des femmes.

## **E) Formations**

Sur 834 actions de formation suivies en 2015, 456 ont été suivies par des femmes et 378 par des hommes.

En 2015, les femmes ont suivi 5 007 heures de formation, les hommes 5 457 heures. Ainsi, on constate qu'à la Ville d'Auxerre les femmes partent plus, mais moins longtemps en formation que les hommes.

### ***Le Droit Individuel à la Formation***

En 2015, sur les 39 demandes de Droit Individuel à la Formation acceptées, 18 ont été accordées à des femmes.

## **F) Rémunération**

La rémunération est un élément de la situation statutaire et réglementaire de l'agent ; elle est donc essentiellement déterminée en fonction de son statut, qui établit des règles communes à tous les agents placés dans la même situation.

L'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, qui fixe les éléments de rémunération auxquels ont droit, après service fait, les fonctionnaires, est applicable aux fonctionnaires de l'Etat, territoriaux et hospitaliers.

Les éléments obligatoires (traitement indiciaire brut, indemnité de résidence, Supplément Familial de Traitement) sont calculés de façon identique quelle que soit la fonction publique d'appartenance.

Pour ce qui est du régime indemnitaire, l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose qu'il est fixé par l'assemblée délibérante ou le conseil d'administration, dans la limite de celui dont bénéficient les différents services de l'Etat. A la Ville d'Auxerre le régime indemnitaire est défini par la délibération n° 2013-156. Le régime indemnitaire varie en fonction des grades, métiers et responsabilités.

Enfin, les conditions d'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) aux fonctionnaires territoriaux sont déterminées par des dispositions qui leur sont spécifiques.

## **II) Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes telles que définies à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 août 2014**

### **A) En matière d'action sociale**

De façon générale, les centres sociaux sont ouverts à tous les habitants et ont pour mission de créer du lien social, de contribuer au « Mieux vivre ensemble » dans son quartier et au sein de la ville. Toute personne, quel que soit son sexe, son origine ou sa catégorie sociale peut intégrer un centre social.

Les centres sociaux se doivent d'être au service de tous et sont attentifs à toute forme d'intolérance et de discrimination quelle qu'elle soit. Des actions individuelles et collectives sont menées pour le soutien et l'accompagnement des publics les plus en difficultés.

Dans ce cadre, pour 2016, plusieurs actions ont traité de la thématique égalité hommes/femmes sous différentes formes :

### 1. Des actions de prévention et de sensibilisation

- **Le Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**, par le biais d'un projet déposé au contrat de ville, est intervenu dans les 4 centres sociaux pour informer les usagers de leurs droits et de leurs devoirs : l'égalité hommes/femmes a été évoquée notamment en lien avec le rapport aux violences sur un conjoint ou une conjointe. Ces temps d'échanges permettent aux habitants de pouvoir compléter leurs connaissances, les procédures existantes et de faire évoluer leurs comportements quotidiens sur cette thématique. Entre 12 et 15 personnes ont participé à ces informations collectives.
- En 2016, suite à **l'action de l'association FETE** (Femmes, Egalité, Emploi) réalisée sur 2015 évoquant la discrimination faite aux femmes dans le cadre du travail, les usagers des centres sociaux ont pu assister au théâtre à un forum relatant les témoignages recueillis en 2015.

### 2. Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes

Les centres sociaux Rive droite et Rosoirs se sont associés en 2016 et travaillent ensemble sur un projet **d'initiation au jardinage** qui permet aux femmes de pouvoir valoriser leurs compétences physiques et leurs savoir-faire intellectuels dans ce domaine. 8 rencontres regroupant une quinzaine de personnes ont eu lieu et permettent aux habitants de se rencontrer et de travailler conjointement sans discrimination de sexe.

### 3. Des actions de lutte contre la précarité des femmes

De nombreuses actions diverses et variées sont développées dans les centres sociaux afin de lutter contre la précarité des habitants et notamment les femmes.

- **Des créneaux de gymnastique** douce gratuits en partenariat avec l'Office Municipal des Sports sont proposés dans les centres sociaux afin de permettre aux femmes les plus vulnérables d'avoir accès à la pratique sportive. Ces créneaux sont réguliers et permettent pour certaines d'appréhender l'exercice physique et de mener une activité pour elles. Certaines n'iraient pas faire du sport seules, par peur du regard des autres. Le coût financier resterait aussi un frein. Une vingtaine de personnes fréquentent cet atelier.
- Sur le même mode, **un créneau de danse salsa** est aussi proposé au centre social Rive droite en partenariat avec la Maison de Quartier Rive Droite. Cette action permet aux femmes et aux participants en général de faciliter l'épanouissement personnel et l'amélioration de l'estime de soi par l'appropriation de son corps. Le groupe de participant se compose d'une vingtaine de personnes.

Sur ces deux précédentes actions, la mixité sociale est très marquée.

- Le projet déposé au contrat de ville depuis 3 ans « les ambassadrices de quartier » a permis à un groupe d'une dizaine de femme d'être formées au dépistage du cancer du sein dans le but qu'elle puisse à leur tour sensibiliser de leur concitoyens. Ces femmes ont pu s'approprier un projet, en être porteuse et acquérir des connaissances et compétences transférables dans la vie quotidienne et d'enclencher pour certaines une dynamique d'insertion sociale et

professionnelle.

#### **4. Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production artistique.**

- **Un atelier d'écriture** mené au centre social Saint-Siméon en partenariat avec le Foyer Gouré et le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale permet aux participantes de pouvoir créer et de s'exprimer avec un égal accès que les hommes.

Cet atelier permet de favoriser leur accès à la culture en renforçant la cohésion sociale. Cette action tend aussi à développer des compétences individuelles et collectives par le biais d'une démarche d'insertion sociale et d'expression de soi. 12 personnes environ sont inscrites dans cette démarche (9 femmes et 3 hommes) ;

- **Un atelier théâtre** a lieu au centre social Rive droite depuis 3 ans et permet de favoriser l'expression des participantes aussi bien que celle des participants et ainsi de contribuer au renforcement du lien social entre les habitants du quartier. Ce projet s'est déroulé en étroite collaboration avec la Maison de quartier Rive droite et la Compagnie « La tribu d'essence » en résidence à la Maison de quartier. Ce projet est financé en partie par le biais d'une demande de subvention au contrat de ville. 12 participants y sont inscrits (3 hommes et 9 femmes)

Des sorties culturelles ont permis aux femmes et aux hommes d'accéder à des représentations au théâtre. Ces sorties ont été support d'expérience pour permettre aux participantes et participants de pouvoir avoir des pistes de réflexions dans leurs productions artistiques ;

- **Un atelier d'art thérapie** est mené au centre social Sainte-Genève. Cette méthode vise à utiliser le potentiel d'expression artistique et la créativité d'une personne à des fins de développement personnel. C'est un véritable outil d'accompagnement des personnes dans une démarche de bien-être.

Des réalisations artistiques sont produites et l'accès à cet espace d'expression est aussi bien ouvert aux femmes qu'aux hommes. Une art thérapeute intervient bi-mensuellement et est financé par le budget du Centre Social.

Pour 2015, 11 personnes (10 femmes et 1 homme) y ont participé.

#### **5. Favoriser l'égalité homme/femme par l'accueil des partenaires**

Le centre social Rive droite accueille pour la deuxième année consécutive dans ses locaux l'association AGAI FORMATION, permettant la mise en œuvre de l'action FAEDA (Action expérimentale de décroisement et d'accompagnement à destination des femmes).

Par le biais d'un accompagnement actif vers l'emploi, orienté sur une maîtrise de l'informatique, les femmes participantes ont pu lever les freins à l'insertion professionnelle.

#### **6. Un accompagnement individuel auprès des personnes, victimes de violences**

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale des centres sont amenées à recevoir tout type de demande de la part des usagers ou habitants du quartier.

Les personnes victimes de violence, sont souvent démunies et s'adressent dans un premier temps au centre social de leur quartier.

Les conseillères sont donc le premier relais pour écouter, soutenir, informer et orienter les personnes vers les services compétents : CIDFF, Conseil Départemental, etc.

## **B) Dans les équipements de quartier**

De nombreuses activités sont organisées dans les maisons de quartier de la Ville d'Auxerre. L'objectif de la grande majorité d'entre elles est de viser la mixité des publics, y compris au niveau du genre. Sont repris ci-dessous la participation des femmes dans ces activités.

A relever, plusieurs informations supplémentaires :

- Le service participe assidument à un collectif sur la lutte contre toutes les formes de discriminations, mis en place par la Communauté de l'Auxerrois dans le cadre du contrat de ville. 3 agents du service sont formés à cette question, et peuvent recevoir les personnes qui se sentent victimes de discriminations afin de recueillir leur témoignage et les orienter vers les bons interlocuteurs pour d'éventuelles suites judiciaires. Le collectif se prépare à lancer une campagne de communication sur ce sujet. Des femmes, qui se sentent victimes de discrimination du fait de leur genre, peuvent être orienter vers ce collectif d'acteurs locaux. A noter également que la maison de quartier Saint-Siméon organise la semaine de lutte contre les discriminations chaque année.
- La maison de quartier Sainte Geneviève propose et organise, depuis plusieurs années, des animations pour la journée de la femme, le 8 mars. Cette année, le thème était "la femme d'aujourd'hui et de deux mains".

### **1- Maison de quartier des Rosoirs**

(À peu près 50 femmes.)

- Lundi : Scrapbooking, 9h30-12h, une vingtaine de femmes,  
Chorale qui débutera le 28 novembre, 17h-18h30, groupe de 8 femmes.
- Mardi : Activités sportives avec le service sports et vie sportive (VTT et marche en alternance)  
9h-12h : groupe de 11 femmes,  
Atelier brico, 14h-17h, une dizaine de femmes
- Jeudi : Gym détente dans l'eau (100 % femmes), 14h-16h, groupe de 8 femmes.
- Vendredi : Balade pédestre sur l'Auxerrois, 9h30-12h, 14 femmes.  
Gym douce, 13h30-14h30, 20 femmes.  
Atelier peinture, 14h30-16h30, 12 femmes.

#### **a. Concernant les activités sportives, on peut répertorier plusieurs objectifs**

- Social : côtoyer de nouvelles personnes et augmenter son cercle de connaissance avec la possibilité de pratiquer dans une association ;
- Géographique : agrandir son rayon d'action géographique, se tourner vers de nouveaux horizons et découvrir de nouvelles régions ;
- Santé : Amélioration du capital santé, réduction et prévention de certaines maladies ;

- Bien-être : Se détendre et s'aérer l'esprit, se sentir émotionnellement mieux.

### **b. Pour les activités manuelles et créatives**

Les activités manuelles et créatives ont pour objectifs généraux d'inscrire les personnes dans une valorisation des réalisations des uns et des autres mais aussi dans le développement et le soutien de leur expression créative. Il s'agit, dans ce cas de figure, de privilégier des activités et des supports d'expression en lien avec les besoins, les possibilités et les souhaits des usagers. De plus, la dimension d'utilité sociale de certaines activités peut être mise en avant et favoriser la reconnaissance et l'autonomie des personnes.

Ainsi, les activités manuelles et créatives visent à développer :

- le travail sur la motricité manuelle et l'acquisition de gestes techniques (dextérité, motricité fine, etc.),
- la reconnaissance de la personne par la réalisation d'objets finis et de qualité,
- les capacités de concentration, d'attention et de créativité nécessaires à la réalisation de certaines tâches,
- l'éveil et l'expression des divers sens par la réalisation de diverses activités manuelles et créatives (matière, toucher, goût, odorat... selon les activités réalisées).

A travers les activités créatives type scrapbooking, bricolage, peinture, il est mis en avant le fait que les personnes échangent leurs savoirs, leurs techniques. La notion d'entraide est primordiale.

### **c. Pour toutes les activités**

Ces activités rassemblent des personnes issues de quartiers différents, de milieux sociaux différents. Mixité également dans toutes les activités avec la présence de quelques hommes.

Concernant la valorisation, la presse est quelquefois sollicitée pour rédiger un article sur une activité bien précise, et mettre également en valeur ce que les gens ont réalisé (expo...).

Pour certaines activités, nous essayons de proposer une finalité à l'action / au projet comme par exemple le mini-séjour en gîte dans le Jura (prévu les 23 et 24 janvier 2017) pour les personnes qui pratiquent le VTT et la marche nordique tous les mardis (depuis 1 an).

Participation également des femmes de la maison de quartier à :

- la journée de la femme
- la semaine de lutte contre les discriminations.

### **d. Activités proposées par les associations présentes à la Maison de quartier**

- DAN TIAN, Qi Qong, mardi 12h-13h30 et jeudi 19h-20h30, 8 femmes.
- Mutualité française, module équilibre, mercredi 10h-11h30, une douzaine de femmes.
- Association des Rosoirs, lors des entraînements de foot ou l'aide aux devoirs, une dizaine de mamans restent à la Maison de quartier pour aider, discuter, mardi 17h-20h, mercredi 13h30-17h et vendredi 17h-20h.

## **2- Maison de quartier Saint-Siméon**

### **a. Activités organisées par la Maison de Quartier**

- Lundi : Piscine découverte aquatique, 14h-16h, 15 femmes inscrites (sauf vacances scolaires).
- Mardi : Cuisine (groupe 1), 14h-18h, 11 femmes inscrites.
- Mardi & vendredi : Atelier art déco et bricolage, 14h/18h, 14 femmes inscrites.
- Jeudi : Cuisine (groupe 2), 14h-18h, 13 femmes inscrites.  
Scrapbooking, 14h-18h, 16 femmes inscrites  
Piscine : Aquagym de 15h45 à 16h00, 12 femmes inscrites (sauf vacances scolaires)  
MLC (Mouvements de Libération Corporel) 23 inscrites

**b. Activités proposées par des associations à la Maison de quartier**

- Art de la dentelle : mercredi, 15h-20h, 15 inscrites [5h/semaine],
- Mise en forme : lundi, 19h30-20h30 & jeudi 20h30-21h30, 30 inscrites [2h/semaine],
- MLC (Mouvements de Libération Corporelle) : jeudi, 10h-12h, 15 inscrites [2h/semaine],
- Crazy Boots Country : mardi, 19h-21h / mercredi, 18h-20h / vendredi, 15h-21h, 20 inscrites [10h/semaine].

**3- Maison de quartier des Piedalloues**

**a. Activités organisées par la Maison de quartier**

**L'objectif :** Vivre ensemble chacun avec ses différences et ses capacités, découverte de l'autre, respect.... Nous n'organisons pas d'actions pour les femmes mais des ateliers ouverts à tous (jeunes, retraités, femmes, hommes, handicapés, valides, habitants du quartier, habitants hors quartier, personnes seules, familles).

Pour les ados, nous avons mis en place un atelier plutôt réservé aux filles afin de pouvoir les "attirer" puis les inclure dans le groupe d'ados. Un atelier hebdomadaire en 2015-2016 fréquenté par 5 filles. Aujourd'hui ce groupe n'existe plus.

Cette année, 2 expositions de photos de photographes femmes ont été proposées à la Maison de quartier.

- Lundi : Jardinage, 10h-11h, 3 femmes et 2 hommes  
Accueil séniors 14h-17h30, 20 femmes et 2 hommes
- Mercredi : Atelier récup'art, 17h30-19h30, 9 femmes et 2 hommes
- Jeudi : L'Objet du mois, 18h30-20h, 18 femmes et 12 hommes, 1 fois/mois  
Raconte-moi (grands-mères conteuses), 9h30-10h30, 6 femmes, 1 fois/mois
- Vendredi : Apéro Concert, 60 femmes et 45 hommes, 1 fois/mois

**b. Activités proposées par des associations à la Maison de quartier**

- Peinture porcelaine (Bel-land) : 3h/semaine, 8 femmes ;



- Qi Gong (le souffle de printemps) : 1h15/semaine, 50 femmes et 3 hommes ;
- Gym (Stade Auxerrois) : 1h/semaine, 35 femmes et 4 hommes ;
- Ismakogie (association Ismakogie) : 1h15/quinzaine, 45 femmes et 4 hommes ;
- Yoga (association des Piedalloues) : 1h15/semaine, 20 femmes et 2 hommes ;
- Danse d'Israël (danse Hora) : 2h/semaine, 25 femmes et 3 hommes ;
- Danse Country (Cadanse) : 2h/semaine, 29 femmes et 12 hommes ;
- Salsa (Icauna Latina) : 2h/semaine, 25 femmes et 15 hommes ;
- Chant Choral (Chantdalloues) : 2h/semaine, 22 femmes et 12 hommes ;
- Vannerie (Cadet Roussel) : 2h30/quinzaine, 20 femmes et 3 hommes ainsi que 3 femmes (foyer d'handicapés) et 3 hommes (foyer d'handicapés) ;
- Photo (photo-club auxerrois) : 3h/mois, 6 femmes et 3 hommes ;
- Collectif de jardinage : 13 femmes et 2 hommes.

#### **4- Maison de quartier Rive Droite**

##### ***a. Activités sportives proposées par la Maison de quartier***

###### **Pour ados :**

Des cycles trimestriels ayant pour objectif la découverte et l'initiation aux différentes activités sportives mixtes pouvant être pratiquées par les filles et les garçons :

- Roller : les lundis (5 filles et 5 garçons) ;
- Escalade : les vendredis (3 filles et 5 garçons) ;
- Golf : les mercredis (4 filles et 11 garçons) ;
- Multisports : les mercredis (4 filles et 4 garçons) ;
- Foot au féminin avec le club football de Monéteau (14 filles) – 10 séances ;
- Séjours vélo : 3 jours au mois juillet (4 filles et 1 garçon).

###### **Pour adultes :**

- Gym : les lundis (18 femmes et 2 hommes) ;
- Stretching : les mercredis (23 femmes et 2 hommes).

##### ***b. Activités culturelles et artistiques proposées par la Maison de quartier***

###### **Pour ados :**

- Théâtre : les jeudis (5 filles et 3 garçons) ;
- Atelier cuisine (environ 14 filles) ;
- Chantier jeunes (2 filles et 2 garçons) ;
- Atelier alimentation « bien manger » (11 filles) – 5 séances ;
- Projet « Citoyenneté » : débats / échanges sur l'actualité avec un support (dvd – magazines – internet...) - mensuellement – 10 séances (40 jeunes dont la moitié environ de filles).

###### **Pour adultes :**

- Danse latine : les vendredis après midi (27 femmes) en partenariat avec le centre social

- Rive-droite ;
- Théâtre : les lundis après midi ( 10 femmes et 2 hommes) en partenariat avec le centre social et la compagnie Tribu d'Essence ;
  - Théâtre (confirmés) : les lundis soir (9 femmes et 4 hommes) ;
  - Projet « Bouge toi » : recherche de stages + salon des métiers + aide aux CV + différentes réunions avec les agences d'intérim et chefs d'entreprises – avec la Mission Locale – environ 70 personnes (adultes et jeunes) – environ la moitié de filles ;
  - Projet « Arts visuels » - 7 rencontres – (9 femmes).

### **c. Activités proposées par des associations à la Maison de quartier**

- Club des Aînés : tous les jeudis (environ 40 personnes dont 60 % de femmes) ;
- les Prétendants : tous les jeudis (8 femmes et 7 hommes) ;
- H'danse : les mercredis (17 femmes et 12 hommes) ;
- Agai Formation : 2 fois semaines (11 femmes) – formation / insertion professionnelle pour femmes ;
- MediForm : formation préparation au concours d'infirmières – 3 séances /semaine - (27 femmes et 9 hommes) ;
- Mutualité française : atelier équilibre – 1 fois/semaine – (9 femmes et 3 hommes) ;
- Tribu d'Essence : les mardis soir (7 femmes et 2 hommes).

## **C) A travers la commande publique**

L'article 16 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a pour objet d'inciter les opérateurs économiques au respect des dispositions relatives à l'égalité entre les sexes. Afin d'assurer l'effectivité de celles-ci, c'est la voie de la sanction qui a été privilégiée, avec l'ajout de trois nouvelles interdictions de soumissionner à la commande publique attachées à la méconnaissance de la législation en la matière.

### **1. Les contrats concernés**

Cet article s'applique à l'essentiel des contrats de la commande publique puisque le texte adopté couvre les marchés publics, les Délégations de Service Public ainsi que les marchés de partenariat.

### **2. Les nouvelles interdictions de soumissionner**

Les nouveaux cas d'exclusion de la commande publique retenus par l'article 16 de la loi du 4 août 2014 visent les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pénale pour des faits liés à la violation des dispositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sont ainsi interdites de soumissionner les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour discrimination, au sens de l'article 225-1 du Code pénal ; infraction qui couvre naturellement les discriminations opérées entre les personnes à raison de leur sexe, mais également, et bien au-delà, toute distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur orientation ou identité sexuelle ou

encore, notamment, de leurs opinions politiques ou de leur état de santé.

Sont également exclues des contrats de la commande publique les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, en application des dispositions de l'article L.1146-1 du Code du travail, pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévues par les articles L.1142-1 et L.1142-2 du Code du travail.

Ces articles interdisent, sous réserve de quelques exceptions, de mentionner ou de faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché, de refuser d'embaucher une personne, de prononcer une mutation, de résilier ou refuser de renouveler un contrat de travail d'un salarié en considération du sexe, de la situation de famille ou de la grossesse sur la base de critères de choix différents selon le sexe, la situation de famille ou la grossesse, ou encore de prendre en considération du sexe ou de la grossesse toute mesure, notamment en matière de rémunération, de formation, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle ou de mutation.

Sont par ailleurs exclues les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas mis en œuvre l'obligation de négociation en matière de égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prévue à l'article L.2242-8 du Code du travail et qui, à la date à laquelle elles soumissionnent, n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de leur situation.

### **3. Modalités de contrôle**

La Ville d'Auxerre applique donc ces nouvelles modalités depuis leur publication.

A ce titre, au niveau de la phase candidatures, elle vérifie l'attestation sur l'honneur des candidats de bien respecter les dispositions du Code du travail précitées et de n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation à ce sujet au cours des 5 années précédentes.

Pour ce faire, c'est le formulaire DC 1 (Déclaration du Candidat) qui est utilisé. Les candidats le remplissent et la Ville contrôle les informations avant d'attribuer le marché.

Cela répond ainsi à la double exigence de renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes d'une part, mais aussi, de ne pas complexifier encore davantage l'accès à la commande publique, notamment pour les PME, d'autre part.

N° 2016 - 177 – Budget Principal 2016 - Décision modificative n°4



Rapporteur : Pascal Henriat

Le budget primitif du budget principal de la Ville d'Auxerre doit être modifié comme suit :

	Dépenses en €		Recettes en €	
Fonctionnement	6111 01 (intérêts emprunts)	+ 1 300	7478 421 (participation organisme)	+ 20 000
	66112 01 (ICNE)	+ 13 000		
	6688 01 (autres charges financières)	+ 3 000		
	611 020 (prestations de services)	+ 2 700		
Total Fonctionnement	20 000		20 000	
Investissement	2315 822 (installations techniques)	- 4 772		0
	2183 020 (matériel informatique)	+ 4 772		
Total Investissement	0		0	
<b>Total général</b>	<b>20 000</b>		<b>20 000</b>	

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'adopter la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus.

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30

- voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault,  
Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis,  
Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie  
Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane  
Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

- abstention(s) :

- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code  
général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de  
l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**N° 2016 - 178 - Petite enfance – Relais d'Assistantes Maternelles Dauphin – Subvention 2016**



Rapporteur : Najia Ahil

La Ville contribue au financement du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Dauphin dans un cadre conventionnel qui réunit à ses côtés la Caisse d'Allocations Familiales au travers d'une prestation de service, le Conseil Départemental et la commune de Monéteau pour des prestations la concernant. Ce relais est géré par la Mutualité Française Bourguignonne.

Pour l'exercice 2016, au regard de la taille du RAM en nombre d'assistantes maternelles (plus de 220) et des services qui leur sont proposés, un développement du temps de travail au RAM avait été validé.

Cette nouvelle organisation s'est finalement révélée impossible à mettre en place sur l'exercice. Il y a donc lieu d'en tenir compte par rapport au montant de l'aide financière allouée qu'il est proposé de ramener à son niveau des années antérieures soit 24 500,00 €.

La mise en œuvre de la convention citée plus avant ayant donné lieu au versement d'un acompte de 90 % soit 30 330,00 €, il y a lieu d'appeler un reversement de 5 830,00 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De ramener le montant de la participation financière de la Ville au fonctionnement du RAM Dauphin à 24 500,00 € ;
- De procéder au recouvrement du trop versé de 5 830,00 € près de la Mutualité Française Bourguignonne.

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

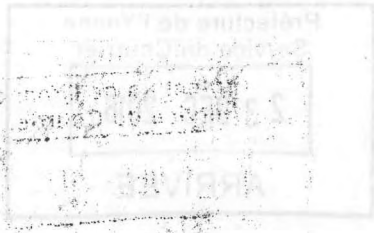
**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

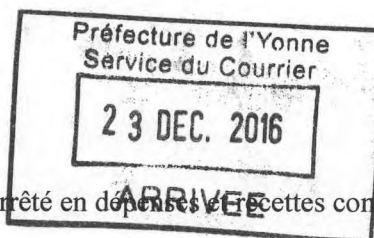
Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**N°2016- 179 - Budget Primitif 2017 – Budget Principal**

Rapporteur : Pascal Henriat



Le Budget Primitif 2017 de la Ville d'Auxerre est arrêté en dépenses et recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59 107 725,00 €	59 107 725,00 €
Investissement	30 923 095,00 €	30 923 095,00 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'adopter le Budget Primitif 2017 de la Ville d'Auxerre tel que présenté ci-dessus.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30
- voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**AUXERRE**

***BUDGET PRIMITIF***

***2017***

***Rapport de présentation***

# SOMMAIRE

## Préambule

Le budget primitif de la Ville se compose du budget principal et de deux budgets annexes : Assainissement et Crématorium.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2017, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

## **Budget principal**

### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement Page 2

Dépenses de fonctionnement Page 7

### Section d'investissement

Recettes d'investissement Page 12

Dépenses d'investissement Page 15

## **Budgets annexes**

Page 18

Le budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	59 107 725 €
Section d'investissement	30 923 095 €
Total	90 030 820 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1°) Recettes de fonctionnement

		BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% du BP 2017
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>60 172 926</b>	<b>59 107 725</b>	<b>- 1,77 %</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>59 192 926</b>	<b>58 327 725</b>	<b>- 1,46 %</b>	<b>98,68 %</b>
013	Atténuation de charges	143 500	142 500	- 0,70 %	0,24 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 942 350	2 196 113	13,06 %	3,72 %
73	Impôts et taxes	42 343 581	42 609 368	0,63 %	72,09 %
74	Dotations et participations	12 478 493	11 673 252	- 6,45 %	19,75 %
75	Autres produits de gestion courante	1 425 002	1 575 492	10,56 %	2,67 %
77	Produits exceptionnels	860 000	131 000	- 84,77 %	0,22 %
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>980 000</b>	<b>780 000</b>	<b>- 20,41 %</b>	<b>1,32 %</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	980 000	780 000	- 20,41 %	1,32 %

Les recettes de fonctionnement baissent globalement de - 1,77 %. Les recettes réelles qui représentent 98,68 % des recettes diminuent elles de -1,46 %.

a) Produits des services (chapitre 70)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Produits des services	1 942 350 €	2 196 113 €	+ 13,06 %

Ce chapitre est en hausse de 253 763 €, soit + 13,06 %, conséquence d'évolutions différentes au sein de ce chapitre.

Les principaux mouvements sont les suivants :

- la principale augmentation est due à l'inscription d'une recette de 125 000 € provenant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cela permet au CCAS de présenter l'ensemble du budget lié au rapprochement des maisons de quartiers et des centres sociaux et ainsi de le valoriser auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- ce chapitre intègre également une recette de 32 000 € de redevance d'occupation du domaine public du réseau de chaleur prévue auparavant au chapitre 75 à hauteur de 30 000 €.

La hausse réelle du chapitre 70 est donc de 96 763 € soit + 4,98 %.

Cette augmentation est liée à :

- l'inscription de 72 000 € due à la fréquentation des études non intégrées en 2016 et imputées auparavant sur le budget caisse des écoles ;
- des recettes supplémentaires de 24 000 € dues à la hausse de fréquentation des centres de loisirs liée à la réorganisation du temps périscolaire ;
- une hausse de la recette de 10 000 € due à la fréquentation des garderies maternelles ;
- le remboursement par le CCAS de 12 000 € de cotisations au CNAS payées par la Ville directement et la participation de la Communauté de l'Auxerrois à la prise en charge par la Ville du correspondant CNAS ;
- quelques évolutions positives à la marge de recettes du Stade Nautique (+ 5 000 €) ou de l'école des beaux arts (+ 2 000 €).

Quelques baisses viennent atténuer ces évolutions :

- une diminution de la recette provenant du budget Assainissement de - 20 000 € ;
- une baisse de - 15 600 € de mise à disposition d'enseignants du Conservatoire ;
- quelques évolutions négatives comme la recette du camping, actuellement toujours prévue au budget primitif, de - 2 000 € ou encore des recettes de la boutique de l'Abbaye Saint-Germain de - 1 000 €.

b) Impôts et taxes (chapitre 73)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Impôts et taxes	42 343 581 €	42 609 368 €	+ 0,63 %

Le chapitre 73, Impôts et taxes, augmente de 265 787 € par rapport au BP 2016.

- Les contributions directes (taxes d'habitation, foncière bâti et non bâti) :

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement. La prévision intègre une revalorisation forfaitaire des bases par l'État de 0,8 % et une évolution physique naturelle des bases de 0,5 %. L'estimation de la hausse de cette recette est de 486 825 €.

Grâce aux réductions de dépenses prévues, pour l'année 2017, il sera proposé au Conseil Municipal de prévoir un maintien des taux de fiscalité en vigueur en 2016 comme détaillé dans le tableau suivant :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Taxe d'habitation	21,14 %	21,14 %
Taxe foncière bâti	24,76 %	24,76 %
Taxe foncière non bâti	74,27 %	74,27 %

- L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire :

Le budget 2017 prend en compte le montant d'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois (CA). Cette attribution a été instaurée lors de la création de la CA qui perçoit désormais le nouvel impôt économique. Ce montant est en baisse par rapport au BP 2016 d'un peu plus de 100 000 € car il intègre le prélèvement de la CA pour financer le service commun de droits des sols ainsi que des dépenses nouvelles comme l'adhésion auprès du Syndicat du canal du Nivernais.

- Les autres taxes :

La recette prévue pour la taxe additionnelle aux droits de mutation a été estimée en augmentation de 50 000 € et inscrite pour un montant de 700 000 €.

La recette de la taxe sur l'électricité reste stable avec 800 000 € comme en 2016.

La taxe locale sur la publicité extérieure est estimée à 200 000 € en recul de 170 000 € par rapport au BP 2016 où il était tenu compte de la taxation de 2 années.

L'estimation des recettes liées aux droits de stationnement reste stable à 620 000 €.

c) Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Dotations et participations	12 478 493 €	11 673 252 €	- 6,45 %

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'État aux collectivités locales. Parmi ces dotations, il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui comprend la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le tableau ci-dessous illustre la baisse de la DGF depuis 2014 avec en 2015, la réduction de - 1 218 759 € renouvelée en 2016 sur la dotation forfaitaire. Cette mesure avait déjà débuté en 2014 avec - 631 151 € par rapport à la dotation forfaitaire 2013.

Le projet de loi de finances a prévu un effort diminué par rapport à ce qui avait été annoncé au début.

<b>DGF en €</b>	<b>BP 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2017/2016</b>	<b>% d'évolution BP 2017/2016</b>	<b>% d'évolution BP 2017/2014</b>
Dotation forfaitaire	8 427 000	7 216 947	5 997 478	<b>5 133 489</b>	- 863 989	- 14,41 %	<b>- 39,08 %</b>
DSU	1 912 000	1 929 947	1 949 246	<b>2 168 738</b>	219 492	11,26 %	<b>13,43 %</b>
DNP	421 097	479 860	500 000	<b>477 831</b>	- 22 169	- 4,43 %	<b>13,47 %</b>
Total	10 760 097	9 626 044	8 446 724	<b>7 780 058</b>	- 666 666	- 7,89 %	<b>- 27,70 %</b>

En 2017, la baisse de la DGF s'établit à - 666 666 € soit - 7,89 %. Depuis 2013, la Ville a perdu près d'1/3 (31,18 %) de sa DGF.

Il faut noter que la baisse de la dotation forfaitaire de - 863 989 € a été atténuée par la réforme de la DSU qui redonne 219 492 € à la Ville d'Auxerre.

La Dotation Globale de Décentralisation (DGD) hygiène et santé qui n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus ne devrait pas connaître d'évolution en 2017 (le montant inscrit en 2016 était déjà de 434 000 €).

Les produits du compte 747 regroupant diverses dotations de l'État et des collectivités locales sont quasiment stables avec une légère augmentation de 17 901 € dont :

- une baisse de la recette du Contrat Enfance Jeunesse de 55 000 € quasiment compensée par une hausse des prestations de service de la CAF de 46 500 € ;
- une estimation à la hausse de 7 091 € par la Communauté de l'Auxerrois du financement de l'éducation musicale pour une inscription au BP 2017 d'un peu plus de 91 000 €, après une baisse de 37 158 € en 2016.

Les compensations de l'État au titre des impôts directs locaux sont estimées à un montant de 1 305 856 € contre 1 364 959 € au BP 2016 soit - 59 103 € de baisse.

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Allocations compensatrices	1 364 959 €	1 305 856 €	- 4,33 %
dont compensation au titre de la TP	133 570 €	74 633 €	- 44,12 %
dont compensation au titre de la TH	1 097 367 €	1 090 032 €	- 0,67 %
dont compensation au titre de la TF	134 022 €	141 191 €	5,35 %

d) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Autres produits de gestion courante	1 425 002 €	1 575 492 €	10,56 %

Ce chapitre est en augmentation de 10,56 % correspondant à une recette supplémentaire de 161 990 €. Cette hausse s'explique notamment par :

- des recettes de loyer en hausse de 40 840 € dues notamment à la hausse du loyer d'Armatís (+ 54 863 €) ;
- la location des box du parking du pont non inscrite en 2016 de 140 000 € ;
- des redevances d'affermage en augmentation pour la maison des randonneurs, pour la restauration collective ou encore pour Auxerexpo pour un total de 6 670 € ;
- des recettes liées aux locations de salles en légère augmentation de 3 620 €.

A noter également la baisse de près de 30 000 € de redevance liée au réseau de chaleur, dorénavant inscrite au chapitre 70.

e) Produits exceptionnels (chapitre 77)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Produits exceptionnels	860 000 €	131 000 €	- 84,77 %

Par essence, il est difficile de comparer les recettes de ce chapitre qui regroupe les produits exceptionnels. En 2016, les 860 000 € intégraient 715 000 € d'indemnités sinistre dont des recettes d'assurances de dommage ouvrage identifiées (515 000 €) notamment sur le gymnase Serge Mésonès, le Silex, le Pôle Rive Droite et le bâtiment loué à Armatís.

f) Atténuations de charges (chapitre 013)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Atténuation de charges	143 500 €	142 500 €	- 0,70 %

Le montant de ce chapitre est en très légère baisse de - 1 000 € : ces recettes sont liées aux contrats aidés portés par la Ville d'Auxerre.

## 2°) Dépenses de fonctionnement

	BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% BP 2017
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	60 172 926			100 %
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>55 229 166</b>	<b>54 269 476</b>	<b>-1,74 %</b>	<b>91,81 %</b>
011 Charges à caractère général	13 232 789	12 720 360	-3,87 %	21,52 %
012 Charges de personnel et assimilé	30 441 000	30 985 000	1,79 %	52,42 %
65 Autres charges de gestion courante	9 556 438	8 586 496	-10,15 %	14,53 %
014 Atténuation de produits (sauf ICNE)	440 000	410 000	-6,82 %	0,69 %
66 Charges financières	1 396 723	1 354 180	-3,05 %	2,29 %
67 Charges exceptionnelles	132 216	183 440	38,74 %	0,31 %
68 Dotations aux provisions	30 000	30 000	0 %	0 %
022 Dépenses imprévues				
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>4 943 760</b>	<b>4 838 249</b>	<b>-2,13 %</b>	<b>8,19 %</b>
023 Transfert à la section d'investissement	1 863 760	1 958 249	5,07 %	3,31 %
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 080 000	2 880 000	-6,49 %	4,87 %

### a) Charges à caractère général (chapitre 011)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Charges à caractère général	13 232 789 €	12 720 360 €	- 3,87 %

La baisse de - 3,87 % soit - 512 429 € s'explique principalement :

- par la non reconduction de dépenses exceptionnelles de 2016 liées à :
  - des travaux en raison de désordres de construction constatés et couverts par une assurance dommage ouvrage : 515 000 €, les crédits sont ainsi également inscrits en recettes, chapitre 77 ;
  - des travaux effectués pour la préservation du déambulatoire de la cathédrale : 140 000 € ;
  - la reprise de l'étanchéité des locaux Arquebuse : 100 000 €.
- 267 829 € d'économies sont programmées grâce à :



- un programme de rationalisation des consommations d'eau : - 30 000 € ;
- une moindre consommation d'électricité : - 20 000 € ;
- un moindre coût des carburants (baisse du pétrole, rationalisation du marché et moindre consommation) : - 45 000 € ;
- une optimisation du paiement de la redevance déchet : - 10 000 € ;
- un travail et une refonte des règles de calcul avec le prestataire chauffage : - 84 000 € ;
- une baisse des crédits affectés aux manifestations : - 40 000 € ;
- une baisse des locations immobilières faites par la Ville : - 28 829 €.

Ces différentes économies, conjoncturelles ou structurelles permettent d'absorber des dépenses en hausse comme notamment :

- l'adhésion au CNAS pour 212 500 € voté par le conseil municipal en 2016 (qui conduit par ailleurs à la suppression de la subvention au CAS de 90 880 €, à la récupération de locaux, à la récupération de 2 postes à réaffecter, à la recette de la part du CCAS de 12 000 € et de la Communauté de l'Auxerrois de 3 000 €) ;
- la hausse du coût de l'éclairage public selon le constaté 2016 : 70 000 € ;
- la révision réglementaire amiante : 60 000 € ;
- la mise en conformité des détecteurs de fumées : 50 000 € ;
- la mise en conformité des équipements scéniques du théâtre : 30 000 € ;
- la comptabilisation en fonctionnement de dépenses comme le marquage des chaussées ou le remplacement des arbres d'alignement : 30 000 € ;
- la hausse des taxes foncières : 14 075 € ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre de l'amélioration de l'accueil avec QualiVille : 17 200 € ;
- l'entretien des transformateurs communaux : 10 000 €.

#### b) Charges de personnel et assimilé (chapitre 012)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Charges de personnel et assimilé	30 441 000 €	30 985 000 €	1,79 %

Les frais de personnel inscrits au BP 2017 chapitre 012 s'élèvent à 30 985 000 € soit une augmentation de 1,79 % par rapport au BP 2016.

Cette hausse de 544 000 € de BP à BP s'explique comme suit :

Le BP 2017 intègre ainsi 300 000 € supplémentaires pour prendre en compte les effets de la hausse du point d'indice décidée par l'État de 0,6 % en juillet 2016 qui aura donc un effet année pleine en 2017 et une nouvelle hausse programmée de 0,6 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> février 2017.

La réforme Lebranchu (protocole PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) prévue jusqu'en 2020, qui transfère des primes en points d'indice et qui conduit à des hausses de cotisations sociales coûtera à la Ville en 2017 + 145 000 €.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui se traduit par les avancements d'échelon et de grade est estimé en 2017 à + 180 000 €.

Enfin, 2017 verra la prise en charge de 4 tours d'élection dont le coût RH est estimé à 70 000 €.

L'effort de maîtrise de la masse salariale se poursuit par ailleurs avec notamment en prévision la suppression de 10 postes en 2017.

c) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Autres charges de gestion courante	9 556 438 €	8 586 496 €	- 10,15 %

Ce chapitre est en baisse de 969 942 €.

Le chapitre 65 comprend notamment :

- la contribution au SDIS + 88 126 € et qui représente 2,7 M€. Cette hausse est la poursuite d'une revalorisation de la contribution de la Ville qui devrait augmenter, sur décision unilatérale du SDIS, d'environ 500 000 € en 5 ans. Un contentieux est en cours concernant cette décision ;
- la contribution obligatoire aux écoles privées : + 15 000 € ;
- la hausse des coûts de licences informatiques : + 3 000 € ;
- la fin de la régularisation retraite des élus intervenue en 2016 : - 165 000 € de BP à BP ;
- la baisse des subventions aux partenaires municipaux pour un montant de 5,43 M€ soit - 895 855 € dont notamment la suppression de la subvention au CAS pour 90 880 € ;

Le détail des évolutions des subventions est présenté dans la délibération d'attribution des subventions 2017.

d) Charges financières (chapitre 66)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Charges financières	1 396 723 €	1 354 180 €	- 3,05 %

Les frais financiers diminuent de - 3,05 % en raison du niveau bas des taux d'intérêt et de la renégociation de plus de 4 M€ d'encours de dette réalisée en 2016.

e) Charges exceptionnelles (chapitre 67)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Charges exceptionnelles	132 216 €	183 440 €	38,74 %

Ce chapitre connaît une augmentation de + 38,74 %, soit + 51 224 € qui s'explique principalement par l'inscription de 50 000 € pour la mise en œuvre dans le domaine de l'hygiène de l'intervention de la Ville pour compte de tiers, avec remboursement.

f) Atténuation de produits (chapitre 014)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Atténuation de produits	440 000 €	410 000 €	- 6,82 %

Ce chapitre intègre :

- la participation de la Ville au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 370 000 € au BP 2017 contre 410 000 € au BP 2016, l'État ayant décidé une pause dans la mise en œuvre de ce dispositif ;
- les dégrèvements en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants pour 40 000 €, soit 10 000 € supplémentaires selon le constaté 2016.

g) Dotations aux provisions (chapitre 68)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Dotations aux provisions	30 000 €	30 000 €	0,00 %

Il n'est pas prévu d'évolution en 2017 par rapport à 2016.

h) Dépenses d'ordre : virement à la section d'investissement et transfert entre sections

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Virement à la section d'investissement (023)	1 863 760 €	1 958 249 €	5,07 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	3 080 000 €	2 880 000 €	- 6,49 %
Total	4 943 760 €	4 838 249 €	- 2,13 %

Le budget primitif subit la poursuite des baisses même ralenties, des dotations de l'État. Ces baisses sont atténuées par une progression des recettes fiscales sans hausse des taux.

La baisse de - 1,46 % des recettes réelles de fonctionnement est absorbée par la baisse de - 1,74 % des dépenses réelles de fonctionnement dues à la baisse des charges à caractère général et à la maîtrise de la masse salariale auxquelles vient surtout s'ajouter la baisse des subventions aux partenaires municipaux. Ces arbitrages permettent de ne pas avoir recours à la hausse des taux pour compenser la baisse des dotations de l'État.

Le virement à la section d'investissement est en légère augmentation. Le montant de la dotation aux amortissements est en baisse. Ainsi globalement, les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement baissent de - 2,13 %. Les règles d'équilibre budgétaire sont respectées.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1°) Recettes d'Investissement**

		<b>BP 2016 en €</b>	<b>BP 2017 en €</b>	<b>% par rapport au BP 2016</b>	<b>% BP 2017</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		30 018 225	30 923 095	3,01 %	100 %
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 208 760</b>	<b>5 053 249</b>	<b>- 2,99 %</b>	<b>16,34 %</b>
021	Transfert de la section d'investissement	1 863 760	1 958 249	5,07 %	6,33 %
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 080 000	2 880 000	- 6,49 %	9,31 %
041	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	265 000	215 000	- 18,87 %	0,70 %
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES</b>		<b>24 809 465</b>	<b>25 869 846</b>	<b>4,27 %</b>	<b>83,66 %</b>
13	Subventions d'investissement (hors 1342)	2 690 621	1 790 730	- 33,45 %	5,79 %
1342	Amendes de police	300 000	343 540	14,51 %	1,11 %
16	Emprunts (hors 166 et 16449)	8 894 199	12 426 545	39,72 %	40,19 %
165	Cautions	4 300	4 300	0,00 %	0,01 %
16449	Opérations sur revolving	4 395 000	4 195 000	- 4,55 %	13,57 %
166	Refinancement d'emprunts	5 000 000	5 000 000	0,00 %	16,17 %
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 362 484	1 270 000	- 6,79 %	4,11 %
26	Participation et créances rattachées à des participants	228 380	0	- 100 %	0,00 %
27	Autres immobilisations financières	230 000	148 750	-35,33 %	0,48 %
024	Produits des cessions	1 600 481	640 981	-59,95 %	2,07 %
4582	Opérations pour compte de tiers	104 000	50 000	-51,92 %	0,16 %

a) Dotations, fonds et réserves (chapitre 10)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Dotations et fonds propres (FCTVA-TLE)	1 362 484 €	1 270 000 €	- 6,79 %

Le chapitre 10 regroupe :

- le montant du fonds de compensation de la TVA prévu pour 2017 de 1 150 000 € ; chiffre inférieur à celui de 2016 puisque le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015. Or le niveau de ces dépenses a été inférieur en 2015 à celui de 2014 ;
- la taxe d'aménagement, dont le montant pour 2017 est estimé à 120 000 €.

b) Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement qui viennent cofinancer les dépenses de la Ville sont estimées à 1,79 M€ avec notamment les subventions pour :

- les opérations de renouvellement urbain ;
- la construction du quatrième bâtiment de l'IUT.

c) Produits des cessions (chapitre 024)

Le produit des cessions pour l'année 2017 est estimé à 640 981 € avec notamment :

- la vente du camping : 200 000 € (délibération proposée au vote du Conseil municipal lors de la séance du 22 décembre 2016) ;
- la vente à la Communauté de l'Auxerrois des locaux hébergeant actuellement France 3 Bourgogne : 172 000 € (délibération n° 2015-079 du 25 juin 2015) ;
- la cession d'une maison située rue Bourneil : 140 000 € ;
- le solde de paiement pour la vente à l'Association Culturelle et Sportive Turque d'Auxerre, d'un terrain rue Lafayette conformément à la délibération n°2015-080 du 25 juin 2015 : 128 981 €.

d) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Emprunts nouveaux	8 894 199 €	12 426 545 €	39,72 %
Opérations sur revolving	4 395 000 €	4 195 000 €	- 4,55 %
Renégociation d'emprunts	5 000 000 €	5 000 000 €	0,00 %

Le recours à l'emprunt est en nette augmentation par rapport à l'année 2016. C'est la conséquence de :

- l'augmentation du programme d'investissement ;
- la baisse des recettes liées aux cessions, aux subventions d'investissement et au FCTVA.

Les 5 M€ de renégociation de dette n'influent pas sur le budget puisqu'un montant identique est inscrit en dépenses d'investissement. Il en est de même pour les 4,195 M€ pour les opérations sur revolving qui n'influent pas sur le budget : un montant de 4,195 M€ est également inscrit en dépenses.

Ces deux lignes permettent de rechercher des économies de frais financiers.

e) Recettes d'ordre : virement de la section de fonctionnement et transfert entre sections

On retrouve ici les mêmes montants que ceux inscrits en dépenses de fonctionnement.

## 2°) Dépenses d'Investissement

	BP 2016 en €	BP 2017 en €	% par rapport au BP 2016	% BP 2017
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 018 225</b>	<b>30 923 095</b>		<b>100 %</b>

<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 245 000</b>	<b>995 000</b>	<b>- 20,08 %</b>	<b>3,22 %</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	980 000	780 000	- 20,41 %	2,52 %
041	Opé. d'ordre à l'intérieur section invt	265 000	215 000	- 18,87 %	0,70 %

<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>28 773 225</b>	<b>29 928 095</b>	<b>4,01 %</b>	<b>96,78 %</b>
20- 21-23	Dépenses d'équipement	14 152 682	15 608 153	10,28 %	50,47 %
204	Subventions d'équipement versées	656 633	336 360	- 48,78 %	1,09 %
4581	Opérations pour compte de tiers	104 000	50 000	- 51,92 %	0,16 %
16	Remboursement capital 1641 + 1678	4 455 910	4 729 582	6,14 %	15,29 %
165	Cautions	9 000	9 000	0,00 %	0,03 %
16449	Opérations sur revolving	4 395 000	4 195 000	- 4,55 %	13,57 %
166	Refinancement d'emprunts	5 000 000	5 000 000	0,00 %	16,17 %

a) Immobilisations incorporelles (chapitre 20), subventions d'équipement versées (chapitre 204), corporelles (chapitre 21) et « en cours » (chapitre 23)

	BP 2016	BP 2017	Évolution 2017/2016
Immobilisations incorporelles (20)	668 600 €	485 000 €	- 27,46 %
Subventions d'équipement versées (204)	656 633 €	336 360 €	- 48,78 %
Immobilisations corporelles (21)	1 085 856 €	876 700 €	- 19,26 %
Immobilisations en cours (23)	12 398 226 €	14 246 453 €	14,91 %
Total	14 809 315 €	15 944 513 €	7,67%



b) Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

336 360 € seront versés en 2017 à divers associations et organismes, soit une diminution de 48,78 % par rapport à 2016. Ce montant comprend notamment des crédits pour :

- les bailleurs sociaux dans le cadre du renouvellement urbain ;
- les clubs sportifs dans le cadre des subventions d'équipement décidées chaque année.

c) Immobilisations incorporelles (chapitre 20) corporelles (chapitre 21) et « en cours » (chapitre 23)

L'amélioration du patrimoine existant, les aménagements réalisés par la Ville et les moyens attribués aux services sont assurés par les enveloppes budgétaires suivantes :

Enveloppes	Montant
<b>Patrimoine</b>	<b>1 219 000 €</b>
<b>Bâtiments</b>	999 000 €
Bâtiments	408 000 €
Amélioration installations thermiques	80 000 €
Contrat exploitation P3 / Cofely	236 000 €
Travaux scolaires/petite enfance	275 000 €
<b>Équipements sportifs</b>	150 000 €
<b>Collections/Archives</b>	70 000€
<b>Aménagements</b>	<b>1 663 000 €</b>
<b>Voirie - éclairage</b>	1 245 000 €
<b>Réseau pluvial</b>	200 000 €
<b>Espaces verts</b>	100 000 €
<b>Conseils de quartier</b>	80 000 €
<b>Affectation en cours d'année</b>	38 000 €
<b>Moyens</b>	<b>600 000 €</b>
<b>Informatique et télécoms</b>	150 000 €
<b>Véhicules et engins</b>	150 000 €
<b>Mobilier / matériel</b>	300 000 €

Les projets hors enveloppes budgétés au BP 2017 sont les suivants :

<b>RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	
RU - Brichères	18 000
RU - Rive droite	385 011
RU - Sainte-Geneviève	2 198 692
NPNRU - Brichères/Sainte-Geneviève - étude	138 340
NPNRU - Rosoires	40 000
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	
IUT – Bâtiment de la vie étudiante	1 900 000
<b>AMÉNAGEMENT</b>	
Accessibilité des arrêts bus	50 000
Accessibilité PAVE - liaisons ERP – arrêts bus	50 000
Vidéo protection	50 800
<b>PATRIMOINE – LOCAUX</b>	
Programme accessibilité des bâtiments - Ad'Ap	800 000
Foyer Gouré – mise en conformité + divers	71 000
Mairie annexe – diagnostic sécurité incendie	20 000
Immeuble communal Paul Bert - aménagement local archives	180 000
Bureaux Boutisses - modernisation système rafraîchissement réversible	50 000
CTM atelier mécanique – éclairage conditions de travail	30 000
Arquebuse - modernisation du marché	50 000
Parking du Pont - fermeture accès	100 000
<b>PATRIMOINE HISTORIQUE</b>	
Abbaye Saint-Germain sécurité incendie	250 000
Église Saint-Pierre (ouverture d'une AP)	50 000
<b>ACTION ÉCONOMIQUE</b>	
Réhabilitation et amélioration du bâtiment Auxerrepo	869 610
<b>MODERNISATION/E-ADMINISTRATION</b>	
Schéma Directeur Numérique	135 600
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT</b>	
Rénovation énergétique du groupe scolaire Clairions	500 000
Programme Cit'ergie - autres	150 000
Cit'ergie – chaudières biomasse	100 000
Suivi énergétique du patrimoine bâti	35 000
Rénovation énergétique logements Ville	40 000
Bornes recharges véhicules électriques	54 000
<b>SPORTS</b>	
Extension rénovation stade Pierre Bouillot	2 500 000
<b>ENSEIGNEMENT – PETITE ENFANCE</b>	
Restaurant du Pont	750 000
Vigipirate abords des écoles + sécurisation bâtiments	425 000
Groupe scolaire Laborde	70 000
Crèche Kiehlmann	12 000

d) Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Ce chapitre comprend le remboursement en capital de la dette, d'éventuelles renégociations d'emprunts pour 5 M€ et des opérations sur revolving pour 4,195 M€.

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Évolution 2017/2016</b>
Annuité de la dette	5 781 910 €	6 002 752 €	3,82 %
dont capital	4 455 910 €	4 729 582 €	6,14 %
dont intérêt	1 326 000 €	1 273 170 €	-3,98 %

**BUDGETS ANNEXES**

Le budget annexe du service de l'Assainissement

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	1 439 000 €	1 439 000 €
Investissement	1 855 976 €	1 855 976 €

Le budget annexe du Crématorium

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	30 000 €	30 000 €
Investissement	3 000 €	3 000 €

Pour revenir à la délibération,  
cliquez ici



**AUXERRE**

***BUDGET PRIMITIF***

***2017***

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	(1)
<b>AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ...</b>	(2)

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE DE .....

**M14**

<b>Budget Primitif</b>	(3)
<b>voté par nature</b>	

**Année 2017**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

## Sommaire

### I. Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV. Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
  - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
  - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
- A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
- A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

#### B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

#### C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

#### D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

Code INSEE	BUDGET ...
------------	---------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	36 862
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	418
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : .....	communauté agglomération auxerrois

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
37 514 900	44 528 619	1 191,87	1 309,33

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1472,23	1275
2	Produit des impositions directes/population	654,28	614
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1582,33	1453
4	Dépenses d'équipement brut/population	432,55	364
5	Encours de dette/population	1613,08	1099
6	DGF/population	139,26	284
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,57	0,57
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,09	0,94
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,27	0,25
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,02	0,75

DGCL 2013 strate 20 000 à 50 000 hbts

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transm

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
  - (3) sans Vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n°..... du .....

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	59 107 725,00	59 107 725,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>59 107 725,00</b>	<b>59 107 725,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	30 923 095,00	30 923 095,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>90 030 820,00</b>	<b>90 030 820,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N° 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	13 232 789,00	0,00	12 720 360,00	12 720 360,00	12 720 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 441 000,00	0,00	30 985 000,00	30 985 000,00	30 985 000,00
014	Atténuation de produits	440 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
65	Autres charges de gestion courante	9 556 438,00	0,00	8 586 496,00	8 586 496,00	8 586 496,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>53 670 227,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 701 856,00</b>	<b>52 701 856,00</b>	<b>52 701 856,00</b>
66	Charges financières	1 396 723,00	0,00	1 354 180,00	1 354 180,00	1 354 180,00
67	Charges exceptionnelles	132 216,00	0,00	183 440,00	183 440,00	183 440,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>55 229 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 269 476,00</b>	<b>54 269 476,00</b>	<b>54 269 476,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 863 760,00		1 958 249,00	1 958 249,00	1 958 249,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 080 000,00		2 880 000,00	2 880 000,00	2 880 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 943 760,00</b>		<b>4 838 249,00</b>	<b>4 838 249,00</b>	<b>4 838 249,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 172 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 107 725,00</b>	<b>59 107 725,00</b>	<b>59 107 725,00</b>

+					
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>59 107 725,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N° 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	143 500,00	0,00	142 500,00	142 500,00	142 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 942 350,00	0,00	2 196 113,00	2 196 113,00	2 196 113,00
73	Impôts et taxes	42 343 581,00	0,00	42 609 368,00	42 609 368,00	42 609 368,00
74	Dotations et participations	12 478 493,00	0,00	11 673 252,00	11 673 252,00	11 673 252,00
75	Autres produits de gestion courante	1 425 002,00	0,00	1 575 492,00	1 575 492,00	1 575 492,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>58 332 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 196 725,00</b>	<b>58 196 725,00</b>	<b>58 196 725,00</b>
77	Produits exceptionnels	860 000,00	0,00	131 000,00	131 000,00	131 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>59 192 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 327 725,00</b>	<b>58 327 725,00</b>	<b>58 327 725,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	980 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>980 000,00</b>		<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>60 172 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 107 725,00</b>	<b>59 107 725,00</b>	<b>59 107 725,00</b>

+					
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>59 107 725,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>4 058 249,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	668 600,00	0,00	485 000,00	485 000,00	485 000,00
204	Subventions d'équipement versées	656 633,00	0,00	336 360,00	336 360,00	336 360,00
21	Immobilisations corporelles	1 085 856,00	0,00	876 700,00	876 700,00	876 700,00
23	Immobilisations en cours	12 398 226,00	0,00	14 246 453,00	14 246 453,00	14 246 453,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>14 809 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 944 513,00</b>	<b>15 944 513,00</b>	<b>15 944 513,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	13 859 910,00	0,00	13 933 582,00	13 933 582,00	13 933 582,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>13 859 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 933 582,00</b>	<b>13 933 582,00</b>	<b>13 933 582,00</b>
45...1	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	104 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>28 773 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 928 095,00</b>	<b>29 928 095,00</b>	<b>29 928 095,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	980 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 245 000,00</b>		<b>995 000,00</b>	<b>995 000,00</b>	<b>995 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 018 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>30 923 095,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 990 621,00	0,00	2 134 270,00	2 134 270,00	2 134 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 289 199,00	0,00	21 621 545,00	21 621 545,00	21 621 545,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>21 279 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 755 815,00</b>	<b>23 755 815,00</b>	<b>23 755 815,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 362 484,00	0,00	1 270 000,00	1 270 000,00	1 270 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00	4 300,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	228 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00	0,00	148 750,00	148 750,00	148 750,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 481,00	0,00	640 981,00	640 981,00	640 981,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 425 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 064 031,00</b>	<b>2 064 031,00</b>	<b>2 064 031,00</b>
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	104 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>24 809 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 869 846,00</b>	<b>25 869 846,00</b>	<b>25 869 846,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 863 760,00		1 958 249,00	1 958 249,00	1 958 249,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 080 000,00		2 880 000,00	2 880 000,00	2 880 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 208 760,00</b>		<b>5 053 249,00</b>	<b>5 053 249,00</b>	<b>5 053 249,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 018 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>30 923 095,00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>4 058 249,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 720 360,00		12 720 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 985 000,00		30 985 000,00
014	Atténuation de produits	410 000,00		410 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		80 000,00	80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	8 586 496,00		8 586 496,00
66	Charges financières	1 354 180,00	0,00	1 354 180,00
67	Charges exceptionnelles	183 440,00	0,00	183 440,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	30 000,00	2 800 000,00	2 830 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 958 249,00	1 958 249,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>54 269 476,00</b>	<b>4 838 249,00</b>	<b>59 107 725,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>59 107 725,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 933 582,00	0,00	13 933 582,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	485 000,00	0,00	485 000,00
204	Subventions d'équipement versées	336 360,00	0,00	336 360,00
21	Immobilisations corporelles (6)	876 700,00	0,00	876 700,00
23	Immobilisations en cours (6)	14 246 453,00	800 000,00	15 046 453,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	115 000,00	115 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	50 000,00	0,00	50 000,00
3...	Stocks	0,00	80 000,00	80 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>29 928 095,00</b>	<b>995 000,00</b>	<b>30 923 095,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>30 923 095,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	142 500,00		142 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		80 000,00	80 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 196 113,00		2 196 113,00
72	Travaux en régie		700 000,00	700 000,00
73	Impôts et taxes	42 609 368,00		42 609 368,00
74	Dotations et participations	11 673 252,00		11 673 252,00
75	Autres produits de gestion courante	1 575 492,00		1 575 492,00
77	Produits exceptionnels	131 000,00	0,00	131 000,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>58 327 725,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>59 107 725,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>59 107 725,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 270 000,00	0,00	1 270 000,00
13	Subventions d'investissement	2 134 270,00	0,00	2 134 270,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	21 625 845,00	0,00	21 625 845,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 000,00	35 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	180 000,00	180 000,00
27	Autres immobilisations financières	148 750,00	0,00	148 750,00
28	Amortissements des Immo.		2 800 000,00	2 800 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	50 000,00	0,00	50 000,00
3...	Stocks	0,00	80 000,00	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 958 249,00	1 958 249,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	640 981,00		640 981,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>25 869 846,00</b>	<b>5 053 249,00</b>	<b>30 923 095,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>30 923 095,00</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>13 232 789,00</b>	<b>12 720 360,00</b>	<b>12 720 360,00</b>
6011	Mat. 1ères et Four. <> Terr.	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6042	Ach.Prest.Serv.(<>Terr.à Am.)	0,00	5 900,00	5 900,00
605	Ach. de Mat., Equip. et Trav.	118 675,00	118 675,00	118 675,00
60611	Eau et assainissement	410 000,00	380 000,00	380 000,00
60612	Energie - Electricité	1 630 000,00	1 680 000,00	1 680 000,00
60613	Chauffage urbain	100 000,00	89 200,00	89 200,00
60621	Combustibles	55 000,00	55 000,00	55 000,00
60622	Carburants	280 000,00	235 000,00	235 000,00
60623	Alimentation	39 215,00	36 965,00	36 965,00
60628	Autres Four. non stockées	217 471,00	213 741,00	213 741,00
60631	Fournitures d'entretien	420 464,00	394 444,00	394 444,00
60632	Fournitures de petit Equip.	304 329,00	336 813,00	336 813,00
60633	Fournitures de voirie	227 000,00	226 800,00	226 800,00
60636	Vêtements de travail	57 460,00	57 460,00	57 460,00
6064	Fournitures administratives	94 055,00	94 355,00	94 355,00
6065	Livres,disques,K7(Bib., Méd.)	79 704,00	79 219,00	79 219,00
6067	Fournitures scolaires	113 985,00	114 826,00	114 826,00
611	Contrat de presta. de services	3 590 975,00	3 497 930,00	3 497 930,00
6132	Locations immobilières	184 219,00	156 490,00	156 490,00
6135	Locations mobilières	30 300,00	28 130,00	28 130,00
614	Ch. locatives et de coPpté	44 800,00	45 600,00	45 600,00
61521	Terrains	112 000,00	122 000,00	122 000,00
615221	Bâtiments publics	1 365 589,00	694 803,00	694 803,00
615231	Voiries	319 480,00	364 480,00	364 480,00
615232	Réseaux	220 200,00	220 200,00	220 200,00
61551	Matériel roulant	10 000,00	53 000,00	53 000,00
61558	entretien réparat°autr fournit	116 720,00	117 200,00	117 200,00
6156	Maintenance	334 851,00	329 022,00	329 022,00
6161	Multirisques	167 000,00	136 000,00	136 000,00
6162	Assur obl dommage,construction	231 500,00	233 180,00	233 180,00
617	Etudes et recherches	23 900,00	21 100,00	21 100,00
6182	Documentation Gén. et Tech.	34 650,00	36 720,00	36 720,00
6184	Vers. à des Org. de formation	100 600,00	100 600,00	100 600,00
6188	Autres frais divers	95 050,00	82 050,00	82 050,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	23 500,00	11 500,00	11 500,00
6227	Fr. d'actes et de contentieux	32 000,00	57 000,00	57 000,00
6228	Divers	106 600,00	106 740,00	106 740,00
6231	Annonces et insertions	69 000,00	70 000,00	70 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 350,00	4 350,00	4 350,00
6236	Catalogues et imprimés	46 480,00	55 280,00	55 280,00
6237	Publications	69 000,00	69 000,00	69 000,00
6238	Divers	49 905,00	46 945,00	46 945,00
6247	Transports collectifs	178 345,00	177 445,00	177 445,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	50 000,00	50 600,00	50 600,00
6257	Réceptions	93 680,00	102 030,00	102 030,00
6261	Frais d'affranchissement	88 000,00	95 000,00	95 000,00
6262	Frais de télécommunications	135 000,00	135 000,00	135 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	37 009,00	258 984,00	258 984,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	426 318,00	425 988,00	425 988,00
62848	Redevances->autres prestat°	130 000,00	120 000,00	120 000,00
62878	A d'autres organismes	4 000,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	531 900,00	545 975,00	545 975,00
637	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.(Aut.Org.	15 710,00	15 820,00	15 820,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>30 441 000,00</b>	<b>30 985 000,00</b>	<b>30 985 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	235 184,00	185 500,00	185 500,00
6331	Versement de transport	112 652,00	126 250,00	126 250,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	97 286,00	100 331,00	100 331,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	178 114,00	184 584,00	184 584,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	55 139,00	55 905,00	55 905,00
64111	Rémunération principale	15 130 733,00	15 441 117,00	15 441 117,00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	399 540,00	389 930,00	389 930,00
64118	Autres indemnités	2 602 181,00	2 652 205,00	2 652 205,00
64131	Rémunération	2 350 274,00	2 349 823,00	2 349 823,00
64138	Autres indemnités	327 171,00	323 853,00	323 853,00
64168	Autres emplois d'insertion	245 000,00	281 381,00	281 381,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 439 038,00	3 544 573,00	3 544 573,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	4 907 580,00	4 982 326,00	4 982 326,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	189 108,00	189 453,00	189 453,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	161 000,00	81 000,00	81 000,00
6456	Vers.au F.N.C.du Supp.familial	1 000,00	769,00	769,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	96 000,00	96 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>440 000,00</b>	<b>410 000,00</b>	<b>410 000,00</b>
7391172	Degrev tax.habitat. log vacant	30 000,00	40 000,00	40 000,00
73925	Fond de péréc. intercom & com	410 000,00	370 000,00	370 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 556 438,00</b>	<b>8 586 496,00</b>	<b>8 586 496,00</b>
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	26 750,00	37 750,00	37 750,00
6531	Indemnités	225 000,00	225 000,00	225 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	175 000,00	10 000,00	10 000,00
6534	Cot. de S.S - part patronale	25 000,00	22 000,00	22 000,00
6535	Formation	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	18 500,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	2 612 485,00	2 700 611,00	2 700 611,00
6558	Autres Cont. obligatoires	465 213,00	458 000,00	458 000,00
65731	Etat	40 000,00	0,00	0,00
657351	GFP de rattachement	196 000,00	196 000,00	196 000,00
657362	CCAS	1 379 000,00	1 347 000,00	1 347 000,00
65737	Autres Etab. publics locaux	50 000,00	49 000,00	49 000,00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	4 324 990,00	3 502 135,00	3 502 135,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>53 670 227,00</b>	<b>52 701 856,00</b>	<b>52 701 856,00</b>
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 396 723,00</b>	<b>1 354 180,00</b>	<b>1 354 180,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 326 000,00	1 273 170,00	1 273 170,00
66112	Intérêts rattachemnt des ICNE	-31 477,00	-18 946,00	-18 946,00
6688	Autres	102 200,00	99 956,00	99 956,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>132 216,00</b>	<b>183 440,00</b>	<b>183 440,00</b>
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6714	Bourses et prix	11 020,00	8 540,00	8 540,00
6718	Aut.Ch.Excep.sur Op. de Gest.	100 696,00	159 900,00	159 900,00
673	Tit. annulés (sur Ex. Ant.)	15 500,00	10 000,00	10 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
6815	Dot.Prov.Pr Risq.&Ch.de Fonct.	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>55 229 166,00</b>	<b>54 269 476,00</b>	<b>54 269 476,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 863 760,00</b>	<b>1 958 249,00</b>	<b>1 958 249,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>3 080 000,00</b>	<b>2 880 000,00</b>	<b>2 880 000,00</b>



Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
60311	Var.Sto.Mat.lères&Fourn.<>Terr	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	3 000 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 943 760,00</b>	<b>4 838 249,00</b>	<b>4 838 249,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 943 760,00</b>	<b>4 838 249,00</b>	<b>4 838 249,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>60 172 926,00</b>	<b>59 107 725,00</b>	<b>59 107 725,00</b>
---	----------------------	----------------------	----------------------

	+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>		<b>0,00</b>
	+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>		<b>0,00</b>
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>59 107 725,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	181 959,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	200 905,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	-18 946,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
(2) Cf modalités de vote I-B  
(3) Hors restes à réaliser ;  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>143 500,00</b>	<b>142 500,00</b>	<b>142 500,00</b>
6096	d'App. non stockés	500,00	500,00	500,00
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	115 000,00	130 000,00	130 000,00
6459	Remb.Ch. de S.S& de prévoyance	28 000,00	12 000,00	12 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>1 942 350,00</b>	<b>2 196 113,00</b>	<b>2 196 113,00</b>
70311	Conc.Ds cimetières (Prod. net)	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70312	Redevances funéraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70323	Red. d'Occ. du Dom. Pub. Com.	51 500,00	84 400,00	84 400,00
70388	Autres Red. et Rec. diverses	0,00	4 000,00	4 000,00
704	Travaux	20 000,00	0,00	0,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	278 500,00	287 763,00	287 763,00
70631	A caractère sportif	530 000,00	535 000,00	535 000,00
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	459 750,00	495 450,00	495 450,00
7067	Red.Dr.Serv. péri-Scol.Ens.	20 000,00	92 000,00	92 000,00
70688	Autres prestations de service	77 000,00	75 000,00	75 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70841	aux Budg. Ann. rég. mun CCAS écol	285 000,00	403 000,00	403 000,00
70846	Au GFP de rattachement	0,00	3 000,00	3 000,00
70848	aux autres organismes	99 600,00	84 000,00	84 000,00
70873	par les C.C.A.S.	0,00	12 000,00	12 000,00
7088	Aut.Prod.Act. Ann. (Ab. Vent. Ouv)	21 000,00	20 500,00	20 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>42 343 581,00</b>	<b>42 609 368,00</b>	<b>42 609 368,00</b>
73111	Taxes foncières & d'habitation	23 631 260,00	24 118 085,00	24 118 085,00
7321	Attribution de Compensation	16 017 721,00	15 912 283,00	15 912 283,00
7336	Droits de place	185 000,00	200 000,00	200 000,00
7337	Droits de stationnement	620 600,00	620 000,00	620 000,00
7338	Autres taxes	40 000,00	30 000,00	30 000,00
7343	Tx. sur les pylônes Elect.	29 000,00	29 000,00	29 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	800 000,00	800 000,00	800 000,00
7368	Taxes locale publicité exter	370 000,00	200 000,00	200 000,00
7381	Tx.Add.Dr.Mut.Tx.de Pub. Fonc.	650 000,00	700 000,00	700 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>12 478 493,00</b>	<b>11 673 252,00</b>	<b>11 673 252,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	5 997 478,00	5 133 489,00	5 133 489,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 949 246,00	2 168 738,00	2 168 738,00
74127	Dotat°nat°nale de péréquation	500 000,00	477 831,00	477 831,00
745	Dot. Spé. au Tit. des Instit.	2 800,00	2 800,00	2 800,00
746	Dot. Gén. de décentralisation	434 000,00	434 000,00	434 000,00
74718	Autres	202 534,00	162 890,00	162 890,00
7472	Régions	33 000,00	33 000,00	33 000,00
7473	Départements	115 500,00	95 000,00	95 000,00
74748	Autres communes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
74751	GFP de rattachement	87 227,00	92 918,00	92 918,00
7478	Autres organismes	1 760 152,00	1 735 610,00	1 735 610,00
748314	Dot° unique des compensations	133 570,00	74 633,00	74 633,00
74834	Etat-Comp.Tit.Exon. Tx. Fonc.	134 022,00	141 191,00	141 191,00
74835	Etat-Comp.Tit. Exon. Tx.d'Hab.	1 097 367,00	1 090 032,00	1 090 032,00
7484	Dotat° recensement	7 477,00	7 000,00	7 000,00
7485	Dotation titres securises	20 120,00	20 120,00	20 120,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 425 002,00</b>	<b>1 575 492,00</b>	<b>1 575 492,00</b>
752	Revenus des immeubles	520 668,00	702 128,00	702 128,00
757	Red. Vers. par fermiers &Conc.	383 865,00	360 836,00	360 836,00
758	Prod. divers de Gest. courante	520 469,00	512 528,00	512 528,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>58 332 926,00</b>	<b>58 196 725,00</b>	<b>58 196 725,00</b>
<b>(a) = 70+73+74+75+013</b>				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

77	Produits exceptionnels (c)	860 000,00	131 000,00	131 000,00
7718	Aut.Prod.Excep.sur Op.de Gest.	0,00	50 000,00	50 000,00
7788	Produits except divers	860 000,00	81 000,00	81 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a+b+c+d		59 192 926,00	58 327 725,00	58 327 725,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	980 000,00	780 000,00	780 000,00
60311	Var.Sto.Mat.lères&Fourn.<>Terr	80 000,00	80 000,00	80 000,00
722	Immobilisations corporelles	900 000,00	700 000,00	700 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		980 000,00	780 000,00	780 000,00

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (=total des opérations réelles et d'ordre)		60 172 926,00	59 107 725,00	59 107 725,00
---	--	---------------	---------------	---------------

		+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			0,00

		+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			0,00

		=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			59 107 725,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>668 600,00</b>	<b>485 000,00</b>	<b>485 000,00</b>
202	Frais réalisat° docs urbanisme	80 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	354 600,00	271 000,00	271 000,00
2033	Frais d'insertion	30 000,00	38 000,00	38 000,00
2051	Concessions, droits similaires	204 000,00	176 000,00	176 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>656 633,00</b>	<b>336 360,00</b>	<b>336 360,00</b>
2041411	Biens mobil., matériel & étude	0,00	2 400,00	2 400,00
204172	Bâtiments et installations	98 911,00	97 985,00	97 985,00
20421	Biens mobil., matériel & étude	88 246,00	86 700,00	86 700,00
20422	Bâtiments et installations	469 476,00	149 275,00	149 275,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 085 856,00</b>	<b>876 700,00</b>	<b>876 700,00</b>
2111	Terrains nus	157 800,00	5 000,00	5 000,00
2121	Plant. d'arbres et d'arbustes	20 000,00	10 000,00	10 000,00
2152	Installations de voirie	130 000,00	110 000,00	110 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	14 256,00	0,00	0,00
2168	Autres collect° et oeuvres art	0,00	1 000,00	1 000,00
2182	Matériel de transport	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2183	Mat. de bureau et Mat. Inform.	163 400,00	140 700,00	140 700,00
2184	Mobilier	115 550,00	134 010,00	134 010,00
2188	Autres immo corporelles	334 850,00	325 990,00	325 990,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>12 398 226,00</b>	<b>14 246 453,00</b>	<b>14 246 453,00</b>
2312	Agenc. et aménag. de terrains	125 000,00	80 000,00	80 000,00
2313	Constructions	9 920 226,00	11 945 653,00	11 945 653,00
2315	Instal., Mat. et Out. Tech.	1 957 000,00	1 869 800,00	1 869 800,00
2315506	travaux conseils quartiers	100 000,00	80 000,00	80 000,00
2316	Rest. Coll. et Oeuvres d'art	57 000,00	35 000,00	35 000,00
238	Av. versées Com. Immo. Corp..	239 000,00	236 000,00	236 000,00
	<b>Opérations d'équipement n° ... (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>14 809 315,00</b>	<b>15 944 513,00</b>	<b>15 944 513,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>13 859 910,00</b>	<b>13 933 582,00</b>	<b>13 933 582,00</b>
1641	Emprunts en Euros	4 098 767,00	4 372 439,00	4 372 439,00
16449	Opérat° affér. à opt° de tirag	4 395 000,00	4 195 000,00	4 195 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 000,00	9 000,00	9 000,00
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	357 143,00	357 143,00	357 143,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison affectation (BA, régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>13 859 910,00</b>	<b>13 933 582,00</b>	<b>13 933 582,00</b>
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
458106	Mat.ières et Fourn. <> Terr.	104 000,00	0,00	0,00
458108	Mat.ières et Fourn. <> Terr.	0,00	50 000,00	50 000,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>104 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>28 773 225,00</b>	<b>29 928 095,00</b>	<b>29 928 095,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	980 000,00	780 000,00	780 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>980 000,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>
2313	Constructions	900 000,00	700 000,00	700 000,00
311	Mat.ières et Fourn. <> Terr.	80 000,00	80 000,00	80 000,00
041	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>265 000,00</b>	<b>215 000,00</b>	<b>215 000,00</b>
2313	Constructions	150 000,00	100 000,00	100 000,00
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	115 000,00	115 000,00	115 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>1 245 000,00</b>	<b>995 000,00</b>	<b>995 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>30 018 225,00</b>	<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>			<b>0,00</b>
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>30 923 095,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 990 621,00	2 134 270,00	2 134 270,00
1321	Etat et Etab. nationaux	446 053,00	197 929,00	197 929,00
1322	Régions	679 509,00	837 262,00	837 262,00
1323	Départements	1 164 307,00	515 984,00	515 984,00
13251	GFP de rattachement	400 752,00	239 555,00	239 555,00
1342	Amendes de police	300 000,00	343 540,00	343 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 289 199,00	21 621 545,00	21 621 545,00
1641	Emprunts en Euros	8 894 199,00	12 426 545,00	12 426 545,00
16449	Opérat°affér. à opt°de tirag	4 395 000,00	4 195 000,00	4 195 000,00
166	Refinancement de dette	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 279 820,00	23 755 815,00	23 755 815,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 362 484,00	1 270 000,00	1 270 000,00
10222	F.C.T.V.A.	1 242 484,00	1 150 000,00	1 150 000,00
10223	T.L.E.	120 000,00	120 000,00	120 000,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	4 300,00	4 300,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 300,00	4 300,00	4 300,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	228 380,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	228 380,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00	148 750,00	148 750,00
274	Prêts	115 000,00	33 750,00	33 750,00
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	115 000,00	115 000,00	115 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 481,00	640 981,00	640 981,00
Total des recettes financières		3 425 645,00	2 064 031,00	2 064 031,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
458206	Giratoire chainette	104 000,00	0,00	0,00
458208	travaux forcés pour tiers	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		104 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 809 465,00	25 869 846,00	25 869 846,00
Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 863 760,00	1 958 249,00	1 958 249,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 080 000,00	2 880 000,00	2 880 000,00
280417	Autres ets publ locaux	300 000,00	0,00	0,00
2804172	Bâtiments et installations	0,00	300 000,00	300 000,00
28042	Subv d'équip pers droit privé	1 200 000,00	0,00	0,00

Chap/art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
280421	Biens mobil., matériel & étude	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
28188	Autres immo corporelles	1 500 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
311	Mat. lères et Fourn. <> Terr.	80 000,00	80 000,00	80 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 943 760,00</b>	<b>4 838 249,00</b>	<b>4 838 249,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	265 000,00	215 000,00	215 000,00
2188	Autres immo corporelles	35 000,00	35 000,00	35 000,00
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	80 000,00	80 000,00	80 000,00
238	Av. versées.Com.Immo.Corp.	150 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 208 760,00</b>	<b>5 053 249,00</b>	<b>5 053 249,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>30 018 225,00</b>	<b>30 923 095,00</b>	<b>30 923 095,00</b>

+		<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=		<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>30 923 095,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1.1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES						
Dépenses réelles	13 924 582,00	1 962 410,00	62 100,00	3 549 800,00	773 470,00	3 276 950,00
Equipements municipaux (2)		1 957 410,00	12 100,00	3 549 800,00	756 470,00	3 196 950,00
Equip non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	17 000,00	80 000,00
Opérations financières	13 924 582,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	13 924 582,00	2 762 410,00	62 100,00	3 574 800,00	783 470,00	3 356 950,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	13 924 582,00	2 762 410,00	62 100,00	3 574 800,00	783 470,00	3 356 950,00

**RECETTES REELLES**

Total recettes de l'exercice	28 324 525,00	445 340,00	50 000,00	448 496,00	20 000,00	80 000,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	28 324 525,00	445 340,00	50 000,00	448 496,00	20 000,00	80 000,00

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	6 602 429,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 175 738,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 602 429,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 175 738,00

**RECETTES REELLES**

Total recettes de l'exercice	51 930 332,00	1 698 053,00	254 140,00	606 300,00	565 481,00	1 087 746,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	51 930 332,00	1 698 053,00	254 140,00	606 300,00	565 481,00	1 087 746,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R 2311-1 et R 2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1.1</b>

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---	--------------	---------------	--	------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	928 610,00	29 928 095,00
0,00	147 100,00	40 000,00	5 028 713,00	919 610,00	15 608 153,00
0,00	4 700,00	157 010,00	68 650,00	9 000,00	336 360,00
					13 924 582,00
					0,00
0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	1 008 610,00	30 923 095,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	1 008 610,00	30 923 095,00

0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	160 000,00	30 923 095,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	160 000,00	30 923 095,00

**FONCTIONNEMENT**

1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	59 107 725,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	59 107 725,00

133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	59 107 725,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	59 107 725,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	----------------------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		13 924 582,00	2 762 410,00	62 100,00	3 574 800,00	783 470,00	3 356 950,00
Dépenses réelles		13 924 582,00	1 962 410,00	62 100,00	3 549 800,00	773 470,00	3 276 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 924 582,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	264 000,00	3 000,00	50 000,00	125 000,00	33 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	371 410,00	9 100,00	45 800,00	52 470,00	74 950,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 322 000,00	0,00	3 454 000,00	579 000,00	3 089 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		0,00	800 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00

**RECETTES**

Total recettes d'investissement		28 324 525,00	445 340,00	50 000,00	448 496,00	20 000,00	80 000,00
Recettes réelles		23 566 276,00	345 340,00	50 000,00	423 496,00	10 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	640 981,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	343 540,00	0,00	398 496,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 621 545,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	33 750,00	0,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		4 758 249,00	100 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	80 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		6 602 429,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 175 738,00
Dépenses réelles		1 844 180,00	16 312 738,00	4 087 417,00	5 408 059,00	6 912 770,00	6 095 738,00
011	Charges à caractère général	0,00	6 646 341,00	53 307,00	1 030 276,00	443 249,00	1 264 099,00

012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	8 977 989,00	1 282 999,00	3 990 433,00	4 990 771,00	3 986 247,00
014	Atténuation de produits	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	34 000,00	590 868,00	2 701 111,00	387 000,00	1 477 750,00	842 892,00
66	Charges financières	1 354 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	97 540,00	50 000,00	350,00	1 000,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre		4 758 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>							
Total recettes de fonctionnement		51 930 332,00	1 698 053,00	254 140,00	606 300,00	565 481,00	1 087 746,00
Recettes réelles		51 930 332,00	998 053,00	254 140,00	606 300,00	565 481,00	1 007 746,00
013	Atténuation de charges	0,00	142 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	52 100,00	227 000,00	4 000,00	207 000,00	308 263,00	688 450,00
73	Impôts et taxes	41 759 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 082 714,00	46 080,00	200 140,00	160 900,00	194 518,00	230 500,00
75	Autres produits de gestion courante	36 150,00	532 473,00	0,00	238 400,00	62 700,00	73 796,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes d'ordre		0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

5	6	7	8	9	TOTAL
Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains, environnement	Action économique	

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES					
0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	1 008 610,00	30 923 095,00
0,00	151 800,00	197 010,00	5 101 363,00	928 610,00	29 928 095,00
0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	13 933 582,00
0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	485 000,00
0,00	4 700,00	157 010,00	68 650,00	9 000,00	336 360,00
0,00	11 100,00	0,00	218 870,00	93 000,00	876 700,00
0,00	136 000,00	40 000,00	4 799 843,00	826 610,00	14 246 453,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	215 000,00

**RECETTES**

0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	160 000,00	30 873 095,00
0,00	0,00	0,00	1 394 734,00	80 000,00	25 819 846,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 981,00
0,00	0,00	0,00	1 392 234,00	0,00	2 134 270,00
0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	21 625 845,00
0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	148 750,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	215 000,00

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES					
1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	59 107 725,00
1 391 619,00	2 658 213,00	3 800,00	8 683 125,00	871 817,00	54 269 476,00
43 619,00	296 720,00	3 800,00	2 775 106,00	163 843,00	12 720 360,00

0,00	1 742 743,00	0,00	5 852 019,00	161 799,00	30 985 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
1 348 000,00	618 700,00	0,00	40 000,00	546 175,00	8 586 496,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 354 180,00
0,00	50,00	0,00	16 000,00	0,00	183 440,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES					
133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	59 107 725,00
133 500,00	960 000,00	45 338,00	1 183 775,00	643 060,00	58 327 725,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 500,00
125 000,00	227 000,00	0,00	282 300,00	75 000,00	2 196 113,00
0,00	0,00	0,00	650 000,00	200 000,00	42 609 368,00
5 000,00	733 000,00	0,00	20 400,00	0,00	11 673 252,00
3 500,00	0,00	45 338,00	215 075,00	368 060,00	1 575 492,00
0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	131 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	6 602 429,00	16 280 138,00	3 000,00	0,00	22 885 567,00
	Dépenses de l'exercice	6 602 429,00	16 280 138,00	3 000,00	0,00	22 885 567,00
011	Charges à caractère général	0,00	6 646 341,00	0,00	0,00	6 646 341,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	8 977 989,00	0,00	0,00	8 977 989,00
014	Atténuation de produits	410 000,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
023	Virement à la section d'investiss	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00
65	Autres charges de gestion courant	34 000,00	558 268,00	3 000,00	0,00	595 268,00
66	Charges financières	1 354 180,00	0,00	0,00	0,00	1 354 180,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	97 540,00	0,00	0,00	113 540,00
68	Dotations aux provisions (semi-bu	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	51 930 332,00	1 698 053,00	0,00	0,00	53 628 385,00
	Recettes de l'exercice	51 930 332,00	1 698 053,00	0,00	0,00	53 628 385,00
013	Atténuation de charges	0,00	142 500,00	0,00	0,00	142 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	0,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
70	Produits des services, du domaine	52 100,00	227 000,00	0,00	0,00	279 100,00
73	Impôts et taxes	41 759 368,00	0,00	0,00	0,00	41 759 368,00
74	Dotations et participations	10 082 714,00	46 080,00	0,00	0,00	10 128 794,00
75	Autres produits de gestion couran	36 150,00	532 473,00	0,00	0,00	568 623,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	45 327 903,00	-14 582 085,00	-3 000,00	0,00	30 742 818,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04		
		020 Administrat <sup>o</sup> générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act <sup>o</sup> de coopérat <sup>o</sup> décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>13 333 844,00</b>	<b>274 000,00</b>	<b>809 740,00</b>	<b>565 115,00</b>	<b>773 072,00</b>	<b>257 868,00</b>	<b>266 499,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		13 333 844,00	274 000,00	809 740,00	565 115,00	773 072,00	257 868,00	266 499,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	6 206 282,00	0,00	22 827,00	177 852,00	202 160,00	7 600,00	29 620,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	7 042 422,00	0,00	786 913,00	374 263,00	562 512,00	0,00	211 879,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	21 000,00	274 000,00	0,00	13 000,00	0,00	250 268,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	64 140,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>1 495 510,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 758,00</b>	<b>44 035,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		1 495 510,00	0,00	56 758,00	44 035,00	11 500,00	0,00	90 250,00	0,00	0,00
013	Atténuation de charges	142 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert et	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	127 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 830,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	487 680,00	0,00	34 758,00	9 035,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-11 838 334,00</b>	<b>-274 000,00</b>	<b>-752 982,00</b>	<b>-521 080,00</b>	<b>-761 572,00</b>	<b>-257 868,00</b>	<b>-176 249,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>3 692 929,00</b>	<b>394 488,00</b>	<b>4 087 417,00</b>
Dépenses de l'exercice		3 692 929,00	394 488,00	4 087 417,00
011	Charges à caractère général	38 654,00	14 653,00	53 307,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	903 164,00	379 835,00	1 282 999,00
65	Autres charges de gestion courante	2 701 111,00	0,00	2 701 111,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>250 140,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>254 140,00</b>
Recettes de l'exercice		250 140,00	4 000,00	254 140,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	0,00	4 000,00	4 000,00
74	Dotations et participations	200 140,00	0,00	200 140,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-3 442 789,00</b>	<b>-390 488,00</b>	<b>-3 833 277,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES (2)</b>	479 663,00	0,00	496 155,00	2 716 611,00	500,00
	Dépenses de l'exercice	479 663,00	0,00	496 155,00	2 716 611,00	500,00
011	Charges à caractère général	17 070,00	0,00	5 584,00	16 000,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	412 593,00	0,00	490 571,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	2 700 611,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	50 000,00	0,00	200 140,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	200 140,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	200 140,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-429 663,00	0,00	-296 015,00	-2 716 611,00	-500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement.	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	851 327,00	3 115 501,00	0,00	37 000,00	0,00	1 404 231,00	5 408 059,00
	Dépenses de l'exercice	851 327,00	3 115 501,00	0,00	37 000,00	0,00	1 404 231,00	5 408 059,00
011	Charges à caractère génér	18 351,00	358 113,00	0,00	33 000,00	0,00	620 812,00	1 030 276,00
012	Charges de personnel et fr	832 676,00	2 374 388,00	0,00	0,00	0,00	783 369,00	3 990 433,00
65	Autres charges de gestion	0,00	383 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	387 000,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	350,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	224 900,00	0,00	9 800,00	0,00	371 600,00	606 300,00
	Recettes de l'exercice	0,00	224 900,00	0,00	9 800,00	0,00	371 600,00	606 300,00
70	Produits des services, du d	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	207 000,00
74	Dotations et participations	0,00	152 900,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	160 900,00
75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	9 800,00	0,00	228 600,00	238 400,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-851 327,00	-2 890 601,00	0,00	-27 200,00	0,00	-1 032 631,00	-4 801 759,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>1 518 066,00</b>	<b>1 424 735,00</b>	<b>172 700,00</b>	<b>1 201 093,00</b>	<b>151 659,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 448,00</b>	<b>50 031,00</b>
Dépenses de l'exercice		1 518 066,00	1 424 735,00	172 700,00	1 201 093,00	151 659,00	0,00	1 448,00	50 031,00
011	Charges à caractère général	54 977,00	130 436,00	172 700,00	430 333,00	139 000,00	0,00	1 448,00	50 031,00
012	Charges de personnel et frais	1 463 089,00	911 299,00	0,00	770 710,00	12 659,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00	383 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>77 400,00</b>	<b>147 500,00</b>	<b>256 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	77 400,00	147 500,00	256 600,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
70	Produits des services, du d	0,00	72 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
74	Dotations et participations	0,00	5 400,00	147 500,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	228 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-1 518 066,00</b>	<b>-1 347 335,00</b>	<b>-25 200,00</b>	<b>-944 493,00</b>	<b>-151 659,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 448,00</b>	<b>64 969,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>305 115,00</b>	<b>3 795 318,00</b>	<b>2 626 152,00</b>	<b>186 185,00</b>	<b>6 912 770,00</b>
	Dépenses de l'exercice	305 115,00	3 795 318,00	2 626 152,00	186 185,00	6 912 770,00
011	Charges à caractère général	681,00	85 105,00	329 878,00	27 585,00	443 249,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	227 284,00	2 476 963,00	2 286 524,00	0,00	4 990 771,00
65	Autres charges de gestion courante	77 150,00	1 232 250,00	9 750,00	158 600,00	1 477 750,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>468 681,00</b>	<b>96 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>565 481,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	468 681,00	96 800,00	0,00	565 481,00
70	Produits des services, du domaine et des biens	0,00	222 163,00	86 100,00	0,00	308 263,00
74	Dotations et participations	0,00	186 518,00	8 000,00	0,00	194 518,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	60 000,00	2 700,00	0,00	62 700,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-305 115,00</b>	<b>-3 326 637,00</b>	<b>-2 529 352,00</b>	<b>-186 185,00</b>	<b>-6 347 289,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 1.1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	Sous fonction 31				Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>2 892 313,00</b>	<b>214 991,00</b>	<b>684 000,00</b>	<b>4 014,00</b>	<b>1 156 907,00</b>	<b>1 007 427,00</b>	<b>148 921,00</b>	<b>312 897,00</b>
Dépenses de l'exercice		2 892 313,00	214 991,00	684 000,00	4 014,00	1 156 907,00	1 007 427,00	148 921,00	312 897,00
011	Charges à caractère général	31 061,00	10 030,00	40 000,00	4 014,00	132 115,00	81 394,00	15 989,00	100 380,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 280 622,00	196 341,00	0,00	0,00	1 024 792,00	922 283,00	132 932,00	206 517,00
65	Autres charges de gestion courante	579 630,00	8 620,00	644 000,00	0,00	0,00	3 750,00	0,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>377 181,00</b>	<b>31 500,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>62 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 100,00</b>
Recettes de l'exercice		377 181,00	31 500,00	40 000,00	20 000,00	30 000,00	62 700,00	0,00	4 100,00
70	Produits des services, du domaine et ve	190 663,00	31 500,00	0,00	0,00	28 000,00	54 000,00	0,00	4 100,00
74	Dotations et participations	186 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	40 000,00	20 000,00	2 000,00	700,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-2 515 132,00</b>	<b>-183 491,00</b>	<b>-644 000,00</b>	<b>15 986,00</b>	<b>-1 126 907,00</b>	<b>-944 727,00</b>	<b>-148 921,00</b>	<b>-308 797,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>914 371,00</b>	<b>2 378 448,00</b>	<b>2 882 919,00</b>	<b>6 175 738,00</b>
Dépenses de l'exercice		914 371,00	2 378 448,00	2 882 919,00	6 175 738,00
011	Charges à caractère général	10 558,00	749 334,00	504 207,00	1 264 099,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	222 021,00	1 546 614,00	2 217 612,00	3 986 247,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
65	Autres charges de gestion courante	681 792,00	0,00	161 100,00	842 892,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>5 300,00</b>	<b>739 626,00</b>	<b>342 820,00</b>	<b>1 087 746,00</b>
Recettes de l'exercice		5 300,00	739 626,00	342 820,00	1 087 746,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	535 000,00	153 450,00	688 450,00
74	Dotations et participations	0,00	94 000,00	136 500,00	230 500,00
75	Autres produits de gestion courante	5 300,00	30 626,00	37 870,00	73 796,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-909 071,00</b>	<b>-1 638 822,00</b>	<b>-2 540 099,00</b>	<b>-5 087 992,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES (2)</b>	544 499,00	200 511,00	1 529 367,00	95 071,00	9 000,00	1 908 105,00	974 814,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	544 499,00	200 511,00	1 529 367,00	95 071,00	9 000,00	1 908 105,00	974 814,00	0,00
011	Charges à caractère général	176 636,00	162 524,00	399 974,00	1 200,00	9 000,00	293 613,00	210 594,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	367 863,00	37 987,00	1 046 893,00	93 871,00	0,00	1 461 492,00	756 120,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00	8 100,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	53 090,00	15 000,00	670 536,00	1 000,00	0,00	286 200,00	56 620,00	0,00
	Recettes de l'exercice	53 090,00	15 000,00	670 536,00	1 000,00	0,00	286 200,00	56 620,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre s	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	535 000,00	0,00	0,00	149 700,00	3 750,00	0,00
74	Dotations et participations	41 000,00	15 000,00	37 000,00	1 000,00	0,00	136 500,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	12 090,00	0,00	18 536,00	0,00	0,00	0,00	37 870,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-491 409,00	-185 511,00	-858 831,00	-94 071,00	-9 000,00	-1 621 905,00	-918 194,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 391 619,00	1 391 619,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 391 619,00	1 391 619,00
011	Charges à caractère général	0,00	43 619,00	43 619,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 348 000,00	1 348 000,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	133 500,00	133 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	133 500,00	133 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	125 000,00	125 000,00
74	Dotations et participations	0,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 500,00	3 500,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-1 258 119,00	-1 258 119,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	Sous fonction 51			Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act <sup>o</sup> pour l'enfance et l'adolescence	523 Act <sup>o</sup> pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	1 383 200,00	419,00	0,00	0,00	8 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	1 383 200,00	419,00	0,00	0,00	8 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	43 200,00	419,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	128 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	128 500,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ve	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	-1 254 700,00	4 581,00	0,00	0,00	-8 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 6 - Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>137 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 200,00</b>	<b>2 513 013,00</b>	<b>2 658 213,00</b>
	Dépenses de l'exercice	137 000,00	0,00	0,00	8 200,00	2 513 013,00	2 658 213,00
011	Charges à caractère général	137 000,00	0,00	0,00	0,00	159 720,00	296 720,00
012	Charges de personnel et frais assim	0,00	0,00	0,00	0,00	1 742 743,00	1 742 743,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 200,00	610 500,00	618 700,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>960 000,00</b>	<b>960 000,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	960 000,00	960 000,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	227 000,00	227 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	733 000,00	733 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-137 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 200,00</b>	<b>-1 553 013,00</b>	<b>-1 698 213,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>EMENTS DU BILAN</b>	<b>A 1.1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	

**FONCTION 7 - Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	45 338,00	0,00	0,00	45 338,00
	Recettes de l'exercice	0,00	45 338,00	0,00	0,00	45 338,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	45 338,00	0,00	0,00	45 338,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	41 538,00	0,00	0,00	41 538,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	2 688 670,00	5 994 455,00	0,00	8 683 125,00
	Dépenses de l'exercice	2 688 670,00	5 994 455,00	0,00	8 683 125,00
011	Charges à caractère général	1 586 904,00	1 188 202,00	0,00	2 775 106,00
012	Charges de personnel et frais assim	1 093 766,00	4 758 253,00	0,00	5 852 019,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	8 000,00	0,00	16 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	300 211,00	883 564,00	0,00	1 183 775,00
	Recettes de l'exercice	300 211,00	883 564,00	0,00	1 183 775,00
70	Produits des services, du domaine	250 000,00	32 300,00	0,00	282 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
74	Dotations et participations	20 400,00	0,00	0,00	20 400,00
75	Autres produits de gestion courant	29 811,00	185 264,00	0,00	215 075,00
77	Produits exceptionnels	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-2 388 459,00	-5 110 891,00	0,00	-7 499 350,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A 1.1</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>11 300,00</b>	<b>181 053,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>1 400 117,00</b>	<b>976 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	11 300,00	181 053,00	120 000,00	1 400 117,00	976 200,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 300,00	181 053,00	120 000,00	306 351,00	968 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 093 766,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>22 811,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 400,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	250 000,00	22 811,00	0,00	0,00	0,00	27 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes c	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	22 811,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-11 300,00</b>	<b>68 947,00</b>	<b>-97 189,00</b>	<b>-1 400 117,00</b>	<b>-976 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 400,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 1.1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION- DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		1 412 051,00	728 240,00	1 634 103,00	2 218 446,00	1 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 412 051,00	728 240,00	1 634 103,00	2 218 446,00	1 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	55 966,00	281 985,00	532 568,00	316 068,00	1 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assis	1 316 085,00	438 255,00	1 101 535,00	1 902 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courant	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	651 300,00	165 000,00	0,00	67 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	651 300,00	165 000,00	0,00	67 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	300,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	625 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion couran	0,00	10 000,00	140 000,00	0,00	35 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 412 051,00	-76 940,00	-1 469 103,00	-2 218 446,00	65 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A 1.1</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL PAR FONCTIONNEMENT</b>	

**FONCTION 9 - Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>641 675,00</b>	<b>206 949,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>848,00</b>	<b>22 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>871 817,00</b>
	Dépenses de l'exercice	641 675,00	206 949,00	0,00	0,00	848,00	22 345,00	0,00	871 817,00
011	Charges à caractère général	95 500,00	45 150,00	0,00	0,00	848,00	22 345,00	0,00	163 843,00
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	161 799,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 799,00
65	Autres charges de gestion courante	546 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	546 175,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>364 460,00</b>	<b>201 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>643 060,00</b>
	Recettes de l'exercice	364 460,00	201 800,00	0,00	0,00	0,00	76 800,00	0,00	643 060,00
70	Produits des services, du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	364 460,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	368 060,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-277 215,00</b>	<b>-5 149,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-848,00</b>	<b>54 455,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-228 757,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	13 924 582,00	2 762 410,00	0,00	0,00	16 686 992,00
	Dépenses de l'exercice	13 924 582,00	2 762 410,00	0,00	0,00	16 686 992,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 924 582,00	5 000,00	0,00	0,00	13 929 582,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	264 000,00	0,00	0,00	264 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	371 410,00	0,00	0,00	371 410,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 322 000,00	0,00	0,00	1 322 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	28 324 525,00	445 340,00	0,00	0,00	28 769 865,00
	Recettes de l'exercice	28 324 525,00	445 340,00	0,00	0,00	28 769 865,00
021	Virement de la section de fonction	1 958 249,00	0,00	0,00	0,00	1 958 249,00
024	Produits des cessions d'immobilis	640 981,00	0,00	0,00	0,00	640 981,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 270 000,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	343 540,00	0,00	0,00	343 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 621 545,00	1 800,00	0,00	0,00	21 623 345,00
27	Autres immobilisations financière	33 750,00	0,00	0,00	0,00	33 750,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	14 399 943,00	-2 317 070,00	0,00	0,00	12 082 873,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 0 - Services généraux des administrations publiques locales**

**INVESTISSEMENT**

(1)	Libellé	Sous fonction 02						Sous fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	<b>DEPENSES (2)</b>	2 672 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	2 672 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	264 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	361 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	444 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	444 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	343 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-2 228 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-89 000,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>59 100,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>62 100,00</b>
Dépenses de l'exercice		59 100,00	3 000,00	62 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 100,00	0,00	9 100,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	0,00	50 000,00
458108	travaux forcés pour tiers	50 000,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
Recettes de l'exercice		50 000,00	0,00	50 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	0,00	50 000,00
458208	Travaux forcés pour tiers	50 000,00	0,00	50 000,00
Restes à réaliser-reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-9 100,00</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>-12 100,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 1 - Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	Sous fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>DEPENSES (2)</b>	59 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	59 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458108	travaux forcés pour tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458208	Travaux forcés pour tiers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	890 800,00	0,00	1 900 000,00	0,00	784 000,00	3 574 800,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	890 800,00	0,00	1 900 000,00	0,00	784 000,00	3 574 800,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	37 800,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	45 800,00
23	Immobilisations en cours	0,00	803 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	751 000,00	3 454 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	398 496,00	0,00	50 000,00	448 496,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	398 496,00	0,00	50 000,00	448 496,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	398 496,00	0,00	0,00	398 496,00
27	Autres immobilisations financ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-890 800,00	0,00	-1 501 504,00	0,00	-734 000,00	-3 126 304,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 2 - Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	Sous fonction 21			Sous fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>120 500,00</b>	<b>112 500,00</b>	<b>657 800,00</b>	<b>784 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	120 500,00	112 500,00	657 800,00	784 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	37 800,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	120 500,00	112 500,00	570 000,00	751 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE</b>	<b>-120 500,00</b>	<b>-112 500,00</b>	<b>-657 800,00</b>	<b>-734 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	15 000,00	121 600,00	644 870,00	2 000,00	783 470,00
	Dépenses de l'exercice	15 000,00	121 600,00	644 870,00	2 000,00	783 470,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	90 000,00	35 000,00	0,00	125 000,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	0,00	2 000,00	17 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	21 600,00	30 870,00	0,00	52 470,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	579 000,00	0,00	579 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-15 000,00	-101 600,00	-644 870,00	-2 000,00	-763 470,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 3 - Culture**

(1)	Libellé	Sous fonction 31				Sous fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	96 600,00	0,00	25 000,00	0,00	124 500,00	70 870,00	5 500,00	444 000,00
	Dépenses de l'exercice	96 600,00	0,00	25 000,00	0,00	124 500,00	70 870,00	5 500,00	444 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 600,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	23 870,00	2 500,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	32 000,00	3 000,00	424 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-96 600,00	0,00	-5 000,00	0,00	-124 500,00	-70 870,00	-5 500,00	-444 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>80 000,00</b>	<b>3 067 300,00</b>	<b>209 650,00</b>	<b>3 356 950,00</b>
	Dépenses de l'exercice	80 000,00	3 067 300,00	209 650,00	3 356 950,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	8 000,00	25 000,00	33 000,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	300,00	74 650,00	74 950,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 979 000,00	110 000,00	3 089 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-80 000,00</b>	<b>-2 987 300,00</b>	<b>-209 650,00</b>	<b>-3 276 950,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 4 - Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	Sous fonction 41					Sous fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>382 000,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>207 150,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	382 000,00	2 500 000,00	185 000,00	300,00	0,00	2 500,00	207 150,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	2 500,00	72 150,00	0,00
23	Immobilisations en cours	379 000,00	2 500 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-382 000,00</b>	<b>-2 500 000,00</b>	<b>-105 000,00</b>	<b>-300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 500,00</b>	<b>-207 150,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 5 - Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	Sous fonction 51			Sous fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 6 - Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	71 000,00	0,00	0,00	80 800,00	151 800,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	71 000,00	0,00	0,00	80 800,00	151 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00	4 700,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100,00	11 100,00
23	Immobilisations en cours	0,00	71 000,00	0,00	0,00	65 000,00	136 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-71 000,00	0,00	0,00	-80 800,00	-151 800,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 7 - Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	40 000,00	157 010,00	0,00	197 010,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	40 000,00	157 010,00	0,00	197 010,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	157 010,00	0,00	157 010,00
23	Immobilisations en cours	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-40 000,00	-157 010,00	0,00	-197 010,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	284 970,00	4 816 393,00	0,00	5 101 363,00
	Dépenses de l'exercice	284 970,00	4 816 393,00	0,00	5 101 363,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 400,00	66 250,00	0,00	68 650,00
21	Immobilisations corporelles	72 570,00	146 300,00	0,00	218 870,00
23	Immobilisations en cours	210 000,00	4 589 843,00	0,00	4 799 843,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	1 394 734,00	0,00	1 394 734,00
	Recettes de l'exercice	0,00	1 394 734,00	0,00	1 394 734,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 392 234,00	0,00	1 392 234,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-284 970,00	-3 421 659,00	0,00	-3 706 629,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	<b>DEPENSES (2)</b>	55 950,00	212 400,00	0,00	16 620,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	55 950,00	212 400,00	0,00	16 620,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 950,00	0,00	0,00	16 620,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-55 950,00	-212 400,00	0,00	-16 620,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	Sous fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifiques de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	10 000,00	608 900,00	1 275 000,00	71 200,00	2 851 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	10 000,00	608 900,00	1 275 000,00	71 200,00	2 851 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	66 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	119 100,00	1 000,00	21 200,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	489 800,00	1 270 000,00	50 000,00	2 780 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	2 500,00	0,00	1 392 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	2 500,00	0,00	1 392 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 392 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-10 000,00	-608 900,00	-1 272 500,00	-71 200,00	-1 459 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A 1.2</b>

**FONCTION 9 - Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	TOTAL
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>949 610,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 008 610,00</b>
	Dépenses de l'exercice	949 610,00	50 000,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	1 008 610,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
21	Immobilisations corporelles	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00
23	Immobilisations en cours	776 610,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826 610,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>
	Recettes de l'exercice	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
	Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-non ventilables

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT)

3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les i

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200903	28/12/2009	3 250 000,00	0,00	20 475,49	0,00	3 250 000,00
201101	28/12/2009	945 000,00	0,00	5 763,47	0,00	945 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>4 195 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 238,96</b>	<b>0,00</b>	<b>4 195 000,00</b>

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES</b>	

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remb.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des retraits (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de retraits anticipés partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)								voir page(s) suivante(s)						
1641 Emprunts en euros														
...														
...														
1643 Emprunts en devises (total)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
...														
...														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
...														
...														

1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)																									
...																									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)																									
...																									
1678 Autres emprunts et dettes (total)																									
...																									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>																									
1681 Autres emprunts (total)																									
...																									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																									
...																									
1687 Autres dettes (total)																									
...																									
<b>Total général</b>																									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					88 732 293,75									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					88 732 293,75									
200109	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/12/2001	28/12/2001	01/01/2003	437 986,03	V	Livret A + 1.2	4,20	4,20	EUR	A	P	O	A-1
200206	DEXIA CL	27/12/2002	27/12/2002	01/04/2003	2 800 000,00	F	Taux fixe à 4.38 %	4,38	4,45	EUR	T	C	O	A-1
200502	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A-1
200503	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	24/10/2005	25/01/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,24	3,28	EUR	T	C	O	A-1
200505	DEXIA CL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	5 300 000,00	V	(Eonia-Floor - 0.04 sur Eonia) + 0.04	2,43	2,50	EUR	M	P	O	A-1
200601	CAISSE D'EPARGNE	04/02/2006	04/02/2006	25/07/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,49	3,54	EUR	T	P	O	A-1
200605	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2007	22/02/2007	25/05/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,80	3,85	EUR	T	P	O	A-1
200704	DEXIA CL	30/11/2007	30/11/2007	01/12/2008	4 900 000,00	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	4,65	4,72	EUR	A	P	O	A-1
200705	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,58	4,73	EUR	T	P	O	A-1
200801	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	15/12/2008	15/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,68	4,76	EUR	T	P	O	A-1
200803	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	01/05/2009	3 500 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0.39 sur Euribor 03 M) + 0.39	3,44	3,54	EUR	T	P	O	A-1

200804	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/02/2009	10/02/2009	01/08/2009	3 500 000,00	V	LEP + 1.04	4,04	4,10	EUR	T	P	O	A-1
200901	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2009	23/12/2009	01/07/2010	2 717 527,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,86	EUR	T	P	O	A-1
200902	CREDIT MUTUEL	20/11/2009	01/01/2010	31/03/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,30	4,37	EUR	T	P	O	A-1
200903	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/02/2010	5 000 000,00	V	TAM + 0.7	1,29	1,31	EUR	X	X	O	A-1
201101	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	1 350 000,00	V	TAM + 0.7	1,22	1,24	EUR	X	X	O	A-1
201301	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,37	3,41	EUR	T	P	O	A-1
201302	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2013	30/04/2013	01/03/2014	340 000,00	V	Livret A + 0.6	2,35	2,35	EUR	A	C	O	A-1
201303	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2013	30/04/2013	01/03/2014	1 600 000,00	V	Livret A + 0.6	2,35	2,35	EUR	A	C	O	A-1
201305	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	04/12/2013	04/12/2013	01/04/2014	700 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	P	O	A-1
201306	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	2 000 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	P	O	A-1
201307	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	200 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	P	O	A-1
201308	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2013	17/12/2013	01/04/2014	600 000,00	V	Livret A + 0.6	1,85	1,85	EUR	T	P	O	A-1
201401	BANQUE POSTALE	24/12/2013	11/02/2014	01/12/2014	1 000 000,00	V	Eonia + 1.75	1,94	2,50	EUR	T	C	O	A-1
201501	BANQUE POSTALE	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 506 861,39	F	Taux fixe à 1.23 %	1,23	1,24	EUR	T	P	O	A-1
201502	BANQUE POSTALE	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	886 669,55	F	Taux fixe à 1.4 %	1,40	1,41	EUR	T	P	O	A-1
201503	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2015	20/07/2015	25/03/2016	3 079 206,77	F	Taux fixe à 1.86 %	1,86	1,87	EUR	T	P	O	A-1
98009	CAISSE D'EPARGNE	17/12/1998	28/12/1998	25/04/1999	762 245,09	F	Taux fixe à 4.6 %	4,60	4,60	FRF	A	P	O	A-1
99010	CREDIT AGRICOLE	05/10/2001	17/01/2000	05/04/2000	899 181,30	V	(Euribor 03 M-Floor -0.15 sur Euribor 03 M) + 0.15	3,77	3,83	EUR	T	P	O	A-1
201601	BANQUE POSTALE	29/12/2014	16/02/2015	01/06/2016	4 000 000,00	V	Eonia + 1.14	1,07	1,21	EUR	T	C	O	A-1



201602	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	2 658 733,91	V	(Euribor 03 M + 0,58)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,58	0,59	EUR	T	P	O	A-1
201603	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	1 910 147,71	V	(Euribor 03 M + 0,53)-Floor 0 sur Euribor 03 M	0,53	0,54	EUR	T	P	O	A-1
Simulation prêt report 2016	Banque Simulation		30/06/2017	30/09/2017	4 683 735,00	F	Taux fixe à 1,192 %	1,19	1,20	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>2 500 000,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					<b>2 500 000,00</b>									
201210	CG de l'Yonne	30/10/2012	30/10/2012	30/10/2013	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
<b>Total général</b>					<b>91 232 293,75</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en année)	Taux d'intérêt			Annuité l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
...												
<b>164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (Total)												
...												
1643 Emprunts en devises (Total)												
...												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (1)					voir page(s) suivante(s)							
...												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
...												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
...												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (Total)												
...												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
...												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)												
...												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
...												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (Total)												
...												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
...												
1687 Autres dettes (Total)												
...												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		3 107 143,00		58 389 975,05					4 372 437,93	1 352 317,85	-11 122,84	181 958,97
1641 Emprunts en euros (total)		3 107 143,00		58 389 975,05					4 372 437,93	1 352 317,85	-11 122,84	181 958,97
200109	N		A-1	34 801,81	0	V	Livret A + 1.2	1,95	34 801,81	678,64		
200206	N		A-1	233 333,15	1	F	Taux fixe à 4.38 %	4,45	186 666,68	7 154,00		505,32
200502	N		A-1	948 750,00	8,15	F	Taux fixe à 3.74 %	3,79	115 000,00	33 870,38		3 031,61
200503	N		A-1	1 350 000,00	8,82	F	Taux fixe à 3.24 %	3,28	150 000,00	41 917,50		7 020,00
200505	O	3 107 143,00	A-1	3 107 143,57	9,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,68	264 287,73	79 149,48	-11 122,84	0,00
200601	N		A-1	1 683 869,76	9,32	F	Taux fixe à 3.49 %	3,54	152 229,63	56 789,17		9 651,46
200605	N		A-1	3 633 538,62	10,15	F	Taux fixe à 3.8 %	3,85	295 766,39	133 893,01		12 331,22
200704	N		A-1	3 225 430,40	10,92	V	Euribor 12 M-Floor 0 sur Euribor 12 M	0,00	231 604,19	0,00		0,00
200705	N		A-1	3 032 094,43	10,99	F	Taux fixe à 4.58 %	4,73	217 253,98	137 041,22		1 432,44
200801	N		A-1	5 021 236,57	12,04	F	Taux fixe à 4.68 %	4,76	311 305,34	229 583,42		45 921,83
200803	N		A-1	2 357 177,79	12,08	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.39 sur Euribor 03 M) + 0.39	0,08	195 198,72	1 754,52		258,82
200804	N		A-1	2 600 804,82	12,08	V	LEP + 1.04	2,31	151 798,31	58 225,40		9 184,03
200901	N		A-1	1 663 453,49	8,25	V	Livret A + 0.6	1,36	178 953,79	21 632,38		5 921,34
200902	N		A-1	1 112 848,10	13	F	Taux fixe à 4.3 %	4,37	65 387,62	46 807,50		0,00
200903	N		A-1	3 250 000,00	12,12	V	TAM + 0.7	0,37	250 000,00	12 056,90		7 967,03
201101	N		A-1	945 000,00	13,21	V	TAM + 0.7	0,36	67 500,00	3 389,85		2 098,85
201301	N		A-1	4 728 897,56	16,02	F	Taux fixe à 3.37 %	3,41	222 550,65	156 571,03		33 747,53
201302	N		A-1	289 000,00	16,17	V	Livret A + 0.6	1,35	17 000,00	3 901,50		3 483,82
201303	N		A-1	1 360 000,00	16,17	V	Livret A + 0.6	1,35	80 000,00	18 360,00		16 367,79
201305	N		A-1	616 221,02	17	V	Livret A + 0.6	1,35	30 725,85	8 136,70		2 205,59
201306	N		A-1	1 760 631,50	17	V	Livret A + 0.6	1,35	87 870,05	23 246,40		6 295,77
201307	N		A-1	176 063,14	17	V	Livret A + 0.6	1,35	8 791,70	2 324,69		628,11
201308	N		A-1	528 189,45	17	V	Livret A + 0.6	1,35	26 375,03	6 973,69		1 883,79
201401	N		A-1	887 500,00	17,67	V	Euribor 03 M + 1.61	1,32	50 000,00	11 412,56		901,30
201501	N		A-1	1 345 016,91	11,42	F	Taux fixe à 1.23 %	1,24	109 564,60	16 039,64		1 224,13
201502	N		A-1	816 628,54	15,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,41	47 516,42	11 184,06		867,39
201503	N		A-1	2 942 776,12	17,98	F	Taux fixe à 1.86 %	1,87	138 986,01	53 769,96		724,31

98009	N		A-1	107 263,35	1,32	F	Taux fixe à 4.6 %	4,60	52 425,86	4 934,11		1 716,72
99010	N		A-1	184 025,42	3,01	V	(Euribor 03 M-Floor - 0.15 sur Euribor 03 M) + 0.15	0,00	58 964,69	0,00		0,00
201601	N		A-1	3 879 397,91	19,17	F	Taux fixe à 2.19 %	2,21	200 000,00	82 672,50		6 439,21
201602	N		A-1	2 658 733,91	17,07	V	(Euribor 03 M + 0.58)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,59	129 781,13	37 904,02		0,00
201603	N		A-1	1 910 147,71	12,07	V	(Euribor 03 M + 0.53)- Floor 0 sur Euribor 03 M	0,54	140 113,54	23 106,41		0,00
Simulation prêt report 2016	N		A-1	0,00	20	F	Taux fixe à 1.192 %	0,00	104 018,22	27 837,21		149,56
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				<b>1 071 428,56</b>					<b>357 142,86</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
<b>1687 Autres dettes (total)</b>				<b>1 071 428,56</b>					<b>357 142,86</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
201210	N		A-1	1 071 428,56	2,83	F	Taux fixe à 0 %	0,00	357 142,86	0,00		0,00
<b>Total général</b>		<b>3 107 143,00</b>		<b>59 461 403,61</b>					<b>4 729 580,79</b>	<b>1 352 317,85</b>	<b>-11 122,84</b>	<b>181 958,97</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**IV  
A2.3**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX (hors A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
...														
<b>TOTAL A</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
...														
<b>TOTAL B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange(C)														
...														
<b>TOTAL C</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
<b>TOTAL D</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E).														
...														
<b>TOTAL (E).</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
...														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

voir page(s) suivante(s)

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	34					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	59 461 404 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable simple (total)		0,00			voir page(s) suivante(s)		0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		3 107 143,57					3 107 143,00				0,00	0,00	0,00
swap 200505	200505	3 107 143,57	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	3 107 143,00	01/07/2010	01/12/2026	M			
<b>Taux variable simple (total)</b>													
<b>Taux complexe</b>													
<b>Total</b>		3 107 143,57					3 107 143,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référéuce de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveaux de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
...									
<b>Taux variable (total)</b>					voir page(s) suivante(s)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
...									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
...									
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						740 829,95	78 782,73		
swap 200505	200505	Taux fixe à 2,65 %	2,68	Euribor 01 M + 0,03	-0,36	740 829,95	78 782,73	A-1	A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						740 829,95	78 782,73		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR (3)	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>		voir page(s) suivante(s)			
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

**(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
		voir page(s) suivante(s)	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
<b>Biens de faible valeur</b>			126 du 26 mai 1996
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :609,80 €			23 du 31 octobre 1997
			195 du 24 octobre 2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
litiges et contentieux	30 000,00	31/12/17	375 950,00	405 950,00	358 500,00	47 450,00
Provisions pour dépréciation (2)						
compte de tiers	0,00	2 010,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>4 729 582,00</b>	<b>4 729 582,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>4 729 582,00</b>	<b>4 729 582,00</b>
1641	Emprunts en Euros	4 372 439,00	4 372 439,00
1678	Autres emprunts et dettes	357 143,00	357 143,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>4 729 582,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 729 582,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	IV
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	A6.2
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

### RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>6 817 980,00</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 418 750,00</b>	<b>1 418 750,00</b>
10222	F.C.T.V.A.	1 150 000,00	1 150 000,00
10223	T.L.E.	120 000,00	120 000,00
274	Prêts	33 750,00	33 750,00
2762	Cré. sur Transf. Dr. déd. TVA.	115 000,00	115 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>5 399 230,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
2804172	Bâtiments et installations	300 000,00	300 000,00
280421	Biens mobil., matériel & étude	1 100 000,00	1 100 000,00
28188	Autres immo corporelles	1 400 000,00	1 400 000,00
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement (d)</b>	<b>1 958 249,00</b>	<b>1 958 249,00</b>
<b>024</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement (d)</b>	<b>640 981,00</b>	<b>640 981,00</b>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Recettes</b>	<b>6 817 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 817 980,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres II</b>	<b>4 729 582,00</b>
<b>Ressources propres disponibles IV</b>	<b>6 817 980,00</b>
<b>Solde V = IV - II(6)</b>	<b>2 088 398,00</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

**A7.1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes div.	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

- (1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service  
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement  
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

(en application de l'article L. 2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

..... (1)

**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipements versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
45... 1.	Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	



**A7.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipements versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participat° et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers n°... (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par "service de distribution de l'eau" ou "service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre section</i>	
043	<i>Opérat°ordre intérieur de la section</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A 7.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Recettes issues de la TEOM</b>	
	<b>Dotations et participations reçues</b>	
	<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	
70	Produits services, domaine et ventes div.	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
013	Atténuations de charges	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

**A 7.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>Souscription d'emprunts et dettes assimilées</b>	
	<b>Dotations et subventions reçues</b>	
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	
	<b>Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)</b>	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481  (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents  (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)  (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III);

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A9</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

N° opération : 458106		Intitulé de l'opération : Mat. 1ères et Fourm Date de la délibération : .../.../....		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES</b>	103 136,10	0,00	0,00	0,00
458106    Giratoire chainette	103 136,10	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A9</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

N° opération : 458108		Intitulé de l'opération : Mat. 1ères et Fourm Date de la délibération : ..../.../....		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
458108 travaux forcés pour tiers	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(7) Indiquer le chapitre.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A9</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

N° opération : 458206		Intitulé de l'opération : Giratoire chaînette			Date de la délibération : .../.../....
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A9</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

N° opération : 458208		Intitulé de l'opération : travaux forcés pour Date de la délibération : ....//....		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
458208 Travaux forcés pour tiers	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS</b>	<b>B1.1</b>
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actu a-	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...)																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index ( ex. EURIBOR 3 mois... ) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					457 347,05 €	115 875,68 €										1 637,45 €	35 211,58 €	
CH AUXERRE	1989	P	EQUIP SCE GYNECOLOGIE	DEXIA CL	457 347,05 €	115 875,68 €	2	A	V	Moyenne TME sur 06 M + 0.6	8,73%	V	Moyenne TME sur 06 M + 0.6	1,41%	A-1	1 637,45 €	35 211,58 €	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					1 780 734,71 €	1 098 375,13 €										24 002,41 €	140 120,31 €	
A.J.A.OMNISPORTS	2005	P	Couverture de deux courts de tennis	SOCIETE GENERALE	35 000,00 €	11 282,15 €	4	M	F	Taux fixe à 4.9 %	5,01%	F	Taux fixe à 4.9 %	5,01%	A-1	490,33 €	2 809,20 €	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AUXERRE	1998	P	TRAVAUX FOYER THOMAS ANCEL	LOGEHAB (CIL)	45 734,71 €	4 993,80 €	2	A	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1	49,94 €	2 484,46 €	
OGEC SAINT JOSEPH*	2012	P	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	375 855,78 €	8	M	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	F	Taux fixe à 2.35 %	2,38%	A-1	8 384,54 €	41 777,08 €	
OGEC SAINT JOSEPH*	2011	P	Construction école Ste Thérèse	CAISSE D'EPARGNE	700 000,00 €	541 831,21 €	11	M	F	Taux fixe à 3.25 %	3,30%	F	Taux fixe à 1.75 %	1,76%	A-1	9 146,84 €	42 037,16 €	
SA CLINIQUE PAUL BERT	2005	P	Reprise gestion polyclinique Ste Marguerite	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	500 000,00 €	164 412,19 €	3	M	F	Taux fixe à 4.2 %	4,28%	F	Taux fixe à 4.2 %	4,28%	A-1	5 930,76 €	51 012,41 €	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					135 597 036,45 €	106 585 707,22 €										1 863 966,68 €	4 221 232,90 €	
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1980	P		Caisse de prêt aux organismes HLM	4 512,49 €	563,45 €	3	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	A-1	16,62 €	182,45 €	

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1977	P	Révision prix constr. FJTseuses	Caisse de prêt aux organismes HLM	31 099,60 €	1 352,47 €	0	A	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	F	Taux fixe à 2.95 %	2,95%	A-1		39,80 €	1 352,47 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P		CAISSE D'EPARGNE	850 000,00 €	212 047,45 €	3	A	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99%	F	Taux fixe à 3.99 %	3,99%	A-1		8 460,69 €	67 935,80 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	23A-ZC17-AMEL 88 LGTS 4E T ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	236 143,53 €	18 289,71 €	0	A	V	Livret A	3,00%	V	Livret A	0,75%	A-1		137,17 €	18 289,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	23A-ZC18-AMEL 104 LGTS 5T ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	282 488,03 €	21 879,17 €	0	A	V	Livret A	3,00%	V	Livret A	0,75%	A-1		164,09 €	21 879,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-STGU-STE GENEV.CHGT USAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 046,00 €	32 394,56 €	3	A	V	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		323,95 €	7 978,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	23A-ZC20-REHA 116 LOGTS ST SIMEON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	485 504,00 €	148 174,34 €	4	A	V	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		1 481,74 €	36 909,35 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-SGU2-STE GENEV.CHGT USAGE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	83 600,00 €	25 514,47 €	4	A	V	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		255,14 €	6 283,73 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	13A-EGR4-REHA 112 LOGTS EGRISSELLES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 506,00 €	68 248,88 €	9	A	V	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		682,49 €	7 754,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	18A-SG01-SGE1-STE GENEV.REHA 278 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	309 673,00 €	69 353,58 €	4	A	V	Livret A + 0.25	2,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1		693,54 €	17 275,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	84C-BRI3-BRICHES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 040 600,00 €	1 616 849,23 €	24	A	V	Livret A + 0.5	2,50%	V	Livret A + 0.5	1,25%	A-1		20 210,62 €	58 184,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	84C-BRI3-BRICHES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	596 000,00 €	533 863,76 €	39	A	V	Livret A + 0.5	2,50%	V	Livret A + 0.5	1,25%	A-1		6 673,30 €	10 705,92 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2005	P	23A-ZC19 REHA 112 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 587,00 €	9 815,53 €	4	A	V	Livret A + 0.5	2,50%	V	Livret A + 0.5	1,25%	A-1		122,69 €	2 435,95 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRI5-BRICHES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 327 300,00 €	1 877 600,93 €	25	A	V	Livret A + 0.65	3,40%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		26 286,41 €	63 245,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRI5-BRICHES PRU FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	358 000,00 €	320 948,77 €	40	A	V	Livret A + 0.65	3,40%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		4 493,28 €	6 040,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	18A-SGMZ-STE GENEVIEVE REHA 205 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 906,00 €	16 330,44 €	5	A	V	Livret A + 0.65	3,40%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		228,63 €	3 308,27 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRI4-BRICHES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 172 900,00 €	2 559 807,51 €	25	A	V	Livret A + 0.65	3,40%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		35 837,31 €	86 224,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BRI4-BRICH.2E TR PRU FONCIER	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	381 000,00 €	341 568,40 €	40	A	V	Livret A + 0.65	3,40%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		4 781,96 €	6 428,34 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	90C-GRATAVE DE GRATTERY-CONST 40 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 889 000,00 €	1 587 814,95 €	26	A	V	Livret A + 0.65	3,65%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		22 229,41 €	48 797,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	90C-GRATAVE DE GRATTERY-CONST 40 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	258 000,00 €	234 682,97 €	41	A	V	Livret A + 0.65	3,65%	V	Livret A + 0.65	1,40%	A-1		3 285,56 €	4 142,91 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 694,73 €	230 849,07 €	43	A	V	Livret A + 0.8	2,05%	V	Livret A + 0.8	1,55%	A-1		3 578,16 €	3 698,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 921,19 €	29 129,24 €	43	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		160,21 €	586,96 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 424,15 €	168 897,63 €	33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		928,94 €	4 531,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	10C-BR60-1401-BRICHES 140 REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	254 000,00 €	165 218,23 €	12	A	V	Livret A + 0.45	3,95%	V	Livret A + 0.45	1,20%	A-1		1 982,62 €	14 257,29 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	645 536,82 €	578 306,70 €	33	A	V	Livret A + 0.45	1,70%	V	Livret A + 0.45	1,20%	A-1		6 939,68 €	13 874,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BRI6-BRICH. CONST 9 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 934,33 €	58 251,58 €	43	A	V	Livret A + 0.45	1,70%	V	Livret A + 0.45	1,20%	A-1		699,02 €	1 012,75 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRAZ2-CONST 18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 020,40 €	171 644,46 €	33	A	V	Livret A + (-0.3)	0,95%	V	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1		772,40 €	4 683,34 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	AVENANT REAMENAGT 119439(2)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 319 952,21 €	1 695 808,41 €	15	A	V	Livret A + 0.4	3,40%	V	Livret A + 0.4	1,15%	A-1		36 332,10 €	69 953,09 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	AVENANT REAMENAGT 119436	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 087 727,17 €	14 042 030,29 €	24	A	V	Livret A + 1.2	4,20%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1		311 319,48 €	282 255,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 935 586,57 €	2 584 175,15 €	20	A	V	Livret A + 0.6	3,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		34 886,36 €	88 587,58 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	466 591,48 €	78 972,67 €	2	A	V	Livret A + 1.2	4,20%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1		1 539,97 €	38 657,21 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Reamenagement emprunts compactes	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 368 289,00 €	4 080 604,80 €	23	A	V	Livret A + 1.15	4,15%	V	Livret A + 1.15	1,90%	A-1	77 531,49 €	102 386,06 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	407 451,28 €	176 203,36 €	5	A	V	Inflation INSEE hors tabac	1,91%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,29%	A-2	4 254,09 €	33 488,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 452 454,21 €	3 352 082,50 €	15	A	V	Inflation INSEE hors tabac	1,91%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,29%	A-1	83 767,55 €	186 254,51 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	P	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 868,52 €	68 711,97 €	16	A	V	Inflation INSEE hors tabac	1,91%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,29%	A-1	2 504,38 €	2 708,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2008	C	Réaménagement emprunts compactés	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 947 405,53 €	342 943,01 €	1	S	V	Inflation INSEE hors tabac + 2.35	3,58%	V	Inflation INSEE hors tabac + 2.35	2,57%	A-2	7 316,02 €	226 379,74 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2009	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	502 000,00 €	387 313,95 €	17	A	V	Livret A + 0.25	4,25%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	3 873,14 €	19 746,06 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	71C-TUR1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	142 878,09 €	132 646,34 €	43	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 790,73 €	2 227,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CHARGE FONCIERE PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	347 061,61 €	322 207,95 €	43	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	4 349,81 €	5 409,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	174 254,25 €	151 795,99 €	33	A	V	Livret A + (-0.7)	0,55%	V	Livret A + (-0.7)	0,05%	A-1	75,90 €	4 427,86 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	68 216,98 €	61 493,02 €	43	A	V	Livret A + (-0.7)	0,55%	V	Livret A + (-0.7)	0,05%	A-1	30,75 €	1 382,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BR13-BRICHERES CONST 40 ANRU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 000,00 €	120 203,82 €	28	A	V	Livret A + 0.25	1,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 202,04 €	3 593,49 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BR14-BRICHERES 40 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	176 770,35 €	28	A	V	Livret A + 0.25	1,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 767,70 €	5 284,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2010	P	84C-BR15-BRICHERES 30 PLUS CD	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	215 000,00 €	190 028,10 €	28	A	V	Livret A + 0.25	1,50%	V	Livret A + 0.25	1,00%	A-1	1 900,28 €	5 680,89 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 083 996,26 €	1 021 656,07 €	35	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 792,36 €	22 227,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	271 563,92 €	261 367,51 €	45	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 528,46 €	4 136,18 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	383 575,35 €	356 869,68 €	35	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 962,78 €	8 991,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 082,82 €	52 369,54 €	45	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	288,03 €	1 003,63 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	247 353,11 €	229 733,15 €	35	A	V	Livret A + (-0.3)	1,95%	V	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	1 033,80 €	5 892,84 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE Romaine PREFI CONST 18 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 157,53 €	964 316,15 €	35	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 018,27 €	20 979,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE Romaine PREFI CONST 18 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	243 037,42 €	233 912,10 €	45	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 157,81 €	3 701,69 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE Romaine PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	224 024,91 €	208 427,61 €	35	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 146,35 €	5 251,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE Romaine PREFI CONST 4 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 005,56 €	47 542,56 €	45	A	V	Livret A + (-0.2)	2,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	261,48 €	911,13 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	99C-ROM1-VOIE Romaine PREFI CONST 22 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	223 023,60 €	207 136,73 €	35	A	V	Livret A + (-0.3)	1,95%	V	Livret A + (-0.3)	0,45%	A-1	932,12 €	5 313,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 992 186,92 €	1 844 309,92 €	25	A	V	Livret A + 1.13	3,38%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1	34 673,03 €	55 562,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	465 951,60 €	456 888,84 €	45	A	V	Livret A + 1.13	3,38%	V	Livret A + 1.13	1,88%	A-1	8 589,51 €	6 310,21 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 042,28 €	178 141,02 €	35	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 404,90 €	3 868,93 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	JON1-JONCHES-TERRAIN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	302 254,00 €	302 254,00 €	1	A	V	Livret A + 0.6	2,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	4 080,43 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	AVENANT REAMENAGT 119438	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	114 300,00 €	109 511,08 €	34	A	V	Livret A + 0.6	2,35%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 478,40 €	1 360,24 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	53 790,00 €	45 253,57 €	20	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	610,92 €	2 633,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	90C-GRA2-VE GRATTERY-CONST 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 082 802,00 €	1 007 130,32 €	36	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 596,26 €	21 910,98 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	90C-GRA1-AVE GRATTERY-CH.FONCIERE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	312 163,00 €	296 433,74 €	46	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	4 001,86 €	4 691,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	18A-SGE2-SGE4-REHA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 580 926,00 €	1 310 379,74 €	16	A	V	Livret A + 0.6	2,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	17 690,13 €	73 921,30 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	C	COMPACTAGE 119432-01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 342 295,81 €	1 140 320,00 €	16	A	V	Livret A + 1.45	3,45%	V	Livret A + 1.45	2,20%	A-1	25 087,04 €	47 038,87 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2012	P	COMPACTAGE 119433-01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 944 328,28 €	3 858 611,55 €	35	A	V	Livret A + 0.67	2,92%	V	Livret A + 0.67	1,42%	A-1	54 792,28 €	82 854,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2011	P	COMPACTAGE 119434-01/06/2012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 859 117,40 €	1 631 737,01 €	5	A	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39%	F	Taux fixe à 3.39 %	3,39%	A-1	55 315,88 €	291 289,95 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	688 110,00 €	650 235,53 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	8 778,18 €	13 664,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	112 390,00 €	107 858,88 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 456,09 €	1 658,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 215 062,00 €	2 093 142,13 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	28 257,42 €	43 987,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	45 138,00 €	43 318,21 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	584,80 €	665,98 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Rénovation de 204 logements situés allées Borelino - Mairie de Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 142 342,00 €	1 067 826,26 €	22	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	14 415,65 €	39 902,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Rénovation énergétique de 48 logements - Préconstruction de 53 à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 314,00 €	116 204,92 €	22	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	1 568,77 €	4 342,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 000 691,00 €	2 894 323,86 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	39 073,37 €	58 794,78 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 33 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 023 400,00 €	997 039,10 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	13 460,03 €	14 898,57 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 33 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 347,00 €	159 401,76 €	37	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	876,71 €	3 783,17 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 33 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	41 300,00 €	39 986,55 €	47	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	219,93 €	730,20 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	602 407,00 €	581 053,15 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	7 844,22 €	11 803,41 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	238 500,00 €	232 356,68 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 136,82 €	3 472,06 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	202 882,00 €	194 411,38 €	37	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	1 069,26 €	4 614,07 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 12 logements - Hameau des Prichères à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 500,00 €	43 084,79 €	47	A	V	Livret A + (-0.2)	1,05%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1	236,97 €	786,78 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 104 logements - Quartier Sainte-Croix à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	422 810,00 €	395 229,81 €	22	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	5 335,60 €	14 768,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements - Les Images à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 056 212,00 €	1 983 324,32 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	26 774,88 €	40 288,90 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 29 logements - Les Images à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	265 000,00 €	258 174,09 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 485,35 €	3 857,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 28 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 987 320,00 €	1 916 874,38 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	25 877,80 €	38 939,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 28 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	623 514,78 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	8 417,45 €	9 317,07 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	863 338,00 €	832 734,79 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	11 241,92 €	16 916,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Construction de 15 logements - Résidence des Carrières à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 000,00 €	296 169,52 €	47	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	3 998,29 €	4 425,61 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Rénovation de 98 logements quartier des Rosoirs à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	219 649,00 €	204 880,32 €	23	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1	2 765,88 €	7 655,87 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	P	Réhabilitation de 56 logements quartier Saint Siméon à Auxerre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 580,00 €	57 439,51 €	23	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		775,43 €	2 146,37 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	110-GDV2-RTE DE TOUCY CN 7 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 000,00 €	88 081,92 €	39	A	V	Livret A + 0.05	0,80%	V	Livret A + 0.05	0,80%	A-1		704,66 €	1 933,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	109C-GDV1-R.CHEVANNES CN 5 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 500,00 €	56 274,56 €	38	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		309,51 €	1 297,66 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD0-FONTAINE ROUGE CN 41 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 654 199,00 €	2 606 316,14 €	38	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		35 185,27 €	51 212,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD0-FONTAINE ROUGE CN 41 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	460 000,00 €	453 924,85 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		6 127,99 €	6 595,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	116 416,00 €	113 934,95 €	38	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		626,64 €	2 627,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	229 800,00 €	226 043,97 €	48	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		1 243,24 €	4 032,01 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	284 065,00 €	280 313,39 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		3 784,23 €	4 072,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	91 126,50 €	89 184,41 €	38	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		490,52 €	2 056,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 338,75 €	33 777,49 €	48	A	V	Livret A + (-0.2)	0,80%	V	Livret A + (-0.2)	0,55%	A-1		185,78 €	602,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	43 556,25 €	42 981,01 €	48	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		580,25 €	624,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	101-MTD1-FONTAINE ROUGE CN 8 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	264 792,00 €	260 015,05 €	38	A	V	Livret A + 0.6	1,60%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		3 510,20 €	5 109,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	13-EGR6-REHA ENERG.112 LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 243 716,00 €	1 243 716,00 €	24	A	V	Livret A + (-0.25)	0,50%	V	Livret A + (-0.25)	0,50%	A-1		6 526,05 €	46 828,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	AVENANT REAMENAGT 119439	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 064 096,01 €	1 579 636,74 €	8	A	V	Livret A + 1.2	4,30%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1		44 668,91 €	141 497,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	AVENANT REAMENAGT 119440	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	100 370,02 €	13 149,25 €	1	A	V	Livret A + 1.2	4,30%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1		256,41 €	6 584,26 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 458,99 €	15 886,89 €	16	A	V	Livret A + 1.2	4,20%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1		309,79 €	987,79 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	64C-EPER-RESID.EPERON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	268 005,37 €	163 030,44 €	16	A	V	Livret A + 0.7	3,70%	V	Livret A + 0.7	1,45%	A-1		2 363,94 €	10 442,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	104C-CDF1-RES.ACCUEIL CN 11LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	470 165,00 €	470 165,00 €	39	A	V	Livret A - 0,2	0,55%	V	LIVRET A - 0,2	0,55%	A-1		2 287,63 €	10 540,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	104C-CDF1-RES.ACCUEIL CN 11LGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	92 700,00 €	92 700,00 €	49	A	V	Livret A - 0,2	0,55%	V	LIVRET A - 0,2	0,55%	A-1		451,04 €	1 615,81 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	103C-ROU1-LA ROUE CN 64 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 569 081,00 €	4 486 652,88 €	39	A	V	Livret A + 0,65	1,35%	V	LIVRET A + 0,65	1,35%	A-1		60 569,81 €	88 160,05 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	103C-ROU1-LA ROUE CN 64 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	524 000,00 €	517 079,61 €	49	A	V	Livret A + 0,65	1,35%	V	LIVRET A + 0,65	1,35%	A-1		6 980,57 €	7 512,94 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	84C-BRI6-BRICH.4E TRB CN 53 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	599 219,00 €	599 219,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		7 108,53 €	11 396,50 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	84C-BRI7-BRICH.4E TRB CN 12LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	363 301,00 €	363 301,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		4 309,84 €	6 909,60 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	260 000,00 €	260 000,00 €	39	A	V	Livret A - 0,2	0,55%	V	LIVRET A - 0,2	0,55%	A-1		1 257,20 €	5 828,98 €



OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	97C-BRA1 L.BRAILLE CN 30 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	604 323,00 €	604 323,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		7 169,08 €	11 493,58 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	107-AMA1-ST AMARIN CN 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 527 360,00 €	1 527 360,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		18 119,06 €	29 048,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	107-AMA1-ST AMARIN CN 20 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 000,00 €	134 000,00 €	49	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		1 589,84 €	1 893,88 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 971 267,00 €	1 971 267,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		23 385,12 €	37 491,40 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	102-IMA5-LES IMAGES 2 CN 29 PLUS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	752 252,00 €	752 252,00 €	39	A	V	Livret A + 0,6	1,35%	V	LIVRET A + 0,6	1,35%	A-1		8 923,96 €	14 307,03 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	P	18A-STE GENEV.RENOV.FACADES PREFE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	377 996,00 €	377 996,00 €	14	T	V	Livret A + 0,3	1,05%	V	LIVRET A + 0,3	1,05%	A-1		3 861,86 €	23 399,10 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2017	P	18A-STE GENEV.RENOV.FACADES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 048 000,00 €	0,00 €	25	A	V	Livret A - 0,25	0,50%	V	LIVRET A - 0,25	0,50%	A-1		0,00 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-ACC1-BRICH.3ETR ACCESSION 12 LGTS	CFFL	1 350 397,00 €	18 972,27 €	19	T	V	T4M + 0,3%	4,80%	V	T4M + 0,3%	4,80%	A-1		8,94 €	1 453,70 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2007	P	23A-ZC21-ZC22 ST SIMEON REHA	CFFL	1 007 744,00 €	576 473,31 €	15	T	V	EURIBOR03M + 0,35%	0,00%	V	EURIBOR03M + 0,35%	0,00%	A-1		0,00 €	60 976,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C		CIC EST	532 750,00 €	472 815,58 €	18	T	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	F	Taux fixe à 3.4 %	3,44%	A-1		15 736,10 €	26 637,52 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1998	P	RESID DE L'EPERON	CILGERE	76 224,51 €	26 483,24 €	6	A	F	Taux fixe à 1%	1,00%	F	Taux fixe à 1%	1,00%	A-1		264,83 €	3 196,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2014	C		CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00 €	1 733 333,36 €	13	T	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	F	Taux fixe à 3.3 %	3,34%	A-1		55 550,00 €	133 333,32 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2016	C		CREDIT COOPERATIF	498 732,30 €	473 795,68 €	14	T	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	F	Taux fixe à 2.6 %	2,63%	A-1		11 994,50 €	33 248,83 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2015	P	RENOUVEL. COMPOSANTS 2015	CREDIT COOPERATIF	712 715,52 €	617 686,81 €	13	T	F	Taux fixe à 3,1%	3,10%	F	Taux fixe à 3,1%	3,10%	A-1		18 595,93 €	47 514,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	HAMEAU COTEAU II CIL	LOGEHAB (CIL)	167 693,92 €	34 488,69 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		1 034,66 €	11 158,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	VAUBAN I EMPRT CIL	LOGEHAB (CIL)	292 702,11 €	55 650,58 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		1 669,52 €	18 004,67 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	VAUBAN II EMPRT CIL	LOGEHAB (CIL)	156 260,24 €	29 709,32 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		891,28 €	9 611,87 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	P	JEAN JAURES 2e TRANCHE	LOGEHAB (CIL)	190 256,37 €	39 129,04 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		1 173,87 €	12 659,42 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	P	JEAN JAURES 1e TR. CIL	LOGEHAB (CIL)	39 331,85 €	8 089,13 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		242,67 €	2 617,09 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1993	P	HAMEAUX DU COTEAU I CIL	LOGEHAB (CIL)	45 734,71 €	9 406,04 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		282,18 €	3 043,13 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	HAMEAUX DU COTEAU II CIL	LOGEHAB (CIL)	170 742,90 €	30 304,79 €	3	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		909,14 €	9 804,54 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	RESIDENCE JEMMAPES CIL	LOGEHAB (CIL)	211 141,89 €	37 475,17 €	2	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		1 124,26 €	12 124,36 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1996	P	COTEAU MIGNOTTES III 30 LOGTS	LOGEHAB (CIL)	123 483,70 €	8 058,28 €	0	A	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	F	Taux fixe à 3 %	3,00%	A-1		241,75 €	8 058,28 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1997	P	MIGNOTTES IV 30 LOGTS	LOGEHAB (CIL)	233 247,00 €	27 695,65 €	2	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		553,91 €	13 710,71 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1998	P	LES MIGNOTTES V 20 LOGTS PLA	LOGEHAB (CIL)	152 449,02 €	26 887,28 €	3	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		537,75 €	8 785,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1999	P	HAMEAU DU COTEAU VI	LOGEHAB (CIL)	48 783,69 €	8 603,92 €	3	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		172,08 €	2 811,38 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	P	ACQUIS AMELIOR 8 LOGTS CITE GOURE	LOGEHAB (CIL)	33 081,44 €	7 703,65 €	3	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		154,07 €	1 869,08 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	P	RESID EPERON 36 LOGEMENTS	LOGEHAB (CIL)	123 331,25 €	28 719,89 €	3	A	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		574,40 €	6 968,14 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2000	P	ST-SIMEON 140 LOGEMENTS	LOGEHAB (CIL)	70 279,00 €	15 777,76 €	4	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		236,67 €	3 856,79 €

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	REHABILIT. 84 LOGTS ST SIMEON	LOGEHAB (CIL)	381 122,54 €	106 168,86 €	5	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		1 592,53 €	20 606,22 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	RESDC E LEON PEIGNE 4 LOGTS	LOGEHAB (CIL)	7 470,00 €	4 407,31 €	17	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		66,11 €	229,53 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	BAT. AVENUE DE LA TURGOTINE	LOGEHAB (CIL)	38 112,00 €	18 525,06 €	11	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		277,88 €	1 561,55 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2002	P	4 LOGTS RUE DES PRES COULONS	LOGEHAB (CIL)	21 960,00 €	10 674,07 €	11	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		160,11 €	899,76 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE HUBERT FABUREAU 20 LGTS	LOGEHAB (CIL)	224 700,00 €	118 289,79 €	12	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		1 774,35 €	9 070,45 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2003	P	RUE DE L'ALOUETTE 7 LGTS	LOGEHAB (CIL)	86 000,00 €	45 273,38 €	12	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		679,10 €	3 471,56 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	10 logts rue Camille Desmoulins	LOGEHAB (CIL)	108 000,00 €	65 381,82 €	12	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		980,73 €	4 231,72 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	32 logts Résidence Jeanna Hérold	LOGEHAB (CIL)	196 800,00 €	119 140,21 €	13	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		1 787,10 €	7 711,15 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	1ère tranche BRICHERES	LOGEHAB (CIL)	502 700,00 €	304 328,08 €	13	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		4 564,92 €	19 697,12 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2004	P	112 logts Quartier Saint Siméon	LOGEHAB (CIL)	333 405,00 €	30 114,85 €	0	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		451,61 €	30 114,85 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2001	P	23A-ZC16-REHA 64 LGTS	LOGEHAB (CIL)	289 653,13 €	65 027,56 €	4	A	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	A-1		975,41 €	15 895,65 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	2006	P	84C-BR15-1% RENOVATION URBAINE	LOGEHAB (CIL)	381 026,00 €	381 026,00 €	24	A	F	Taux fixe à 1,25%	1,25%	F	Taux fixe à 1,25%	1,25%	A-1		4 762,83 €	0,00 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1994	P	COTEAU 3E TR COT3	LOGEHAB (CIL)	338 436,82 €	60 068,48 €	2	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		1 802,06 €	19 433,97 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1995	P	LESSEPS 45 LOGTS	LOGEHAB (CIL)	411 612,35 €	96 003,77 €	3	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		2 880,11 €	22 947,49 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1995	P	H.COTEAU COT4 4ETR	LOGEHAB (CIL)	109 763,29 €	25 600,96 €	3	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		768,03 €	6 119,33 €
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT	1998	P	RESID DE L'EPERON	VILOGIA	76 224,51 €	24 141,85 €	6	A	F	Taux fixe à 1%	1,00%	F	Taux fixe à 1%	1,00%	A-1		241,42 €	3 346,73 €
YONNE HABITATION	2013	P	Construction d'une résidence étudiante	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 965 263,58 €	1 868 841,70 €	37	A	V	Livret A + 1.16	2,41%	V	Livret A + 1.16	1,91%	A-1		35 694,88 €	35 208,14 €
YONNE HABITATION	2013	P	Construction d'une résidence étudiante	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	193 121,55 €	183 427,51 €	37	A	V	Livret A + 1.05	2,30%	V	Livret A + 1.05	1,80%	A-1		3 301,70 €	3 531,45 €
YONNE HABITATION	2014	P	Opération Denfert-Rochereau (61 PLS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	359 250,00 €	349 288,23 €	37	A	V	Livret A + 1.04	2,29%	V	Livret A + 1.04	1,79%	A-1		6 252,26 €	6 478,06 €
YONNE HABITATION	2014	P	Opération de la Maladière (40 PLUS)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	187 250,00 €	181 428,22 €	37	A	V	Livret A + 0.6	1,85%	V	Livret A + 0.6	1,35%	A-1		2 449,28 €	3 678,64 €
VAL D'YONNE HABITAT	2008	P	RESIDENCE DU PARC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 059 000,00 €	692 091,96 €	11	A	V	Livret A + 0.45	3,45%	V	Livret A + 0.45	1,20%	A-1		8 305,10 €	53 966,17 €
VAL D'YONNE HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 50	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	569 042,44 €	431 898,16 €	16	A	V	Livret A + 1.2	2,45%	V	Livret A + 1.2	1,95%	A-1		8 422,01 €	23 261,49 €
VAL D'YONNE HABITAT	2009	P	Réaménagement emprunt n° 137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 594,45 €	61 310,55 €	8	A	V	Livret A + 1.45	2,45%	V	Livret A + 1.45	2,20%	A-1		1 348,83 €	6 739,19 €
VAL D'YONNE HABITAT	2010	P	COMPACTAGE 2	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	55 997,72 €	49 894,08 €	27	A	V	Livret A + 0.71	1,96%	V	Livret A + 0.71	1,46%	A-1		728,45 €	1 321,04 €
VAL D'YONNE HABITAT	2010	P	COMPACTAGE 5	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 054 045,66 €	5 275 881,15 €	17	A	V	Inflation INSEE hors tabac	0,78%	V	Inflation INSEE hors tabac	1,14%	A-1		152 663,18 €	210 752,26 €
VAL D'YONNE HABITAT	2009	P	COMPACTAGE 7	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 026 885,34 €	936 164,86 €	34	A	V	Livret A + 1	2,25%	V	Livret A + 1	1,75%	A-1		16 382,89 €	20 383,71 €
VAL D'YONNE HABITAT	1986	P	ACQ.AMEL.7 LOGTS RUE DE PARIS	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	281 954,46 €	99 127,70 €	7	A	V	Livret A + 0.52	4,94%	V	Livret A + 0.52	1,27%	A-1		2 605,64 €	13 249,37 €
VAL D'YONNE HABITAT	1996	P	VAULABELLE-	DEXIA CL	457 347,05 €	382 519,90 €	19	A	F	Taux fixe à 8,5%	8,50%	F	Taux fixe à 8,5%	8,50%	A-1		32 514,19 €	7 907,06 €
VAL D'YONNE HABITAT	1992	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB (CIL)	457 347,05 €	25 499,46 €	0	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		765,01 €	25 499,46 €
VAL D'YONNE HABITAT	1999	P	AUXERRE ALSACE	LOGEHAB (CIL)	109 763,29 €	19 358,90 €	2	A	F	Taux fixe à 2%	2,00%	F	Taux fixe à 2%	2,00%	A-1		387,18 €	6 325,58 €

VAL D'YONNE HABITAT	1999	P	AUXERRE MICHELET	LOGEHAB (CIL)	27 959,15 €	4 556,68 €	2	A	F	Taux fixe à 1%	1,00%	F	Taux fixe à 1%	1,00%	A-1		45,57 €	1 503,80 €
VAL D'YONNE HABITAT	2001	P	AUXERRE PARC 2000	LOGEHAB (CIL)	53 357,16 €	14 863,65 €	4	A	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	F	Taux fixe à 1,5%	1,50%	A-1		222,96 €	2 884,87 €
VAL D'YONNE HABITAT	1995	P	AUXERRE PUIITS DES DAMES	LOGEHAB (CIL)	246 967,41 €	57 602,30 €	3	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		1 728,07 €	13 768,49 €
VAL D'YONNE HABITAT	1995	P	AUXERRE VAULABELLE	LOGEHAB (CIL)	246 967,41 €	57 602,30 €	3	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		1 728,07 €	13 768,49 €
VAL D'YONNE HABITAT	1994	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB (CIL)	283 119,78 €	58 227,72 €	2	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		1 746,83 €	18 838,44 €
VAL D'YONNE HABITAT	1994	P	AUXERRE GEROT	LOGEHAB (CIL)	174 227,27 €	35 832,39 €	2	A	F	Taux fixe à 3%	3,00%	F	Taux fixe à 3%	3,00%	A-1		1 074,97 €	11 592,87 €
TOTAL GENERAL					137 835 118,21 €	107 799 958,02 €											1 889 606,54 €	4 396 564,79 €

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B1.2</b>
<b>CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT</b>	

**B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AU GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	200 971,75
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	6 093 021,48
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+B+C+D</b>	<b>6 293 993,23</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>58 327 725,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>11%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest (1)	Somme nette des parts Invest (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>							
...							
<b>8018 Autres engagements</b>							
<b>Au profit d'organismes publics.....</b>							
...							
<b>Au profit d'organismes privés.....(1)</b>							
...							
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>							
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>							
<b>8028 Autres engagements reçus</b>							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
<b>TOTAL</b>							



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
		voir délibération séparée			
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
		voir délibération séparée			

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

voir page(s) suivante(s)

IV – ANNEXES IV  
ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement €	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de Paiement ouverts au titre de l'exercice (2)	Restes à financer de l'exercice N+1
2003-2 Coulée verte	975 330	975 330	792 636	0	182 694
2004-4 RU Brichères	16 630 000	16 630 000	15 778 489	18 000	833 511
2006-3 RU Rive Droite	17 000 000	17 000 000	13 863 050	385 011	2 751 939
2006-4 RU Sainte-Geneviève	14 200 000	14 200 000	4 723 629	2 198 692	7 277 679
2008-1 IUT Vie étudiante	6 000 000	6 000 000	3 251 108	1 900 000	848 892
2015-1 RU Brichères / Sainte-Geneviève	228 000	228 000	58 080	138 340	31 580
2015-2 RU Rosoirs	65 000	65 000	15 480	40 000	9 520
2017-1 Eglise Saint Pierre	5 000 000	5 000 000	0	50 000	4950000

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.(arrêté au 3/11/2016)

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette :</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		Total recettes	
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		Total dépenses	
Restés à employer au 31/12/N :			

Total reste à employer au 01/01/N :			
<b>Total Recettes</b>		<b>Total Dépenses</b>	
<b>TOTAL</b> reste à employer au 31/12/N :			

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							

**RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINTE GENEVIEVE**  
**Aménagement de la place Degas**

Etat au 05 12 2016

Désignation	Date facture	N° facture	Exercice	Date mandatement	N° mandat	Nom fournisseur	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.	
Levés de géomètre	29/06/2012	X120282	2012	23/07/2012	5616	Géomexpert	5 450,00	6 518,20	Mdt: 13 036,40 ✓
éclairage provisoire	25/04/2015	T21505040138	2015	26/05/2015	3123	Eiffage	20 218,40	24 262,08	✓
sondage test	16/12/2015	2121,5,0068001311	2016	25/01/2016	26	Eurovia	1 497,88	1 797,46	✓
diagnostic amiante dans les enrobés	15/03/2016	FA20168410	2016	30/03/2016	1551	Diagnos'im	558,33	670,00	✓
toilette chimique	28/06/2016	17116281	2016	03/08/2016	5483	Kiloutou	115,50	138,60	✓
SPS	30/04/2016	243160293	2016	03/08/2016	5484	Qualiconsult	510,00	612,00	✓
SPS	26/10/2016	243160757	2016	16/11/2016	8757	Qualiconsult	323,00	387,60	✓
Facture 156022 du 15 12 2015 étude place degas			2016	15/02/2016	369	GEOTEC	500,00	600,00	✓
Facture 4430 du 09 02 2016 abattage d'arbres place Degas			2016	29/02/2016	576	Arbre et Espace	2 720,00	3 264,00	✓
Acpte1 du 20 10 2016 lot 1 aménagt rue Cézanne et place Degas			2016	01/12/2016	9380	Eurovia	11 860,48	14 232,58	✓
Acpte1 du 20 10 2016 lot 1 aménagt rue Cézanne et place Degas			2016	01/12/2016	asst 84	Eurovia	42 883,04	51 459,65	✓
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cézanne et place Degas			2016	21/11/2016	8958	Eurovia	54 315,48	65 178,58	✓
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cézanne et place Degas asst			2016	21/11/2016	asst 79	Eurovia	46 779,99	56 135,99	✓
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cézanne et place Degas asst			2016	07/12/2016	réduct 3	Eurovia	-4 400,00	-4 400,00	✓
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cézanne et place Degas asst			2016	21/11/2016	asst 80	Eurovia	1 846,69	2 216,03	✓
Acompte 2 du 10 11 2016 lot 1 rue Cézanne et place Degas asst			2016	21/11/2016	asst 78	Michel	4 400,00	4 400,00	✓
Acompte 1 du 10 11 2016 lot 3 rue Cézanne et place Degas			2016	23/11/2016	8976	Ceschin Patrick	13 628,00	16 353,60	mdt:25 605,60 ✓
Apte 2 du 10 11 2016 lot 3 aménagt rue Cézanne et place Degas			2016	23/11/2016	8975	Ceschin Patrick	33 270,00	39 924,00	mdt:60 084,00 ✓

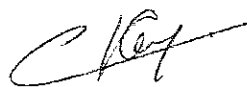
\* réduction du mandat assainissement n°79

**Total**                      236 476,79              283 750,36

Etat arrêté à la somme Deux cent quatre vingt trois mille sept cent cinquante euros et trente six centimes.

Fait à Auxerre, le

05 12 2016



<b>0.89 PAYÉ 003</b>
<b>- 6 DEC. 2016</b>
<b>TRESORERIE D'AUXERRE</b>

L'adjoint au maire,

Pascal Henriat

FILIERE POLICE ( j )							
EMPLOIS NON CITES ( k ) (5)							
TOTAL GENERAL ( b + c + d + e + f + g + h + i + j + k )							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temp de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80%

(quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) **SECTEUR**

ADM : Administratif  
 TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : Police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) **CONTRAT** : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : *accroissement temporaire d'activité*  
 3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi  
 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
 3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient  
 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil  
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%  
 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel  
 38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets  
 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus  
 A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b> affermage affermage affermage Délégation service public Délégation service public Délégation service public	AIDA ELRES SCDF VEOLIA Eau Service compris la maison des randonneurs centre France evenements	ss icatunaise developpement artistique elres elior restauration société des crématorium de France société véolia eau service compris la maison des randonneurs centre France evenement	association société par action SA SA association association société par action simplifiée	644 000,00    564 190,00 35 110,00 396 000,00
<b>Détention d'une part du capital</b> ...		voir page(s) suivante(s)		
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b> ...		voir page(s) suivante(s)		
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b> ...		voir page(s) suivante(s)		
<b>Autres.</b> ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## C2 DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL

### Participations et créances

Libellé	
Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel	n° 4614
Crédit Immobilier de l'Yonne	n° 139274-294 (1991-1992)
Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel	Vaux cert. 31601 1 part
	cert. 56030 17 parts
	cert. 56050 7 parts
	cert. 56915 3 parts
	cert. 60242 7 parts
Coopérative Agricole et Viticole du département de l'Yonne	
Coopérative Agricole de Matériel de l'Yonne ( COMAGRY)	certificat n° 659
Certificat nominatif de Panama	n° 19037
Société Anonyme Auxerroise et Tonnerroise	cert. 19 et 26
Caisse d'Epargne de Bourgogne	1520 actions à 20 euros 1 action à 16 euros

**EXERCICE 2017**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**  
**SUBVENTIONS SUPERIEURES A 75 000 €**

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros	Total par associations
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique - DSP Théâtre	644 000	
<b>Sous-total</b>				<b>644 000</b>
657362	520	Centre communal d'action sociale d'Auxerre	1 340 000	
657362	63	Centre communal d'action sociale d'Auxerre (Fonds d'Action Conjoncturelle)	7 000	
<b>Sous-total</b>				<b>1 347 000</b>
65748	90	Centre France Evènements - DSP Auxerrexpo	396 000	
<b>Sous-total</b>				<b>396 000</b>
657351	025	Communauté de l'auxerrois (participation au service des navettes)	196 000	
<b>Sous-total</b>				<b>196 000</b>
65748	421	Les Gulli'verts	98 000	
<b>Sous-total</b>				<b>98 000</b>
65748	33	Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre - MJC St Pierre	83 600	
<b>Sous-total</b>				<b>83 600</b>
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) "Les Loupiots"	110 000	
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Crèche familiale mutualiste de l'auxerrois	200 000	
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Relais Dauphin	36 500	
<b>Sous-total</b>				<b>346 500</b>
65748	90	Mission Locale	47 485	
65748	90	Mission Locale -maison de la jeunesse	37 920	
<b>Sous-total</b>				<b>85 405</b>
204172	72	OAH Plan de relance du logement social (dette)	97 985	

Article	Fonction	Intitulé de l'association	Montant en euros	Total par associations
<b>Sous-total</b>				<b>97 985</b>
65748	40	Office municipal des sports	216 600	
65748	40	Office Municipal des Sports - fonctionnement	30 800	
<b>Sous-total</b>				<b>247 400</b>
65748	64	Ribambelle	78 000	
20421	64	Ribambelle (lit avec matelas + casiers vestiaires enfants)	2 300	
<b>Sous-total</b>				<b>80 300</b>
65748	311	Service compris - DSP SILEX	564 190	
<b>Sous-total</b>				<b>564 190</b>
65748	40	Stade auxerrois - club omnisports	145 750	
65748	40	Stade auxerrois (tournois des "15 ans")	600	
65748	40	Stade auxerrois omnisports (Opération stade Maximômes)	366	
65748	40	Stade auxerrois tennis (Tournoi féminin Open Gaz de france)	1 000	
<b>Sous-total</b>				<b>147 716</b>

**SUBVENTIONS EXERCICE 2017  
DELEGATION SERVICE PUBLIC**

<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Intitulé de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique - DSP Théâtre	644 000
65748	90	Centre France Evènements - DSP Auxerrexpo	396 000
65748	40	Maison des randonneurs - DSP	35 110
65748	311	Service compris - DSP SILEX	564 190

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**  
**AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
comunauté d'agglomération de l'Auxerrois			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
siteua			
syndicat énergie auxerrois		cotisation	
syndicat d'étude pour le canal du nivernais		cotisation	

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
...					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		.....	.....			

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
...				

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/(N-1) (%)	Produit voté par de l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1) (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNE			voir délibération séparée			
CFE						
<b>TOTAL</b>						

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;

(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

[Pour revenir à la délibération, cliquez ici](#)

## **Budget Crématorium**

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET	Crématorium
-----------------	-------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL .....
-------------------------------

M 4 ... (1)

Budget Primitif (2)
------------------------

Année 2017

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49  
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

néant

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
  - budgétaires (délibération n°..... du .....
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
  - avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	30 000,00	30 000,00
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 000,00	3 000,00
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>33 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	18 200,00	0,00	26 127,00	26 127,00	26 127,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>18 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 127,00</b>	<b>26 127,00</b>	<b>26 127,00</b>
66	Charges financières	985,10	0,00	873,00	873,00	873,00
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>19 185,10</b>	<b>0,00</b>	<b>27 000,00</b>	<b>27 000,00</b>	<b>27 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	10 814,90	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>10 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>3 000,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	7 814,90	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>10 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>10 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
--------------	--	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 000,00</b>
---	-----------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section d'exploitation (4)	10 814,90		3 000,00	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>10 814,90</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>10 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
--------------	--	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 000,00</b>
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>3 000,00</b>
---	-----------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non-personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 127,00		26 127,00
66	Charges financières	873,00	0,00	873,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 000,00	3 000,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>27 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 000,00</b>
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00		30 000,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
021	Virement de la section d'exploitation		3 000,00	3 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
+	<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	18 200,00	26 127,00	26 127,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	22 927,00	22 927,00
617	Études & recherches	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 200,00	3 200,00	3 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>18 200,00</b>	<b>26 127,00</b>	<b>26 127,00</b>

66	Charges financières (b) (8)	985,10	873,00	873,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	996,00	884,00	884,00
66112	icne	-10,90	-11,00	-11,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>19 185,10</b>	<b>27 000,00</b>	<b>27 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	10 814,90	3 000,00	3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
-----------------------------------	------------------	-----------------	-----------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
--	------------------	------------------	------------------

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
---	-----------------------------------	-------------

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000,00</b>
---	---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	79
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	90
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-11,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	30 000,00	30 000,00
757	Redevances versées fermiers	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

76	Produits financiers(b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
---	------------------	------------------	------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>30 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

<b>Montant des ICNE de l'exercice</b>	
<b>Montant des ICNE de l'exercice N-1</b>	
<b>= différence ICNE N - ICNE N-1</b>	<b>0.00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote 1-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Four mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	7 814,90	0,00	0,00
2188	Autres	7 814,90	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 814,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00	3 000,00	3 000,00
1641	Emprunts en euro	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
			+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			<b>0,00</b>
			+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>0,00</b>
			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>3 000,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote 1.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 040 = RB 042*
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre *DI 041 = RJ 041*
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B 2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1ligne par opé) ( 5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	10 814,90	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>10 814,90</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>0,00</b>
				+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>3 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) :**  
**LIBELLE :**

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a + b)</b>	0,00
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie		Voir page (s) suivante (s)				
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

### A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
...														
...														
1643 Emprunts en devises (hors zone €)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
...														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
...														
...														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														

1681 Autres emprunts (total)																			
...																			
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																			
...																			
1687 Autres dettes (total)																			
...																			
<b>Total général</b>																			

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					60 000,00									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					60 000,00									
200502	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	60 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>														
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
<b>1671 Avances consolidées du Trésor (total)</b>														
<b>1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)</b>														
<b>1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)</b>														
<b>1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)</b>														
<b>1678 Autres emprunts et dettes (total)</b>														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
<b>1681 Autres emprunts (total)</b>														
<b>1682 Bons à moyen terme négociables (total)</b>														
<b>1687 Autres dettes (total)</b>														
<b>Total général</b>					<b>60 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
...												
<b>164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (Total)												
...												
1643 Emprunts en devises (Total)												
...												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
...												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)												
...												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
...												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (Total)												
...												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
...												
1687 Autres dettes (Total)												
...												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2017											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				24 750,00					3 000,00	883,57		79,09
1641 Emprunts en euros (total)				24 750,00					3 000,00	883,57		79,09
200502	N		A-1	24 750,00	8,15	F	Taux fixe à 3,74 %	3,79	3 000,00	883,57		79,09
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>24 750,00</b>					<b>3 000,00</b>	<b>883,57</b>	<b>0,00</b>	<b>79,09</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)									Voir page (s) suivante (s)					
...														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
<b>TOTAL B</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
<b>TOTAL C</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
<b>TOTAL D</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
<b>TOTAL E</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
<b>TOTAL F</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart(s) d'indices zone euro	indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecart(s) d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros		Voir page (s) suivante (s)			
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	24 750 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
Taux variable (total)		0,00									0,00	0,00	0,00
...						Voir page (s) suivante (s)							
...													
Taux complexe (total)		0,00									0,00	0,00	0,00
...													
...													
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
...									
<b>Taux variable (total)</b>						0,00	0,00		
...									
				Voir page (s) suivante (s)					
<b>Taux complexe (total)</b>						0,00	0,00		
...									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap..

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A 1.6</b>

**A 1.6 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes
Voir page (s) suivante (s)			



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			126 du 24 mai 1996
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT)			23 du 31 janvier 1997
..... : 609,80 €			195 du 24 octobre 2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	..... :		
	..... :		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
.....						
Dépréciations (2)						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès : provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
1641	Emprunts en euro	3 000,00	3 000,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
020	dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>	<b>3 000,00</b>	<b>III 3 000,00</b>
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	3 000,00	3 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 000,00	3 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 000,00
Ressources propres disponibles	3 000,00
Solde	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

(1) ...  
(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	26 127,00
6064	Fournitures administratives	22 927,00
63512	Taxes foncières	3 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	873,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	884,00
66112	icne	-11,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>27 000,00</b>
042	<i>Opérat ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>
<b>D002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>30 000,00</b>

### A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
757	Redevances versées fermiers	30 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>30 000,00</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>30 000,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00
1641	Emprunts en euro	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	D001 (4)	0,00
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>3 000,00</b>

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	3 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>
<b>R001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>3 000,00</b>

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	26 127,00
6064	Fournitures administratives	22 927,00
63512	Taxes foncières	3 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	873,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	884,00
66112	icne	-11,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>27 000,00</b>
042	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>3 000,00</b>
<b>D002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>30 000,00</b>

### A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
757	Redevances versées fermiers	30 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>30 000,00</b>
042	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>R002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>30 000,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
	Opérations d'équipement n°... ( 1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00
1641	Emprunts en euro	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>3 000,00</b>
040	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>3 000,00</b>

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat<sup>o</sup> ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	3 000,00
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>3 000,00</i>
<b>R001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>3 000,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A7</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de la délibération : .../.../...	
	Pour mémoire réalisations	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS</b>	<b>B1.1</b>
<b>EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...)																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...);

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+B+C+D</b>	0
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	30000
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant TTC total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>							
...							
<b>8018 Autres engagements donnés.....</b>							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés..... (1)							
...							
<b>TOTAL.....</b>							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL.....</b>							
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>						
<b>8028 Autres engagements reçus.....</b>							
	<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises.....</b>						
	<b>Engagements reçus des entreprises.....</b>						
<b>TOTAL</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							

EMPLOIS-NON CITES ( k ) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temp de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80%

(quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ..)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE</b> <b>RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN</b> <b>ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		.../.../...	.../.../...			

[Pour revenir à la délibération, cliquez ici](#)

# **Budget Assainissement**



REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET	ASSAINISSEMENT
-----------------	----------------

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL .....
-------------------------------

M 4 ... (1)

<b>Budget Primitif</b> (2)
-------------------------------

**Année 2017**

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49  
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- <sup>1</sup> semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
  - <sup>2</sup> budgétaires (délibération n°..... du .....
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
  - avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 439 000,00	1 439 000,00
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 855 976,00	1 855 976,00
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>1 855 976,00</b>	<b>1 855 976,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>3 294 976,00</b>	<b>3 294 976,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	12 900,00	0,00	62 900,00	62 900,00	62 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	270 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>282 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>262 900,00</b>	<b>262 900,00</b>	<b>262 900,00</b>
66	Charges financières	38 663,00	0,00	38 424,00	38 424,00	38 424,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>321 563,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 324,00</b>	<b>301 324,00</b>	<b>301 324,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	196 437,00		337 676,00	337 676,00	337 676,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>996 437,00</b>		<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 318 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 439 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 178 000,00	0,00	1 299 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 178 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 178 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	140 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>140 000,00</b>		<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 318 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 439 000,00</b>
---	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>997 676,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	970 000,00	0,00	1 252 855,00	1 252 855,00	1 252 855,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 252 855,00</b>	<b>1 252 855,00</b>	<b>1 252 855,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	3 701 345,00	0,00	304 821,00	304 821,00	304 821,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 701 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>304 821,00</b>	<b>304 821,00</b>	<b>304 821,00</b>
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (6)	220 000,00	0,00	158 300,00	158 300,00	158 300,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 921 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 715 976,00</b>	<b>1 715 976,00</b>	<b>1 715 976,00</b>

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	140 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>140 000,00</b>		<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 061 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 976,00</b>	<b>1 855 976,00</b>	<b>1 855 976,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 855 976,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 694 908,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 844 908,00</b>	<b>0,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...2	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	220 000,00	0,00	158 300,00	158 300,00	158 300,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 064 908,00</b>	<b>0,00</b>	<b>718 300,00</b>	<b>718 300,00</b>	<b>718 300,00</b>

021	Virement de la section d'exploitation (4)	196 437,00		337 676,00	337 676,00	337 676,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>996 437,00</b>		<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 061 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 976,00</b>	<b>1 855 976,00</b>	<b>1 855 976,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 855 976,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>997 676,00</b>
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 900,00		62 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00		200 000,00
66	Charges financières	38 424,00	0,00	38 424,00
68	Dot aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	800 000,00	800 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		337 676,00	337 676,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>301 324,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 439 000,00</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	---	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 439 000,00</b>
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	140 000,00	140 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	304 821,00	0,00	304 821,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 252 855,00	0,00	1 252 855,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	158 300,00	0,00	158 300,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>1 715 976,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>1 855 976,00</b>

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 855 976,00</b>
---	---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 299 000,00		1 299 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	140 000,00	140 000,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 439 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	440 000,00	0,00	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	120 000,00	0,00	120 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		800 000,00	800 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	158 300,00	0,00	158 300,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		337 676,00	337 676,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>718 300,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 855 976,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 855 976,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 900,00	62 900,00	62 900,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
617	Etudes & recherches	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	900,00	900,00	900,00
6281	Concours divers (cotisat° ...)	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	270 000,00	200 000,00	200 000,00
6215	Pers. affect. collect. rattach.	270 000,00	200 000,00	200 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65)</b>		<b>282 900,00</b>	<b>262 900,00</b>	<b>262 900,00</b>

66	Charges financières (b) (8)	38 663,00	38 424,00	38 424,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	43 981,00	37 743,00	37 743,00
66112	ICNE	-5 318,00	681,00	681,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>321 563,00</b>	<b>301 324,00</b>	<b>301 324,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	196 437,00	337 676,00	337 676,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	800 000,00	800 000,00	800 000,00
6811	Dotat. Amortis. sur immob.	800 000,00	800 000,00	800 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>996 437,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>

043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
-----	---------------------------------------	------	------	------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>996 437,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>
-----------------------------------	-------------------	---------------------	---------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 318 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>
--	---------------------	---------------------	---------------------

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 439 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	9145
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	8464
= Différence ICNE N - ICNE N-1	681,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 178 000,00	1 299 000,00	1 299 000,00
70611	redevance d'assainissement col	1 178 000,00	1 269 000,00	1 269 000,00
7068	Autres prestations de services	0,00	30 000,00	30 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>1 178 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 178 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>	<b>1 299 000,00</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	140 000,00	140 000,00	140 000,00
777	Quote part subvent° d'investi	140 000,00	140 000,00	140 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 318 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 439 000,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	970 000,00	1 252 855,00	1 252 855,00
2315	Installat°	970 000,00	1 252 855,00	1 252 855,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000 000,00	1 252 855,00	1 252 855,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 701 345,00	304 821,00	304 821,00
1641	Emprunts en euro	363 845,00	299 151,00	299 151,00
16449	Opérat°affrtes à opt°de tirage	1 987 500,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	1 350 000,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	5 670,00	5 670,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 701 345,00	304 821,00	304 821,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
45...	Opérations pour compte de tiers	220 000,00	158 300,00	158 300,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	220 000,00	158 300,00	158 300,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 921 345,00	1 715 976,00	1 715 976,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	140 000,00	140 000,00	140 000,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	140 000,00	140 000,00	140 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	5 061 345,00	1 855 976,00	1 855 976,00
--	--------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 855 976,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Cf. Modalités de vote I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RE 042  
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires  
(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B 2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	150 000,00	440 000,00	440 000,00
13111	Agence de l'eau	150 000,00	440 000,00	440 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	3 694 908,00	120 000,00	120 000,00
1641	Emprunts en euro	357 408,00	120 000,00	120 000,00
16449	Opérat°affirés à opt°de tirage	1 987 500,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	1 350 000,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 844 908,00</b>	<b>560 000,00</b>	<b>560 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Comptes de liaison : affectations à</b>	0,00	0,00	0,00
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des part.</b>	0,00	0,00	0,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45...2</b>	<b>Opé pour compte de tiers n°... (ligne par opé) (5)</b>			
45...	Opérations pour compte de tiers	220 000,00	158 300,00	158 300,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>4 064 908,00</b>	<b>718 300,00</b>	<b>718 300,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	196 437,00	337 676,00	337 676,00
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)</b>	800 000,00	800 000,00	800 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00	800 000,00	800 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>996 437,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>996 437,00</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>5 061 345,00</b>	<b>1 855 976,00</b>	<b>1 855 976,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>				<b>0,00</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>1 855 976,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) :**  
**LIBELLE :**

(2)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a + b)</b>	0,00
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie			Voir page(s) suivante(s)			
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

### A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
201101	28/12/2009	1 855 000,00	0,00	11 313,48	0,00	1 855 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>1 855 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 313,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 000,00</b>

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rebmts (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rebmt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
...														
...														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros														
...														
...														
1643 Emprunts en devises (hors zone €)														
...														
...														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
...														
...														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
...														
...														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
...														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
...														
...														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														

1681 Autres emprunts (total)																			
...																			
1682 Bons à moyen terme négociables (total)																			
...																			
1687 Autres dettes (total)																			
...																			
<b>Total général</b>																			

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					5 571 376,33									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					5 571 376,33									
200504	Agence de l'eau Seine Normandie	09/08/2005	09/08/2005	25/08/2006	134 640,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200606	Agence de l'eau Seine Normandie	04/05/2006	04/05/2006	04/05/2007	24 572,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200706	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	44 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200707	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	99 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200708	Agence de l'eau Seine Normandie	04/04/2007	04/04/2007	04/04/2008	12 600,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200805	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	5 409,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200806	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	35 775,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200807	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	21/02/2008	21/02/2009	13 797,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200808	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	37 057,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200809	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2008	03/04/2008	03/04/2009	19 350,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
200904	Agence de l'eau Seine Normandie		10/03/2009	10/03/2010	45 440,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201001	Agence de l'eau Seine Normandie		18/03/2010	18/03/2012	54 007,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201002	Agence de l'eau Seine Normandie		27/08/2010	27/08/2012	31 502,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201101	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	28/12/2009	30/12/2009	15/03/2011	2 650 000,00	V	TAM + 0.7	1,22	1,24	EUR	X	X	O	A-1
201204	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,37	3,41	EUR	T	P	O	A-1
201205	Agence de l'eau Seine Normandie		19/12/2012	19/12/2013	75 558,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

201206	Agence de l'eau Seine Normandie		19/12/2012	19/12/2013	148 023,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201207	Agence de l'eau Seine Normandie		19/12/2012	19/12/2013	53 145,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201208	Agence de l'eau Seine Normandie		13/04/2011	13/04/2012	130 755,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201209	Agence de l'eau Seine Normandie		23/02/2012	23/02/2013	58 777,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201310	Agence de l'eau Seine Normandie		18/06/2013	18/06/2014	67 465,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201502	SFIL CAFFIL	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 330 004,33	F	Taux fixe à 1.4 %	1,40	1,41	EUR	T	P	O	A-1
1643	Emprunts en devises (total)													
16441	Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)													
165	Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (T total)													
1671	Avances consolidées du Trésor (total)													
1672	Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675	Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676	Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678	Autres emprunts et dettes (total)													
168	Emprunts et dettes assimilées (T total)				85 036,00									
1681	Autres emprunts (total)				85 036,00									
201403	Agence de l'eau Seine Normandie		28/02/2014	28/02/2015	27 167,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
201404	Agence de l'eau Seine Normandie		12/12/2014	12/12/2015	57 869,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1682	Bons à moyen terme négociables (total)													
1687	Autres dettes (total)													
<b>Total général</b>					<b>5 656 412,33</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A1.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
...												
<b>164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (Total)												
...												
1643 Emprunts en devises (Total)												
...												
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)												
...												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
...												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1675 Dettes pour M.E. T.P et PPP (Total)												
...												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
...												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (Total)												
...												
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)												
...												
1687 Autres dettes (Total)												
...												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				73 697,87					5 669,07	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)				73 697,87					5 669,07	0,00		0,00
201403	N		A-1	23 544,73	12,16	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 811,13	0,00		0,00
201404	N		A-1	50 153,13	12,95	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 857,93	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>				<b>4 224 497,98</b>					<b>304 820,01</b>	<b>37 742,96</b>	<b>0,00</b>	<b>9 144,81</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
...														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
...														
<b>TOTAL B</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
...														
<b>TOTAL C</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
...														
<b>TOTAL D</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
...														
<b>TOTAL E</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
...														
<b>TOTAL F</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la topologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro

/ 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 661 I 1 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros		Voir page(s) suivante(s)			
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structure	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	4 224 498 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montants des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
<b>Taux variable (total)</b>		0,00				Voir page(s) suivante(s)					0,00	0,00	0,00
...													
<b>Taux complexe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
...													
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)**

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
...									
<b>Taux variable (total)</b>				Voir page(s) suivante(s)		0,00	0,00		
...									
<b>Taux complexe (total)</b>						0,00	0,00		
...									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A 1.6</b>

**A 1.6 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépense de l'exercice	Dettes restantes
	Voir page(s) suivante(s)		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A1.6</b>

### A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			126 du 24 mai 1996
Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT)			23 du 31 janvier 1997
..... : 609,80 €			195 du 24 octobre 2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	..... : ..... :		



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
Dépréciations (2)						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>444 821,00</b>	<b>444 821,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>304 821,00</b>	<b>304 821,00</b>
1641	Emprunts en euro	299 151,00	299 151,00
1681	Autres emprunts	5 670,00	5 670,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
139111	Agence de l'eau	140 000,00	140 000,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>444 821,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>444 821,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A4.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>III</b> <span style="float: right;">1 137 676,00</span>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>1 137 676,00</b>
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00	800 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<b>337 676,00</b>	<b>337 676,00</b>

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Recettes</b>	<b>1 137 676,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 137 676,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>444 821,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>1 137 676,00</b>
<b>Solde</b>	<b>692 855,00</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.  
(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	62 900,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00
617	Etudes & recherches	2 000,00
6226	Honoraires	900,00
6281	Concours divers (cotisat°...)	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00
6215	Pers. affec collect. rattach.	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	38 424,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	37 743,00
66112	ICNE	681,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>301 324,00</b>
042	<i>Opérat ordre transfert entre sections</i>	800 000,00
6811	<i>Dota Amortis. sur immob.</i>	800 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	337 676,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 137 676,00</b>
	<b>D002 (5)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 439 000,00</b>

### A5.1.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	1 299 000,00
70611	redevance d'assainissement col	1 269 000,00
7068	Autres prestations de services	30 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 299 000,00</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	140 000,00
777	<i>Quote part subvent° d'investi</i>	140 000,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>140 000,00</b>
<b>R002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 439 000,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 252 855,00
2315	Installat°	1 252 855,00
	Opérations d'équipement n°... ( 1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	304 821,00
1641	Emprunts en euro	299 151,00
1681	Autres emprunts	5 670,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00
45...	Opérations pour compte de tiers	158 300,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 715 976,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	140 000,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>140 000,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 855 976,00</b>

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	440 000,00
13111	Agence de l'eau	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
1641	Emprunts en euro	120 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00
45...	Opérations pour compte de tiers	158 300,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>718 300,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	800 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	337 676,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 137 676,00</b>
<b>R001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 855 976,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	62 900,00
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00
617	Etudes & recherches	2 000,00
6226	Honoraires	900,00
6281	Concours divers (cotisat°...)	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 000,00
6215	Pers. affec collect. rattach.	200 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	38 424,00
66111	intérêts réglés à l'échéance	37 743,00
66112	ICNE	681,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>301 324,00</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	800 000,00
6811	Dota. Amortis. sur immob.	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	337 676,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 137 676,00</b>
D002 (5)		0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>1 439 000,00</b>

**A5.2.1- SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes de produits fabriqués,...	1 299 000,00
70611	redevance d'assainissement col	1 269 000,00
7068	Autres prestations de services	30 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 299 000,00</b>
042	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	140 000,00
777	<i>Quote part subvent<sup>o</sup> d'investi</i>	140 000,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>140 000,00</b>
<b>R002 (5)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 439 000,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

(1) ...

(en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 252 855,00
2315	Installat°	1 252 855,00
	Opérations d'équipement n°... ( 1 ligne par opération)	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	304 821,00
1641	Emprunts en euro	299 151,00
1681	Autres emprunts	5 670,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00
45...	Opérations pour compte de tiers	158 300,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 715 976,00</b>
040	<i>Opérations ordre transfert entre sections</i>	140 000,00
139111	Agence de l'eau	140 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>140 000,00</b>
	<b>D001 (4)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 855 976,00</b>

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	440 000,00
13111	Agence de l'eau	440 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
1641	Emprunts en euro	120 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Comptes de liaison : affectation (BA, régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
4582	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par op.)	158 300,00
45...	Opérations pour compte de tiers	158 300,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>718 300,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	800 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	800 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	337 676,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 137 676,00</b>
<b>R001 (4)</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		<b>1 855 976,00</b>

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3000 habitants soit par "service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond au RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

N° opération : 45...	Intitulé de l'opération : Opérations pour Date de la délibération : .../.../...			
	Pour mémoire réalisations	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	158 300,00	158 300,00
travaux riverains			158300	
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	158 300,00	158 300,00
travaux riverains			158300	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN _ ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux ... (3)	Index (4)	Tx actuariel (5)	Taux... (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...)																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index ( ex. EURIBOR 3 mois... ) ;

(5) Taux annuel, tous frais compris ;

(6) Taux hors opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>CALCUL DU RATIO D ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B 1.2 CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L.2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+B+C+D</b>	0
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	1299000
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252 - 2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D.1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant TTC total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>							
...							
<b>8018 Autres engagements donnés.....</b>							
<b>Au profit d'organismes publics.....</b>							
...							
<b>Au profit d'organismes privés.....(1)</b>							
...							
<b>TOTAL.....</b>							

(1) Concernant les Garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

L'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

La rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

La colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

La colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N.

La colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL.....</b>							
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>							
<b>8028 Autres engagements reçus.....</b>							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises.....							
<b>TOTAL</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							



<b>EMPLOIS NON CITES ( k ) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temp de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN</b> <b>ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

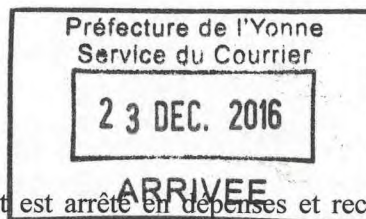
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTES DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
		.....	.....			

N° 2016- 180 - Budget Primitif 2017- Budget Assainissement



Rapporteur : Pascal Henriat

Le Budget Primitif 2017 du service assainissement est arrêté en dépenses et recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 439 000 €	1 439 000 €
Investissement	1 855 976 €	1 855 976 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'adopter le Budget Primitif 2017 du service assainissement tel que présenté ci-dessus.

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30
- voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

---

**N° 2016- 181 - Budget Primitif 2017 – Budget Crématorium**



Rapporteur : Pascal Henriat

Le Budget Primitif 2017 du Crématorium est arrêté en dépenses et recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 000 €	30 000 €
Investissement	3 000 €	3 000 €

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'adopter le Budget Primitif 2017 du Crématorium tel que présenté ci-dessus.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30
- voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

---

**N° 2016 - 182 – Fiscalité directe locale – Adoption des taux 2017**

rapporteur : Pascal Henriat

Les taux votés en 2016 s'élevaient à :

Taxe d'habitation	21,14 %
Foncier bâti	24,76 %
Foncier non bâti	74,27 %



Pour l'année 2017, les taux proposés à l'approbation du conseil municipal pour l'année 2017 s'établissent à :

Taxe d'habitation	21,14 %
Foncier bâti	24,76 %
Foncier non bâti	74,27 %

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'adopter les taux de fiscalité locale pour 2017 tels que proposés.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30
- voix contre :
- abstention(s) : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**N° 2016 - 183 – Mise en place d'un portail famille – Demande de subventions**

rapporteur : Pascal Henriat



La Ville d'Auxerre a souhaité optimiser l'accueil des citoyens et la gestion des dossiers des services Scolaire, Périscolaire, Petite Enfance, et des Centres de Loisirs en proposant la mise en place d'un portail famille qui permettra d'améliorer les démarches administratives des familles que ce soit pour l'inscription des enfants aux prestations, le paiement des factures et les échanges de documents.

Cette offre de services permettra de répondre aux attentes de nombreux citoyens qui pourront accéder à un maximum de services en ligne. Les usagers pourront ainsi effectuer l'ensemble des démarches auprès des services par le biais d'un accès internet sécurisé allant de l'inscription jusqu'à la possibilité du règlement par internet et le dépôt sécurisé de documents nécessaires aux inscriptions.

Le périmètre couvert par le portail pourrait être amené à se développer dans les années à venir.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 138 093 € TTC, soit 115 078 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville d'Auxerre souhaite solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, de la Région Bourgogne Franche-Comté et du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- de solliciter l'aide la plus large possible de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de l'aide en faveur du développement des usages numériques et du FEDER au titre de l'axe 2 « Pour une société numérique » objectif spécifique 2-2 « Mettre le numérique au service des citoyens et du territoire » du PO FEDER FSE 2014-2020 ;
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget primitif 2016 à l'article 2051 - fonction 020 pour la partie logiciel et à l'article 2183 - fonction 020 pour la partie matériel ;
- d'autoriser le Maire à signer le plan de financement de l'opération.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances : 14 décembre 2016
-

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**N° 2016 - 184 – Agence Postale des Piedalloues – Demande de subventions**



Rapporteur : Pascal Henriat

La Ville d'Auxerre souhaite réaliser une opération d'aménagement dans l'agence postale des Piedalloues afin de renforcer la sécurisation du lieu.

Il est prévu de :

- remplacer la porte d'entrée vitrée par une porte métallique vitrée avec possibilité de contrôle d'accès ou d'entrée libre ;
- créer une ouverture, avec pose d'une porte métallique, dans le mur donnant dans le local des associations (appartenant à la Ville d'Auxerre) juste derrière afin de permettre une sortie de secours pour le personnel de la Poste en cas de problème.

Le coût des travaux est estimé à 15 000 € TTC, soit 12 500 € HT.

Afin de financer cette opération, l'aide du groupe La Poste peut être mobilisée par le biais du contrat de présence postale territoriale.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'accepter la réalisation des travaux de sécurisation de l'agence postale des Piedalloues ;
- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont proposés au vote du budget primitif 2017 ;
- De solliciter l'aide la plus large possible du groupe La Poste au titre du contrat de présence postale territoriale ;
- D'autoriser le Maire à signer le plan de financement de l'opération.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances : 14 décembre 2016
-

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39

- voix contre :

- abstention(s) :

- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**N°2016 - 185 – Vidéoprotection urbaine – Demande de subvention**

Rapporteur : Philippe Aussavy



Par délibération en date du 25 novembre 2010, la Ville d'Auxerre engageait la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection urbaine.

L'objectif déterminé de protection de la délinquance s'est concrétisé par le déploiement de 18 caméras.

Les images collectées sont gérées dans un centre de supervision implanté dans les locaux de la Police Municipale. Le fonctionnement de ce centre est soumis aux prescriptions légales réglementaires renforcées par la création d'un comité d'éthique chargé :

- du respect des libertés publiques ;
- d'une mise en œuvre du dispositif conforme aux dispositions législatives et réglementaires.

Afin d'améliorer l'usage du dispositif et de favoriser l'exploitation des images, il est proposé de relier le centre de supervision aux locaux de la Police Nationale.

Sous réserve d'une prise en charge totale des études et travaux par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la Ville s'engagera à rechercher un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant de l'assister dans la mise en œuvre technique du dispositif.

Une convention de partenariat entre la commune et l'État définira les conditions d'exploitation du dispositif de vidéoprotection par les services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser le maire à solliciter, dans le cadre du FIPD, une subvention de l'État ;
- D'autoriser le maire à déposer les dossiers d'autorisation à la Préfecture.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

- voix contre : *général des collectivités territoriales)*
- abstention(s) : Publiée le : 23/12/2016
- absent(s) lors du vote : Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**N° 2016 - 186 - Attributions des subventions 2017 aux associations et organismes**

Rapporteur : Pascal Henriat



Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 25 juin 2015 par la délibération n° 2015-070.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer un ensemble de subventions à divers organismes et associations locales pour un montant total de 5 319 595 €.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'attribuer les subventions selon le tableau joint en annexe ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 ;
- D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires au versement de ces subventions ;
- D'annuler les subventions attribuées ci-dessous :

# VILLE D'AUXERRE (YONNE)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

Objet	Montant annulé	Attributaire de la subvention
Délibération n° 2008-279 du 23.12.08 – Subvention 2009 - Exutoire fumée du parking du pont : Annulation du solde en accord avec Val d'Yonne Habitat en raison de l'ancienneté de la subvention	7 200,00	Val d'Yonne Habitat
Délibération n° 2011-004 du 20.01.11 – Subvention 2011 : Montant inférieur suite réaménagement dette de la part de Val d'Yonne Habitat	42 940,64	Val d'Yonne Habitat
Délibération n° 2011-162 du 15.12.11 – Subvention 2012 : Reliquat sur crédits pour remboursement de la dette du plan de relance du logement social (PRLS)	22,76	Val d'Yonne Habitat
Délibération n° 2014-143 du 26/06/2014 – Subvention d'équipement (équilibre) pour participer aux travaux d'extension du réseau d'eau potable implantation d'habitat adaptés pour familles sédentaires : Coût des travaux inférieur au prévisionnel	5 807,56	Communauté de l'Auxerrois
Délibération n° 2014-105 du 17/04/2014 – Subvention d'équipement – travaux renouvellement de sols souples : Montant des travaux inférieur au devis initial	597,57	Cabriole
Délibération n° 2016-036 du 31/03/2016 – Participation au service des navettes centre ville : Montant subvention inférieur pour l'année 2016	5 256,10	Communauté de l'Auxerrois

### Avis des commissions :

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

### Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) : Voir le tableau dans l'annexe de la délibération
- voix contre :
- abstention(s) : Voir le tableau dans l'annexe de la délibération
- absent(s) lors du vote :

### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**BUDGET PRIMITIF 2017 - Délibération 2016-181 du 22 décembre 2016**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>5 319 595</b>				
2041411	811	Commune de Monéteau - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage étude bassin versant suite débordements sur hameau de Jonches et la commune de Monéteau	2 400	39			
<b>Total 811 – Aménagement et services urbains, environnement</b>			<b>2 400</b>	39			
204172	72	OAH Plan de relance du logement social (dette)	97 985	38		J. Hojlo	
<b>Total 72 – Aide au secteur locatif</b>			<b>97 985</b>	39			
20421	33	Bourses jeunes créateurs	2 000	39			
<b>Total 33 – Actions culturelles</b>			<b>2 000</b>	39			
20421	64	Cabriole (tables et chaises pour les enfants + pare soleil et occultants)	1 300	39			
20421	64	Lutins (Les) - Acquisition de mobiliers chaises et fauteuils	1 100	39			
20421	64	Ribambelle (achat d'1 lit avec matelas + casiers vestiaires enfants)	2 300	39			
<b>Total 64 – Crèches et garderies</b>			<b>4 700</b>	39			
20422	30	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne	15 000	39			
<b>Total 30 – Culture « services communs »</b>			<b>15 000</b>				
20422	72	SA HLM Val d'Yonne Habitat Plan de relance du logement social (dette)	59 025	38		J. Hojlo	
<b>Total 72 – Aide au secteur locatif</b>			<b>59 025</b>	39			
20422	824	Façades et enseignes	20 000	39			
20422	824	Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain – OPAH RU	46 250	39			
<b>Total 824 – Autres opérations d'aménagement urbain</b>			<b>66 250</b>	39			
20422	94	FISAC - rénovation des devantures commerciales	9 000	39			
<b>Total 94 – Aide au commerce et services marchands</b>			<b>9 000</b>				

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
657351	025	Communauté de l'Auxerrois (participation au service des navettes)	196 000	39			
	<b>Total 025 – Aide aux associations</b>		<b>196 000</b>	39			
657362	520	Centre communal d'action sociale d'Auxerre	1 340 000	39			
	<b>Total 520 – Interventions sociales et santé « services communs »</b>		<b>1 340 000</b>	39			
657362	63	Centre communal d'action sociale d'Auxerre (Fonds d'Action Conjoncturelle)	7 000	39			
	<b>Total 63 – Aides à la famille</b>		<b>7 000</b>	39			
65737	64	Crèche interhospitalière	49 000	39			
	<b>Total 64 – Crèches et garderies</b>		<b>49 000</b>	39			
65748	025	A.V.F. (Accueil des Villes françaises)	200	39			
65748	025	Accueil des familles en attente de parler à la Maison d'arrêt d'Auxerre (AFAPA)	240	39			
65748	025	ADIL 89/Centre d'information sur l'habitat de l'Yonne	400	39			
65748	025	Amis des chats (les)	800	39			
65748	025	Association des Paralysés de France	320	39			
65748	025	Bourse Sainte-Geneviève	120	39			
65748	025	Centre information des droits des femmes et de la famille CIDFF	4 000	35		4- M. Millet, I. Poiffol-Ferreira, S. Detrez, S. Aouami, Guy Paris	
65748	025	Cercle Condorcet	300	35		4- M. Millet, I. Poiffol-Ferreira, Y. Biron, D. Michel	
65748	025	Cercle Condorcet - Les entretiens d'Auxerre	9 000	35		4- M. Millet, I. Poiffol-Ferreira, Y. Biron, D. Miche	
65748	025	Cerf volant	240	39			
65748	025	Coup de pouce	17 000	39			
65748	025	Épicerie solidaire	5 000	39			
65748	025	France Adot/89	150	39			
65748	025	France Alzheimer	320	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	025	France Bénévolat	500	39			
65748	025	Jardins familiaux (comité local des) FNJFC Comité local des Cassoirs	600	39			
65748	025	Jusqu'à la mort accompagner la vie - Auxerre	360	39			
65748	025	La Ligue de l'Enseignement	3 000	39			
65748	025	Ligue des droits de l'homme	500	39			
65748	025	Maxime +	368	38		Joëlle Richet	
65748	025	Médailleurs militaires (176ème section des)	240	39			
65748	025	Passerelle (action "Vacances en famille")	1 200	39			
65748	025	PEP (pupilles de l'enseignement public)	400	38		G. Paris	
65748	025	Rencontres Auxerroises du Développement Durable	2 500	35		4- M. Guilemain, D. Roycourt, D. Serra, R. Daubisse	
65748	025	Restos du cœur	2 000	39			
65748	025	Secours catholique	320	39			
65748	025	Secours populaire français (Fédération)	1 200	39			
65748	025	St Vincent de Paul	400	39			
65748	025	Union Départementale des parachutistes	100	39			
65748	025	Union nationale des combattants de l'Yonne – Section de l'Auxerrois	200	39			
65748	025	Visite des Malades dans les Ets hospitaliers (Ass. Dépt)	400	39			
65748	025	Wood'Coixerre	240	39			
65748	025	Wood'Coixerre (organisation d'un rassemblement de voitures anciennes)	1 200	39			
65748	025	Ysia	450	38		J.P Soury	
		<b>Total 025 – Aide aux associations</b>	<b>54 268</b>	39			
65748	03	ADAVIRS	3 000	39			
		<b>Total 03 – Justice</b>	<b>3 000</b>	39			
65748	04	Maison des jumelages et de la francophonie (dont participation salaire)	29 600	38		J.P Soury	
		<b>Total 04 – Relations internationales</b>	<b>29 600</b>	39			
65748	114	Prévention Routière (La)	300	39			
65748	114	Protection civile d'Auxerre (Ass. de) -	200	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
		<b>Total 114 – Autres services de protection civile</b>	<b>500</b>	39			
65748	23	AIDES (association icaunaise de développement de l'enseignement supérieur)	4 000	39			
		<b>Total 23 – Enseignement supérieur</b>	<b>4 000</b>	39			
65748	30	Association des républicains espagnols	240	39			
65748	30	Association icaunaise de botanique	120	39			
65748	30	Auxerre Livres (organisation du festival littéraire "Caractères" à Auxerre)	5 000	38		I. Poifol-Ferreira	
65748	30	Bassa Toscana (Tréteaux dans la soirée - organisation stage de danse et musique baroque, représentation estivale et bal renaissance)	2 500	39			
65748	30	Club cartophile	240	39			
65748	30	Ensemble Vocal d'Auxerre	1 000	39			
65748	30	Fouilles archéologiques et monuments historiques de l'Yonne (Société des)	120	39			
65748	30	Harmonie d'Auxerre (L')	45 000	38		P. Aussavy	
65748	30	Issé	2 000	39			
65748	30	Les Inédits de l'Yonne (association) (Tréteaux dans la soirée organisation de représentations estivales de spectacles de contes en plein air)	5 000	39			
65748	30	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	200	39			
65748	30	Mouv'art (association) (Auxerre fait son Angoulême organisation d'un salon de la bande dessinée)	500	39			
65748	30	Musée du Livre Scolaire	150	39			
65748	30	Panoramic (association) (Ô la belle toile organisation de séances estivales de cinéma de plein air)	8 500	39			
65748	30	Photo Club Auxerrois	150	39			
65748	30	Sambala	230	39			
65748	30	Société Mycologique Auxerroise	200	39			
65748	30	Tribu d'Essence (compagnie)	2 000	39			
65748	30	Vive le Cinéma-Cinémanie	4 000	38		I. Poifol-Ferreira	
		<b>Total 30 – Culture « services communs »</b>	<b>77 150</b>	39			
65748	311	A Cœur Joie (Chorale)	280	39			
65748	311	AJA musique	3 000	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	311	Andante	160	39			
65748	311	Chronique nomade	8 000	39			
65748	311	Ensemble La Fenice (organisation du Noël enchanté)	4 000	39			
65748	311	Service compris – DSP Silex	564 190	39			
		<b>Total 311 – Expression musicale, lyrique et chorégraphique</b>	<b>579 630</b>	39			
65748	312	Art de la dentelle en Bourgogne	120	39			
65748	312	Arts Diaphragme	1 500	37		2 – R. Daubisse, D. Michel	
65748	312	Mouv'art (organisation d'expositions)	4 500	39			
		<b>Total 312 – Arts plastiques et autres activités artistiques</b>	<b>6 120</b>	39			
65748	313	AIDA - Ass. Icaunaise de développement artistique – DSP Théâtre	644 000	39			
		<b>Total 313 – Théâtres</b>	<b>644 000</b>	39			
65748	324	Centre d'études médiévales	6 000	39			
		<b>Total 324 – Entretien du patrimoine culturel</b>	<b>6 000</b>	39			
65748	33	Maison des Jeunes et de la Culture d'Auxerre - MJC Saint Pierre	83 600	39			
		<b>Total 33 – Actions culturelles</b>	<b>83 600</b>	39			
65748	40	AJA club omnisports	62 384	39			
65748	40	AJA duathlon (organisation du tri kayathlon)	305	39			
65748	40	AJA football association (Fonctionnement équipes amateurs)	16 160	39			
65748	40	AJA Marathon	1 000	39			
65748	40	AJA omnisports (randonnées cyclotouristes "La Franck Pineau")	5 000	38		Guy Paris	
65748	40	AJA tennis (Tournoi féminin Open Gaz de France)	1 000	39			
65748	40	ASA de l'auxerrois Association sportive automobile	600	39			
65748	40	ASA de l'auxerrois Association sportive automobile (rallye automobile)	2 000	39			
65748	40	ASPTT athlétisme (organisation du marathon "Ekiden")	400	39			
65748	40	ASPTT d'Auxerre (association sportive des)	9 000	39			
65748	40	ASPTT d'Auxerre (association sportive des) compensation loyers suite incendie	10 710	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	40	Association Culturelle et Sportive Renaissance Auxerre	900	39			
65748	40	Auxerre Aquatic Club	6 400	39			
65748	40	Auxerre Aquatic Club (organisation de diverses compétitions de natation)	500	39			
65748	40	Auxerre Foot - subvention de fonctionnement	150	39			
65748	40	Auxerre pieds poings	400	39			
65748	40	Auxerre Taekwondo United	120	39			
65748	40	Auxerre Tir Club	600	39			
65748	40	Auxerre twirling sport	300	39			
65748	40	Avenir pour les jeunes KFC	250	39			
65748	40	Brichères (association des) (football)	1 000	39			
65748	40	BZOU AUXERRE BZOU (organisation d'une épreuve féminine "l'Auxerroise")	1 000	39			
65748	40	C.I.C.L.O.	200	39			
65748	40	C.I.C.L.O. (organisation du cyclo cross de la Noue)	350	39			
65748	40	C.I.C.L.O. (organisation du cyclo cross urbain)	350	39			
65748	40	Cercle d'escrime d'Auxerre	2 500	39			
65748	40	Club de Plongée Paul Bert	3 132	38		Yves Biron	
65748	40	Cyclotouristes Auxerrois	700	39			
65748	40	Envol rive droite	400	39			
65748	40	Football club des Piedalloues	200	39			
65748	40	Gazelec tennis de table (Association)	1 600	39			
65748	40	Hand-Ball Club Auxerrois	4 000	39			
65748	40	Maison des randonneurs (La) - DSP	35 110	39			
65748	40	Motonautique sporting club de l'Yonne	600	39			
65748	40	OCKA (Tri kayathlon)	305	39			
65748	40	OCKA Olympic Canoe Kayak d'Auxerre	16 000	39			
65748	40	Office municipal des sports	216 600	39			
65748	40	Office Municipal des Sports - fonctionnement	30 800	39			
65748	40	Patronage Laïque Paul Bert omnisports	10 070	39			
65748	40	Ring Auxerrois	2 100	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
65748	40	Rugby club Auxerrois	60 000	37		2-Y. Biron, O. Bourgeois	
65748	40	Rugby club Auxerrois (Tournoi Roland ALVAREZ)	600	39			
65748	40	Saint-Siméon (association sportive)	600	39			
65748	40	Stade auxerrois - club omnisports	145 750	39			
65748	40	Stade auxerrois (tournois des "15 ans")	600	39			
65748	40	Stade auxerrois omnisports (Opération stade Maximômes)	366	39			
65748	40	Stade auxerrois tennis (Tournoi féminin Open Gaz de france)	1 000	39			
65748	40	Tir à l'Arc (Première Compagnie de)	1 600	39			
65748	40	Tir à l'Arc (Première Compagnie de) location gymnase Canopé	700	39			
65748	40	Tir à l'Arc (Première Compagnie de) (Organisation de divers concours)	600	39			
65748	40	Twirling auxerrois	400	39			
65748	40	Union des pêcheurs Auxerrois	480	39			
65748	40	Union stade Auxerre Hery Basket	1 200	39			
65748	40	Vélo club Auxerrois	4 000	39			
65748	40	Vélodrome de l'Yonne (association du)	2 300	39			
		<b>Total 40 – Sport et jeunesse « services communs »</b>	<b>665 392</b>	<b>39</b>			
65748	421	Club vert association auxerroise d'éducation populaire	15 000	36		3- E. Roy, S. Degliame Pelhate	
65748	421	Les Gulli'verts	98 000	38		S. Degliame Pelhate	
65748	421	Patronage Laïque Paul Bert	40 000	39			
		<b>Total 421 – Centres de loisirs</b>	<b>153 000</b>	<b>39</b>			
65748	422	ASC - Auxerre sports citoyen	2 000	39			
65748	422	Association Conches Clairions	800	39			
65748	422	Association des Rosoirs	3 300	39			
65748	422	Bien vivre à Laborde et à la Tour Coulon	640	38		JL. Emery	
65748	422	Chesnez (comité des sports et d'animation des Chesnez)	360	39			
65748	422	Piedalloues-La Noue (Association des)	400	39			
65748	422	Vaux (Foyer rural de)	600	39			

Article	Fonct	Intitulé de l'association	Montant en euros	Voix pour	Voix contre	Abstentions	Absents lors du vote
		<b>Total 422 – Autres activités pour les jeunes</b>	<b>8 100</b>	39			
65748	524	Résidence jeunes de l'Yonne	8 000	39			
		<b>Total 524 – Interventions sociales et santé « autres services »</b>	<b>8 000</b>	39			
65748	63	Passerelle	1 200	39			
		<b>Total 63 – Aides à la famille</b>	<b>1 200</b>	39			
65748	64	Cabriole	65 000	39			
65748	64	Lutins (Les)	72 000	39			
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) "Les Loupiots"	110 000	39			
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Crèche familiale mutualiste de l'auxerrois	200 000	39			
65748	64	MFB SSAM (Mutualité Française Bourguignonne Services de soins et accompagnement mutualiste) Relais Dauphin	36 500	39			
65748	64	Ribambelle	78 000	39			
		<b>Total 64 – Crèches et garderies</b>	<b>561 500</b>	39			
65748	8200	Subventions Contrat de Ville	40 000	39			
		<b>Total 8200 – Aménagement urbain services communs</b>	<b>40 000</b>	39			
65748	90	Centre France Événements – DSP Auxerrexpo	396 000	39			
65748	90	Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois	49 280	38		G. Paris	
65748	90	Maison de l'emploi et de la formation de l'auxerrois - (action menée dans le cadre du PLIE de l'auxerois avec l'ARIQ-BTP)	11 500	38		G. Paris	
65748	90	Maison de l'emploi et de la formation de l'auxerrois (action menée par la MEFA et l'ARIQ-BTP)	1 500	38		G. Paris	
65748	90	Maison de l'emploi et de la formation de l'auxerrois (MEFA) GUP	2 490	38		G. Paris	
65748	90	Mission Locale	47 485	39			
65748	90	Mission Locale – maison de la jeunesse	37 920	39			
		<b>Total 90 – Interventions économiques</b>	<b>546 175</b>	39			



**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

**N° 2016 - 187 - Admissions en non valeurs**



Rapporteur : Pascal Henriat

Le trésorier de la ville d'Auxerre, a dressé l'état des taxes et produits irrécouvrables du fait de la disparition, de l'insolvabilité ou de l'indigence des débiteurs. Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, il est proposé d'accepter l'admission en non-valeurs des sommes suivantes :

	Montants en euros	Motifs
Liste 1	3 281,38	6542 - créances éteintes
Liste 2	14 037,57	6541 - créances irrécouvrables
Liste 3	1561,49	6541 - créances irrécouvrables
Liste 4	41,09	6542 - créances éteintes
Total	18 921,53	

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'admettre en non valeurs les titres de recettes correspondants aux sommes indiquées ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer tous actes à intervenir ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 aux articles 6541 et 6542 fonction 01.

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

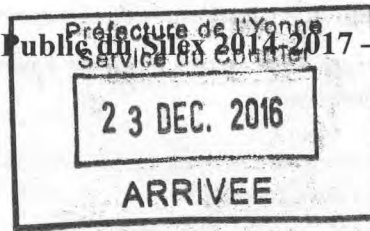
*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

N°2016 - 188 – Délégation de Service Public du Sillex 2014-2017 – Avenant n°1



Rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira

La Ville d'Auxerre a délégué la gestion de sa scène des musiques actuelles à l'association Service Compris au moyen d'un contrat de délégation de service public établi pour une période de 4 années entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2017.

A été confié au délégataire un ensemble de missions relatives à la programmation de concerts couvrant toutes les esthétiques des musiques dites actuelles, à l'accompagnement et au soutien à la création par l'accueil en résidence d'artistes locaux, régionaux et nationaux, à la médiation et à la fidélisation des publics, à l'inscription de la scène dans le paysage des lieux dédiés aux musiques actuelles, à la gestion administrative, financière et technique de l'équipement et à sa valorisation au travers d'opérations de communication. De plus, le délégataire s'est vu confier l'organisation d'un festival gratuit de musiques actuelles et du monde d'une durée maximum de 3 jours consécutifs au parc de l'Arbre-Sec entre la toute fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

Suite aux inondations du parc de l'Arbre-Sec en 2015 et 2016, la Ville d'Auxerre a mandaté une étude des sols pour s'assurer de la capacité des sols à supporter le poids d'une scène estimé à vingt tonnes. Les conclusions de l'étude ont conduit la ville à, d'une part, différer l'organisation du festival afin d'éviter tout risque pour les usagers ; d'autre part, à programmer des études sur la nature des travaux à mener pour rendre le terrain propice à l'accueil des lourdes infrastructures nécessaires à l'accueil de ce type de concert, de niveau national ou international. Le calendrier de mise en œuvre de ces études et des travaux le cas échéant ne permettra pas la tenue du festival de musiques actuelles en juin 2017.

Par conséquent, la Ville est amenée à revoir par avenant la mission confiée au délégataire d'organisation d'un festival de musiques actuelles, ainsi que le montant de la compensation financière versée au délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

Pour l'année 2017, le montant de la compensation financière sera de 564 190€. En contrepartie, le délégataire n'aura pas à programmer et mettre en œuvre le festival gratuit de musiques actuelles et de musiques du monde d'une durée de trois jours au parc de l'Arbre-Sec entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

Il est proposé au conseil municipal de traduire ces nouvelles dispositions dans un avenant.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D' approuver les termes de l'avenant n°1 ;
  - D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.
- 

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
  - . commission des finances : 14 décembre 2016
- 

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30
- voix contre :
- abstention(s) : 9      Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**AUXERRE**

**Délégation de Service Public**

**Objet :  
Avenant au contrat de Délégation de Service Public du Silex –  
Scène des musiques actuelles 2014-2017**

**AVENANT N°1**

Entre les soussignés

La ville d'Auxerre, représentée par son Maire , Guy FERREZ, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre,

d'une part,

et

Le contractant unique, l'Association Service Compris, représenté par son Président, Emmanuel RONOT, 7 rue de l'Île-aux-Plaisirs, 89000 Auxerre,

d'autre part,

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Vu l'article 36 – 6° du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le 23 décembre 2013, la Ville d'Auxerre et l'Association Service Compris ont signé une convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation des ouvrages et des équipements du Silex, scène des musiques actuelles, et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le contrat de Délégation de Service Public a été établi pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les articles 1 et 20 de la convention de Délégation de Service Public.

### **ARTICLE 2 – REDEFINITION DES MISSIONS DU DELEGATAIRE**

Le dernier alinéa du sous article A-Diffusion, de l'article 1-Objet du contrat, dans le Titre I- Service délégué, est supprimé pour l'année 2017 :

- Programmer et mettre en œuvre un festival gratuit de musiques actuelles et du monde d'une durée maximum de 3 jours consécutifs au parc de l'Arbre-Sec entre la toute fin du mois de juin et le début du mois de juillet. L'organisation doit se conformer à la fiche technique jointe en annexe du contrat.

### **ARTICLE 3 – CONSÉQUENCES FINANCIÈRES**

L'article 20 est modifié :

Pour l'année 2017, le montant annuel de la compensation financière est fixé à 564 190 € TTC et ne pourra être inférieur à ce montant pendant la durée de la DSP.

### **ARTICLE 4 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toutes les clauses et conditions générales du contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Auxerre, le

En deux originaux,

Le contractant,  
Emmanuel RNOT

Le Maire,  
Guy FERREZ

**N° 2016 - 189 – Délégation de Service Public du Théâtre 2015-2019 – Avenant n°1**

Rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira



La Ville d'Auxerre a délégué la gestion du théâtre d'Auxerre à l'association AIDA - Le Théâtre au moyen d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP), établi pour une période de 5 années entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2019.

Ont été confiées au délégataire un ensemble de missions relatives à la diffusion de spectacles dont le nombre ne peut être inférieur à 30 pour 60 représentations couvrant toutes les esthétiques du spectacle vivant, la médiation et l'accompagnement des publics, au soutien à la création et aux artistes par du compagnonnage ou de l'accueil en résidence, à la gestion administrative, financière et technique de l'équipement et à sa valorisation au travers d'opérations de communication.

A ce titre, l'association a perçu en 2016 une compensation de service public de 694 000 €.

La Ville souhaite revoir certaines de ces missions, ainsi que le montant de la compensation financière versée au délégataire dans le cadre du contrat de DSP.

Pour l'année 2017, le nombre de spectacles à programmer sera de 25 pour 50 représentations, le nombre de jours mis à la disposition de la Ville sera revu à la baisse, l'accompagnement du théâtre amateur sera concrétisé uniquement par une manifestation annuelle de valorisation des compagnies auprès du public. Enfin, le débit de boissons du théâtre pourra ouvrir en dehors des temps de spectacles cinq fois dans l'année.

En contrepartie, le montant de la compensation financière sera de 644 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de traduire ces nouvelles dispositions dans un avenant.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D' approuver les termes de l'avenant n°1,
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

---

- voix contre : *général des collectivités territoriales)*
- abstention(s) : 9 Elisabeth Gérard-  
Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Enregistrée à la préfecture de  
Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, l'Yonne le :  
Virginie Delorme, Guillaume Larrivé,  
Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**AUXERRE**

**Délégation de Service Public**

**Objet :  
Avenant au contrat de Délégation de Service Public  
AIDA – Le Théâtre 2015-2019**

**AVENANT N°1**

Entre les soussignés

La Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, Guy FERREZ, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre,

d'une part,

et

Le contractant unique, l'Association Icaunaise de Diffusion Artistique (AIDA) – Le Théâtre, représenté par sa Présidente, Georgette BASSAN, 54 rue Joubert, 89000 Auxerre,

d'autre part,



## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Vu l'article 36 – 6° du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

### **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le 5 décembre 2014, la Ville d'Auxerre et l'Association AIDA - Le Théâtre ont signé une convention de Délégation de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation des ouvrages et des équipements du théâtre d'Auxerre, scène conventionnée, et prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le contrat de Délégation de Service Public a été établi pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les articles 1, 6 et 20 de la convention de Délégation de Service Public.

### **ARTICLE 2 – REDÉFINITION DES MISSIONS DU DÉLÉGATAIRE**

Les sous-articles A-Diffusion et B-Actions artistiques, de l'article 1-Objet du contrat, dans le Titre I- Service délégué sont modifiés :

#### A - Diffusion

- Élaborer et mettre en œuvre une saison de spectacles recouvrant l'ensemble des disciplines et des esthétiques du spectacle vivant.  
La construction de la saison se fera en coordination avec les autres lieux de spectacle présents sur le territoire, et notamment la salle des musiques actuelles, afin d'éviter toute concurrence de date ou de contenu.
- Veiller à une programmation mois par mois sur l'ensemble de la saison. La durée de la saison ne pourra être inférieure à 8 mois consécutifs. Les dates de début de saison sont laissées à l'appréciation du délégataire. La date de fin de saison ne pourra se faire au-delà du 30 mai.
- Veiller à un nombre minimum de spectacles et de représentations :  
Le nombre de spectacles différents programmés ne pourra être inférieur à 25 pour 50 représentations minimum, dont lectures et happenings. S'ajouteront à ces spectacles des manifestations telles que colloques, expositions, rencontres, et animations.
- Garantir une programmation originale dont l'identité la distinguera des autres scènes conventionnées présentes sur le territoire afin d'éviter une standardisation et une normalisation de l'offre culturelle. A cet effet, il conviendra de valoriser et diffuser autant que faire se peut les travaux menés pendant les résidences ou les compagnonnages, et développer les partenariats avec les artistes et partenaires locaux.

- Programmer et mettre en œuvre des concerts de professionnels ou amateurs autour de la musique classique et de la musique savante. Cette programmation pourra être organisée hors les murs dans les autres sites culturels ou culturels de la ville. A la demande du Conservatoire Musique et Danse d'Auxerre, Conservatoire à Rayonnement Départemental, il sera construit divers projets d'Éducation Artistique et Culturelle permettant la captation d'un public de jeune élèves, et de leur famille.

## B - Action artistique

- Soutenir, accompagner la création et favoriser la diffusion des œuvres :
  - par l'accueil en résidence d'artistes ou de compagnie, régionaux et nationaux, et par la diffusion des créations issues de leur résidence ;
  - par la mise en œuvre de compagnonnages avec des artistes ou des compagnies dans le cadre d'une relation partenariale bénéfique au théâtre et aux artistes ;
  - par l'accompagnement de ces artistes dans la relation aux publics dans le cadre d'ateliers, rencontres, bords de plateaux, répétitions publiques et interventions en milieux scolaires.
- Accompagnement du théâtre amateur :
  - par l'organisation d'une manifestation annuelle permettant au théâtre amateur d'être mis en lumière au travers de rencontres entre compagnies amateurs et avec le public.

Modification de l'article 6 intitulé les conditions spécifiques et de ses paragraphes concernant l'utilisation de la licence IV et des jours de mise à disposition :

### Licence IV

La Ville d'Auxerre confiera au directeur du théâtre l'exploitation de la licence IV dont elle est propriétaire. Les ventes de boissons alcoolisées se feront sous la seule responsabilité du délégataire, organisées à son initiative et avec son seul personnel.

Le foyer-bar sera ouvert lors des spectacles manifestations ou animations organisés dans l'équipement. Sont entendus comme spectacles, manifestations ou animations, ceux qui sont organisés à l'initiative du délégataire ou dans le cadre des mises à disposition de la ville d'Auxerre ou des locations.

Le délégataire aura également la possibilité d'ouvrir le foyer bar hors manifestations dans la limite de 5 jours par an. L'installation de chaises et de tables en extérieur devra se faire en concertation avec les organisateurs de projets qui utilisent traditionnellement l'esplanade François Mitterrand, cet espace ne faisant pas partie des biens remis en gestion au délégataire.

Les vins d'honneurs et autres dégustations d'alcool offert dans le cadre des mises à disposition de la Ville d'Auxerre sont hors du cadre de responsabilité du délégataire.

### Mise à disposition

Le nombre de jours de mise à disposition est porté à 16 jours pour l'année 2017 et à 15 jours par an pour le reste de la durée du contrat.

### **ARTICLE 3 – CONSÉQUENCES FINANCIÈRES**

L'article 20 est modifié :

Pour l'année 2017, le montant annuel de la compensation financière est fixé à 644 000 € TTC et ne pourra être inférieur à ce montant pendant la durée de la DSP.

### **ARTICLE 4 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toutes les clauses et conditions générales du contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Auxerre, le

En deux originaux,

Le contractant,  
Georgette BASSAN

Le Maire,  
Guy FERREZ

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

**N° 2016 - 190 – Convention de partenariat avec l'association Ensemble La Fenice  
– Avenant n°1**



Rapporteur : Isabelle Poifol-Ferreira

La Ville d'Auxerre a signé une convention de partenariat avec l'association La Fenice, établie pour une période de 3 années entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2017.

L'association La Fenice s'est engagée à mettre en œuvre un ensemble de missions dans le cadre de sa résidence artistique à Auxerre : promouvoir la musique baroque, décroiser les genres et les publics, cultiver les talents dans le cadre de master class et de stages, pratiquer ensemble dans le cadre du Noël Enchanté ou de Classics for Kids, construire un projet européen pour s'exporter et véhiculer l'image d'Auxerre comme une ville dynamique au plan culturel.

A ce titre, l'association La Fenice, installée en résidence dans les locaux du Conservatoire de Musique et Danse de la Ville d'Auxerre, bénéficie d'un espace de travail de 115 m<sup>2</sup> et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €, ainsi que d'une subvention de 4 000 € pour le pilotage de l'opération Noël Enchanté.

La Ville souhaite revoir les moyens qui sont attribués à l'association La Fenice dans le cadre de ce partenariat.

Pour l'année 2017, la Ville ne versera pas de subvention de fonctionnement pour les actions de La Fenice. La subvention de 4 000 € pour l'organisation du Noël Enchanté est maintenue, sous réserve du vote du budget 2017, ainsi que les moyens matériels, dont les locaux de 115m<sup>2</sup> au sein du Conservatoire de Musique et de Danse.

Il est proposé au conseil municipal de traduire ces nouvelles dispositions dans un avenant.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D' approuver les termes de l'avenant n°1,
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances : 14 décembre 2016

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

- voix contre : *général des collectivités territoriales)*
- abstention(s) : 9 Elisabeth Gérard- Publiée le : 23/12/2016  
Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Enregistrée à la préfecture de  
Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, l'Yonne le :  
Virginie Delorme, Guillaume Larrivé,  
Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**AUXERRE**

**Objet :**  
**Avenant à la convention de partenariat conclue avec  
l'association Ensemble La Fenice pour la période 2015-2017**

**AVENANT N°1**

Entre les soussignés

La Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, Guy FERREZ, 14 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre,

d'une part,

et

Le contractant unique, l'association Ensemble La Fenice, représenté par son Président, Michel MORINEAU, 7 rue de l'Île-aux-Plaisirs, 89000 Auxerre,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

Le 19 juin 2015, la Ville d'Auxerre et l'Association « La Fenice » ont signé une convention de partenariat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

L'article 2 précise que La Fenice s'engage à promouvoir la musique baroque, décroiser les genres et les publics, cultiver les talents dans le cadre de master class et de stages, pratiquer ensemble dans le cadre du Noël Enchanté ou de Classics for Kids, construire un projet européen pour s'exporter et véhiculer l'image d'Auxerre comme une ville dynamique au plan culturel.

A ce titre, l'association « La Fenice », installée en résidence dans les locaux du Conservatoire de Musique et Danse de la Ville d'Auxerre, bénéficie d'un espace de travail de 115 m<sup>2</sup> et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 €, ainsi que d'une subvention de 4 000 € pour le pilotage du Noël Enchanté. Ces moyens sont décrits aux articles 5 et 6 de la convention de partenariat.

Le présent avenant a pour objet de redéfinir l'article 6 de la convention de partenariat.

## **ARTICLE 2 – CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'AVENANT**

Pour l'année 2017, la ville d'Auxerre ne versera pas de subvention de fonctionnement pour l'action de « La Fenice ».

La résidence est maintenue dans les locaux du Conservatoire de Musique et Danse.

La subvention de 4 000 € pour le pilotage du Noël Enchanté est maintenue sous réserve du vote du budget 2017.

## **ARTICLE 3 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Toutes les clauses et conditions générales de la convention demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Auxerre, le

En deux originaux,

Le contractant,  
Michel MORINEAU

Le Maire,  
Guy FERREZ

**N° 2016 - 191 – Délégation de Service Public « Exploitation du parc des expositions Auxerrexpo » 2013-2018 - Avenant n°1**



Rapporteur : Didier Michel

Centre France Événements a été désigné, par la Ville d'Auxerre, délégataire du service public pour l'exploitation du parc des expositions Auxerrexpo pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013. Un contrat d'affermage a été signé le 17 décembre 2012.

Les missions confiées au Fermier comprennent notamment :

- une mission générale de contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale ;
- la gestion de la location des espaces composant le parc des expositions, gestion des réservations, la tenue d'un planning ;
- l'organisation de manifestations correspondantes et la commercialisation de prestations associées ;
- l'organisation, la promotion et le développement de la foire d'Auxerre ou de toute manifestation d'ampleur équivalente ;
- la promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication ;
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du Parc des Expositions en vue de permettre le meilleur usage et la meilleure préservation des biens ;
- le renouvellement des équipements ;
- la perception des recettes liées à l'exploitation de l'équipement ;
- une mission générale de conseil auprès de la collectivité.

Le Fermier gère le parc des expositions à ses risques et périls et assume toutes les charges d'exploitation du service. Il est seul responsable de son fonctionnement.

La Collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Fermier tout renseignement nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Le Fermier est tenu de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public. Il devra notamment employer sous sa responsabilité du personnel qualifié et en nombre adapté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Centre France Événements assume ses missions conformément au contrat d'affermage.

Les relations contractuelles entre la Ville d'Auxerre et Centre France Événements sont également conformes à ce contrat et se développent dans un esprit constructif.



Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Auxerre doit assurer le versement d'une compensation annuelle au fermier pour contrainte de service public et doit réaliser un certain nombre de travaux de rénovation du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat, la Ville a versé cette compensation suivant les règles définies contractuellement et a réalisé une partie des travaux prévus dans l'annexe N°14-15-16 du titre 3 : projet de valorisation des équipements.

Début 2016, compte-tenu du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement d'Auxerrexpo sous la direction de Centre France Événements, des discussions ont été engagées afin de diminuer le montant de la compensation annuelle pour les années 2017 et 2018 et de modifier le programme des travaux initialement prévu pour tenir compte de l'évolution des pratiques en matière événementielle.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de préciser ces deux points.

Concernant la compensation annuelle, il est proposé de la ramener à 330.000 € HT au lieu des 370.000 € HT prévus pour chacune des deux années à venir 2017 et 2018.

Concernant le programme des travaux prévus à la convention, ont été réalisés depuis 2013 les travaux de remise à niveau du système de chauffage et climatisation pour un montant de 1 212 422,54 € TTC, les travaux de voirie et clôture pour un montant de 54 581,98 € TTC, les travaux pour création de loges, douches et vestiaires pour un montant de 68 880,51 € TTC.

Les études engagées pour la réalisation de l'auditorium/espace de congrès et les discussions entre la Ville et le fermier ont orienté le projet vers une rénovation complète de l'espace séminaire actuel pour le moderniser et l'équiper du matériel et du mobilier plus adapté aux pratiques actuelles en matière d'organisation de congrès, séminaires et colloques.

Le présent avenant traduit cette orientation et propose d'affecter le budget restant prévu dans le contrat de Délégation de Service Public à ce projet de rénovation de l'espace séminaire actuel, de la cafétéria et du hall d'entrée d'Auxerrexpo pour un montant de 847 641,91 € TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 ;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
- . commission des finances : 14 décembre 2016

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

---

*général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de  
l'Yonne le :

- voix contre :
- abstention(s) : 9 Elisabeth Gérard-  
Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle  
Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès,  
Virginie Delorme, Guillaume Larrivé,  
Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

DEPARTMENT OF COMMERCE - BUREAU OF ECONOMIC RESEARCH

UNITED STATES GOVERNMENT PRINTING OFFICE

1949



PLATE 100 (REVISED)  
UNITED STATES GOVERNMENT PRINTING OFFICE  
1949

PLATE 100 (REVISED)

**N° 2016 - 191 – Délégation de Service Public « Exploitation du parc des expositions Auxerrexpo » 2013-2018 - Avenant n°1**



Rapporteur : Didier Michel

Centre France Événements a été désigné, par la Ville d'Auxerre, délégataire du service public pour l'exploitation du parc des expositions Auxerrexpo pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013. Un contrat d'affermage a été signé le 17 décembre 2012.

Les missions confiées au Fermier comprennent notamment :

- une mission générale de contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale ;
- la gestion de la location des espaces composant le parc des expositions, gestion des réservations, la tenue d'un planning ;
- l'organisation de manifestations correspondantes et la commercialisation de prestations associées ;
- l'organisation, la promotion et le développement de la foire d'Auxerre ou de toute manifestation d'ampleur équivalente ;
- la promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication ;
- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du Parc des Expositions en vue de permettre le meilleur usage et la meilleure préservation des biens ;
- le renouvellement des équipements ;
- la perception des recettes liées à l'exploitation de l'équipement ;
- une mission générale de conseil auprès de la collectivité.

Le Fermier gère le parc des expositions à ses risques et périls et assume toutes les charges d'exploitation du service. Il est seul responsable de son fonctionnement.

La Collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Fermier tout renseignement nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Le Fermier est tenu de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public. Il devra notamment employer sous sa responsabilité du personnel qualifié et en nombre adapté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Centre France Événements assume ses missions conformément au contrat d'affermage.

Les relations contractuelles entre la Ville d'Auxerre et Centre France Événements sont également conformes à ce contrat et se développent dans un esprit constructif.

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

---

Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Auxerre doit assurer le versement d'une compensation annuelle au fermier pour contrainte de service public et doit réaliser un certain nombre de travaux de rénovation du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat, la Ville a versé cette compensation suivant les règles définies contractuellement et a réalisé une partie des travaux prévus dans l'annexe N°14-15-16 du titre 3 : projet de valorisation des équipements.

Début 2016, compte-tenu du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement d'Auxerrexpo sous la direction de Centre France Événements, des discussions ont été engagées afin de diminuer le montant de la compensation annuelle pour les années 2017 et 2018 et de modifier le programme des travaux initialement prévu pour tenir compte de l'évolution des pratiques en matière événementielle.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de préciser ces deux points.

Concernant la compensation annuelle, il est proposé de la ramener à 330.000 € HT au lieu des 370.000 € HT prévus pour chacune des deux années à venir 2017 et 2018.

Concernant le programme des travaux prévus à la convention, ont été réalisés depuis 2013 les travaux de remise à niveau du système de chauffage et climatisation pour un montant de 1 212 422,54 € TTC, les travaux de voirie et clôture pour un montant de 54 581,98 € TTC, les travaux pour création de loges, douches et vestiaires pour un montant de 68 880,51 € TTC.

Les études engagées pour la réalisation de l'auditorium/espace de congrès et les discussions entre la Ville et le fermier ont orienté le projet vers une rénovation complète de l'espace séminaire actuel pour le moderniser et l'équiper du matériel et du mobilier plus adapté aux pratiques actuelles en matière d'organisation de congrès, séminaires et colloques.

Le présent avenant traduit cette orientation et propose d'affecter le budget restant prévu dans le contrat de Délégation de Service Public à ce projet de rénovation de l'espace séminaire actuel, de la cafétéria et du hall d'entrée d'Auxerrexpo pour un montant de 847 641,91 € TTC

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 ;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que les actes nécessaires à l'exécution de la délibération

---

#### **Avis des commissions :**

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
- . commission des finances : 14 décembre 2016

---

#### **Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30

#### **Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code

# **Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public**

## **« Exploitation du parc des expositions Auxerreexpo »**

**2013-2018**

Le contrat d'affermage pour l'exploitation du parc des expositions d'Auxerre est formé entre :

La Ville d'Auxerre, ci-après dénommée la Collectivité, représentée par son Maire, Monsieur Guy FERREZ, habilité à signer le présent contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2012,

Et

La société Centre France Événements, dont le numéro de SIRET est le 530 297 134 00013, et le siège social est situé 5 place Victor Hugo / 78 avenue Raymond Poincaré - 75016 PARIS, représentée par Gilles CREMILLIEUX agissant désigné dans ce qui suit par « le Fermier ».

### **Préambule**

Centre France Événements a été désigné délégataire du service public pour l'exploitation du parc des expositions Auxerreexpo pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013. Un contrat d'affermage a été signé le 17 décembre 2012.

Les missions confiées au Fermier comprennent notamment :

- une mission générale de contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale,
- la gestion de la location des espaces composants le parc des expositions, gestion des réservations, la tenue d'un planning,
- l'organisation de manifestations correspondantes et la commercialisation de prestations associées,
- l'organisation, la promotion et le développement de la foire d'Auxerre ou de toute manifestation d'ampleur équivalente,
- la promotion de l'équipement, via des actions de développement commercial, de prospection et plus globalement de communication,

- l'entretien et la maintenance de l'ensemble des équipements du parc des expositions en vue de permettre le meilleur usage et la meilleure préservation des biens,
- le renouvellement des équipements,
- la perception des recettes liées à l'exploitation de l'équipement,
- une mission générale de conseil auprès de la collectivité.

Le Fermier gère le parc des expositions à ses risques et périls et assume toutes les charges d'exploitation du service. Il est seul responsable de son fonctionnement.

La Collectivité conserve le contrôle du service et doit obtenir du Fermier tout renseignement nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Le Fermier est tenu de mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public. Il devra notamment employer sous sa responsabilité du personnel qualifié en nombre adapté.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, Centre France Événements assume ses missions conformément au contrat d'affermage.

Les relations contractuelles entre la Ville d'Auxerre et Centre France Événements sont également conformes à ce contrat et se développent dans un esprit constructif.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville d'Auxerre doit assurer le versement d'une compensation annuelle au fermier pour contrainte de service public et doit réaliser un certain nombre de travaux de rénovation du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur du contrat, la Ville a versé cette compensation suivant les règles définies contractuellement et a réalisé une partie des travaux prévus dans l'annexe N°14-15-16 du titre 3 : projet de valorisation des équipements.

Début 2016, compte tenu du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement d'Auxerrexpo sous la direction de Centre France Événements, des discussions ont été engagées afin de diminuer le montant de la compensation annuelle pour les années 2017 et 2018 et de modifier le programme des travaux initialement prévu pour tenir compte de l'évolution des pratiques en matière événementielle.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de préciser ces deux points

## **Article 1 - Modification de la compensation annuelle pour contrainte de service public**

Dans son article 32, le contrat d'affermage prévoit un versement annuel par la collectivité d'une compensation pour contrainte de service public.

Cette compensation est fixée selon les montants H.T. dans le tableau ci-dessous à laquelle s'applique le taux de TVA en vigueur.

ANNÉE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MONTANT H.T.	390 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	370 000,00 €	370 000,00 €

D'un commun accord, la collectivité et le fermier conviennent de réduire le montant de cette compensation pour les années 2017 et 2018 à 330.000 € HT auquel s'appliquera le taux de TVA en vigueur.

## **Article 2 – Modification du programme de travaux prévu à l'annexe 14**

Le programme de travaux objet de l'annexe 14-15-16 prévoyait :

<b>2013</b>	Montant HT	Montant TTC
Remise à niveau du système de chauffage climatisation phase 1	270 000,00 €	322 920,00 €
Création de loges, douches et vestiaires	47 600,00 €	56 929,60 €
<b>2013-2014</b>		
Voirie arrière Auxerrexpo - clôture	58 402,03 €	69 848,83 €
<b>2015</b>		
Aménagement d'un auditorium	650 000,00 €	777 400,00 €
Réaménagement d'un espace Snack Bar	360 000,00 €	430 560,00 €
Remise à niveau du système de chauffage climatisation phase 2	499 075,00 €	596 893,70 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 885 077,03 €</b>	<b>2 254 552,13 €</b>



## Les travaux réalisés de 2013 à 2016

<b>Travaux Réalisés 2013-2016</b>	Montant TTC
Création de loges, douches et vestiaires	68 880,51 €
Voirie arrière Auxerrexpo - clôture	54 581,98 €
Remise à niveau du système de chauffage climatisation phases 1 et 2	1 218 341,73 €
Aménagement d'un espace de congrès (études)	65 106,00 €
<b>TOTAL investissements réalisés 2013-2016</b>	<b>1 406 910,22 €</b>
<b>Reste à investir</b>	<b>847 641,91 € TTC</b>

Fin 2015, Centre France Événements a nommé un nouveau responsable de gestion d'Auxerrexpo avec lequel une discussion s'est engagée à propos du projet d'aménagement de l'auditorium et de l'espace Snack Bar initialement prévu pour aboutir à un projet d'espace congrès qui se traduit aujourd'hui par une proposition de rénovation complète de l'espace séminaire actuel en espace congrès plus conforme aux pratiques actuelles ainsi qu'une rénovation de la cafétéria et du hall d'accueil d'Auxerrexpo.

Ainsi le présent avenant a pour objet de valider cette proposition et d'affecter à la réalisation de cet espace congrès les crédits restant, à savoir 847 641,91 € TTC

D'un commun accord, la collectivité et le fermier conviennent d'adopter le projet d'aménagement d'un espace congrès plus conforme aux pratiques actuelles accompagné de la rénovation de la cafétéria et du hall d'entrée d'Auxerrexpo et d'y affecter les crédits disponibles d'un montant de 847 641,91 € TTC.

Fait à Auxerre le :

Pour la Ville d'Auxerre  
le Maire

Guy FERREZ

pour Centre France Événements  
le Directeur Général

Gilles CREMILLIEUX

N° 2016 - 192 – Suspension du repos dominical et dérogations accordées pour les commerces de détail en 2017 - Avis de la commune



Rapporteur : Jean-Philippe Bailly

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », laisse au Maire la possibilité d'accorder des dérogations au repos dominical aux commerces de détail qui emploient des salariés. Le nombre des dimanches concernés ne peut excéder 12 par an.

A noter que certaines catégories de commerces employant des salariés peuvent ouvrir tous les dimanches sans autorisation préalable, en raison de leurs contraintes de production ou parce qu'ils assurent une continuité de la vie économique et sociale. Sont notamment concernés les hôtels, cafés, restaurants, magasins de détail de meubles et de bricolages, fleuristes, etc. (liste non exhaustive).

Les possibilités de dérogations à l'initiative du Maire sont encadrées par la législation et notamment par l'article L.3123-26 du Code du travail imposant au Maire de solliciter l'avis du Conseil Municipal voire du Conseil Communautaire dans le cas où le nombre de dérogations excéderait 5 dimanches.

Chaque salarié ainsi privé du repos du dimanche bénéficie d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. Le repos compensateur doit être accordé, soit collectivement, soit par roulement dans une période qui ne peut excéder la quinzaine qui précède ou suit la suspension du repos.

Les années précédentes, le Maire accordait traditionnellement jusqu'à 5 dimanches aux commerces de détail, après concertation des organismes syndicaux intéressés et des représentants de commerçants. Entre 2013 et 2015, moins d'un quart des demandes adressées à la Ville concernaient l'intégralité des 5 dates. Les dimanches précédant le 25 décembre et dans une moindre mesure ceux intégrant la période des soldes constituaient l'essentiel de ces demandes de dérogations.

Conformément à l'article R.3132-21 du Code du travail, la commission des ouvertures dominicales réunissant les organisations d'employeurs et de salariés ainsi que les représentants des commerçants auxerrois s'est réunie le 24 novembre 2016. Sans arrêter une position unanime, elle s'est positionnée majoritairement en faveur du maintien des 5 dates de dérogations annuelles, certains membres proposant de moduler les dérogations en fonction des branches d'activités commerciales.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détails de la commune les dimanches 15 janvier 2017, 16 juillet 2017, 10 décembre 2017, 17 décembre 2017, 24 décembre 2017 conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.
- 

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
  - . commission des finances :
- 

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

N° 2016 - 193 – Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SPA89



Rapporteur : Guy Paris

La Société de Protection des Animaux (SPA) depuis son installation en 1989 sur le terrain communal route de Toucy a développé conformément à son objet d'intérêt général, les équipements pour réaliser un point d'accueil sur le site.

La SPA89 est une association de protection animale, statut loi association de 1901, affiliée à la Confédération Nationale des SPA à Lyon. Elle gère le refuge à la sortie d'Auxerre route de Toucy pouvant accueillir 50 chiens et 80 chats.

L'association qui fonctionne avec les dons des adhérents et des bénévoles poursuit l'action engagée sur le site pour améliorer le bien-être des animaux en construisant des installations qui répondent aux normes d'accueil.

La Ville d'Auxerre a contribué à cette installation en mettant à la disposition de l'association le terrain pour une période de 18 ans sur lequel elle a réalisé les travaux.

Le projet de développement conduit à renouveler cette mise à disposition pour permettre à l'association de poursuivre et d'organiser le fonctionnement de l'activité dans les meilleures conditions.

Le bail à échéance le 31 décembre 2016, concerne le terrain cadastré V 523 situé en limite d'Auxerre et de Villefargeau jouxtant le site communal sur lequel il y a le bâtiment de l'ancienne briqueterie.

Dans le cadre de son projet l'association sollicite la mise à disposition de la parcelle attenante cadastrée V 432 pour aménager un espace d'évolution pour les animaux.

Il s'agit d'un terrain, de longue date en friches, sans affectation possible pour la Ville anciennement utilisé comme dépôt et remblayé.

La mise à disposition de cette parcelle est envisageable pour l'aménagement, après défrichage, d'un espace de promenade pour les animaux mais ne peut accueillir des constructions en raison des incertitudes qui subsistent sur la nature du sous-sol.

La Ville d'Auxerre met à la disposition ce terrain à charge pour l'association de procéder aux travaux de défrichage et de nivellement du sol et de clôture pour un usage exclusif de lieu de promenade.

Le renouvellement prend la forme d'un contrat emphytéotique consenti à titre gratuit garantissant à l'association le droit, dans le cadre de son action d'intérêt général, de réaliser les travaux et aménagement nécessaires au fonctionnement de ce refuge avec les obligations et l'ensemble des charges qui en découlent.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De conclure un bail emphytéotique administratif avec l'association SPA89 pour les terrains cadastrés V 523 et V 432 selon les caractéristiques présentées pour une durée de 18 ans à titre gratuit ;
  - D'autoriser le maire à signer le dit bail emphytéotique administratif et tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.
- 

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
  - . commission des finances :14 décembre 2016
- 

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

## PROJET DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF

**ENTRE**

**La commune d'Auxerre**

d'une part

**ET**

**L'association dénommée Société de Protection Animale 89** ayant son siège social à Auxerre route de Toucy, constituée aux termes de ses statuts et sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Cette association déclarée à la Préfecture de l'Yonne le \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_  
Représentée par Monsieur Georges BARGE en qualité de Président dénommée dans le contrat « **l'association** »

d'autre part

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSE

La Société de Protection des Animaux depuis son installation en 1989 sur le terrain communal route de Toucy a développé conformément à son objet d'intérêt général, les équipements pour réaliser un point d'accueil sur le site.

La SPA89 est une association de protection animale, statut loi association de 1901, affiliée à la Confédération Nationale des SPA à Lyon.

Elle gère le refuge à la sortie d'Auxerre route de Toucy pouvant accueillir 50 chiens et 80 chats L'association qui fonctionne avec les dons des adhérents et des bénévoles poursuit l'action engagée sur le site pour améliorer le bien être des animaux en construisant des installations qui répondent aux normes d'accueil.

La Ville d'Auxerre a contribué à cette installation en mettant à la disposition de l'association le terrain pour une période de 30 ans sur lequel elle a réalisé les travaux de construction du refuge.

Le projet de développement conduit à renouveler cette mise à disposition pour permettre à l'association de poursuivre et d'organiser le fonctionnement de l'activité dans les meilleures conditions.

Le bail à échéance le 31 décembre 2016, concerne le terrain cadastré V 523 situé en limite d'Auxerre et de Villefargeau jouxtant le site communal sur lequel il y a le bâtiment de l'ancienne briqueterie.

Dans le cadre de son projet l'association sollicite la mise à disposition de la parcelle attenante cadastrée V 432 pour aménager un espace de promenade pour les animaux.

Il s'agit d'un terrain, de longue date en friches, sans affectation possible pour la ville anciennement utilisé comme dépôt et remblayé.

La mise à disposition de cette parcelle est envisageable pour l'aménagement, après défrichage, d'un espace de promenade pour les animaux mais ne peut accueillir des constructions en raison des incertitudes qui subsistent sur la nature du sous-sol.

La Ville d'Auxerre met à la disposition ce terrain à charge pour l'association de procéder aux travaux de défrichage et de nivellement du sol et de clôture pour un usage exclusif de lieu de promenade.

Le renouvellement prend la forme d'un contrat emphytéotique consenti à titre gratuit garantissant à l'association le droit, dans le cadre de son objet, d'intérêt général, de réaliser les travaux et aménagement nécessaires au fonctionnement de ce refuge avec les obligations et l'ensemble des charges qui en découlent.

Ceci exposé :

**La Commune d'Auxerre donne à bail emphytéotique** conformément aux dispositions des articles L.451.1 à L 451.13 du Code rural et des articles L.1311.2 à L.1311.4 du Code général des collectivités territoriales à l'association représentée par son président qui accepte les biens ci-après désignés.

#### **I) DÉSIGNATION**

##### **Commune de Villefargeau (Yonne) :**

- Une parcelle de terrain située lieu-dit la Folie Mérat sans n° de voirie, **cadastrée section V n° 523** pour une contenance de 8 000 m<sup>2</sup> comprenant les locaux administratifs et les locaux à usage de box pour l'accueil des animaux ;
- Une parcelle attenante cadastrée **V n° 432** pour une contenance de 2 382 m<sup>2</sup> à l'état de friche et non clôturée.

Les terrains forment un ensemble bénéficiant d'un droit de passage sur le chemin existant sur la parcelle communale cadastrée DP 39 depuis le CD 965 dénommé route de Toucy. Ce droit de passage s'exerce sur la largeur du chemin existant et constitue l'accès aux installations de l'association.

## **II) DESTINATION**

Le terrain cadastré V 523 avec les installations et constructions réalisés par l'association est destiné au fonctionnement du refuge (locaux administratifs – locaux compartimentés en box pour l'accueil des animaux – locaux techniques )

Le terrain cadastré V 432 à l'état de friche est destiné à usage exclusif d'espace de promenade des animaux sous la responsabilité de l'association. Cet usage exclut tout accès du public et toute construction.

L'association déclare faire son affaire personnelle des autorisations qui seraient, le cas échéant, nécessaires au fonctionnement et développement de l'activité sur les terrains et dans les locaux.

## **III) ORIGINE DE PROPRIÉTÉ**

Les terrains ci-dessus désigné appartient à la commune d'Auxerre depuis plus de trente années entières et consécutives et antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

## **IV) DURÉE**

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de dix-huit années entières et consécutives qui commencent à courir le 01 janvier 2017 pour se terminer à pareille date de l'année 2035.

## **V) GRATUITE**

Le présent bail est consenti sans versement de redevance compte tenu de l'activité l'intérêt général qui caractérise l'objet et l'action de l'association

## **VI) CHARGES ET CONDITIONS**

Le présent bail est consenti et accepté sous les charges et conditions suivantes que l'association par son représentant s'oblige à exécuter, savoir :

1. L'association prend les terrains dans l'état où ils se trouvent actuellement sans garantie sur la nature du sol, ou du sous-sol et sans pouvoir, à aucune époque, exigé de la commune d'Auxerre aucune espèce de réparation ou de participation.
2. L'association supporte les servitudes passives, apparentes ou occultes, qui peuvent grever les terrains, sauf à s'en défendre, à ses risques et périls, et à profiter de celles actives, s'il en existe, mais sans aucun recours contre la commune d'Auxerre.
3. L'association conduit et réalise, à ses frais sur les terrains indiqués dans le paragraphe « destination », les travaux et aménagements nécessaires à son activité en conformité avec les dispositions législatives applicables dans le domaine de la construction et de l'urbanisme. Les travaux de défrichage et de nivellement et de clôture du terrain cadastré V 432 sont à la charge de l'association.
4. Les travaux de construction et généralement les travaux de quelque nature qu'ils soient seront réalisés et exécutés dans les règles de l'art.



L'association pourra consentir, conformément à la loi, les servitudes indispensables à la réalisation des ouvrages et installations nécessaires.

5. Pendant tout le cours du bail, L'association entretiendra les terrains et les bâtiments existants et ceux qui s'ajouteront de grosses et menus réparations de toute nature, sans pouvoir en exiger aucune de la commune d'Auxerre, afin que les terrains et les constructions soient en bon état de toutes réparations et de tout entretien à la fin du contrat.
6. Durant le bail, L'association s'engage à réaliser à ses frais, tous les travaux d'amélioration des immeubles et équipements ainsi que les aménagements qui pourraient être exigés par la législation pour le fonctionnement et le développement des activités.
7. A compter de la signature du bail et pendant le cours du bail, l'association acquittera les contributions publiques taxes et charges auxquelles les terrains et les constructions pourront être assujetties.
8. L'association assurera et maintiendra assurés contre l'incendie, pendant le cours du bail, toutes les constructions ainsi que les objets mobiliers. Elle assurera, en outre, contre les accidents, le personnel et toute personne qu'elle emploiera ou utilisera sur le site. Elle s'assurera, généralement, contre les risques liés aux activités pratiquées sur les lieux.  
L'association justifiera à la commune d'Auxerre de l'existence des polices d'assurance.
9. L'association ne pourra ni céder ni sous-louer en totalité ou en partie, sans l'accord préalable de la commune d'Auxerre.  
Les droits résultants du présent bail ne pourront être cédés avec l'agrément de la commune qu'à une personne subrogée au preneur dans les droits et obligations liées à l'activité au présent bail.
10. L'association paie tous les frais de délimitation et de bornage du terrain cadastré V 432 ainsi que les frais du présent bail et ceux qui en seront la conséquence.
11. L'association abandonnera et laissera à la commune d'Auxerre les constructions, aménagements et améliorations qui existeront lors de la cessation du bail, sans aucune indemnité et sans qu'il soit besoin d'aucun acte pour le constater.

## **VII) CARACTÈRE EMPHYTÉOTIQUE DU BAIL**

Le présent acte est un bail emphytéotique qui, conformément aux dispositions de l'article L.451.1 du Code rural et de la pêche maritime, confère à l'association un droit réel sur les biens loués.

## **VIII) PUBLICITÉ ET DROITS D'ENREGISTREMENT**

Le présent bail sera publié au 1<sup>er</sup> bureau des hypothèques d'Auxerre, aux frais de l'association

Il est soumis au droit d'enregistrement, pour la perception desquels les parties évaluent la valeur locative du terrain \_

Taxe de publicité foncière au taux de 0,70 %

Droit d'assiette  
Contribution immobilière 0,10 %

**IX) RÉSILIATION DU BAIL**

La résiliation du bail pourra être demandée par la commune d'Auxerre, à tout moment, en cas d'inexécution d'une seule des conditions du présent contrat. En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, l'association laissera et abandonnera à la commune d'Auxerre les constructions et améliorations réalisées sur le terrain, sans indemnité ni dommages et intérêts

**X) ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu à l'Hôtel de Ville d'Auxerre  
Fait et passé et signé à Auxerre en deux exemplaires  
La Commune d'Auxerre  
L'association Société de Protection Animale 89

N°2016 - 194 - Suppression du service public local du camping



Rapporteur : Guy Férez

Le conseil municipal de la Ville d'Auxerre a créé un service public du camping. En ce sens, le camping municipal de la Ville d'Auxerre, situé 8 route de Vaux à Auxerre a été fondé.

Aujourd'hui, la Ville souhaite que ce camping soit plus attractif et réponde au mieux aux besoins de plus en plus pointus des campeurs. Ce souhait nécessite de gros investissements. Seul, un gestionnaire privé peut répondre à ceux-ci. La Ville veut donc céder le site de ce camping.

Il convient de supprimer la mission de service public du camping afin d'en permettre une gestion privée.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales et à la jurisprudence du Conseil d'État du 6 janvier 1995, ville de Paris, tout comme pour la création, le conseil municipal est seul compétent pour supprimer un service public local.

L'ensemble des contrats, biens et agents affectés au service public du camping sera redistribué dans l'administration municipale en fonction des besoins.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De supprimer le service public local du camping ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 29
- voix contre : 8 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

- abstention(s) : 2 Maryvonne Raphat,  
Virginie Delorme
- absent(s) lors du vote :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

N°2016 - 195 - Vente du terrain route de Vaux à usage de camping



Rapporteur : Guy Paris

Le camping route de Vaux fonctionne depuis des années au rythme des saisons marquées par des variables de fréquentation.

Le site de configuration ancienne, s'étend sur 3 hectares avec 160 emplacements paysagers qui accueillent des touristes de passage sur des courts séjours.

La Ville d'Auxerre souhaite, favoriser le développement de l'activité d'hôtellerie de plein air et renforcer ainsi l'attractivité des lieux qui contribuent à l'animation touristique.

Cette activité avec le type d'hébergement adapté requiert une compétence et un investissement pour répondre aux attentes des amateurs d'hébergement de plein air. La Ville a confirmé sa décision de vendre ce tènement.

Monsieur Laurent Richoux propose de développer cette activité sur le site du camping qui se fera en synergie avec la randonnée et la maison du vélo qui connaissent un succès de fréquentation.

Il souhaite dans le cadre de ce projet, valoriser le tènement en réalisant les travaux d'aménagement pour proposer cette offre comprenant des mobil-homes et autres hébergements qui font défaut sur le plan local.

Ce projet s'appuiera sur les réseaux et fédérations de l'hôtellerie de plein air avec l'objectif de promouvoir ce type d'hébergement et renforcer l'attractivité locale par une fréquentation plus importante des usagers et visiteurs.

Ce tènement est composé d'une voie d'accès dédiée, d'un bâtiment qui est le point d'accueil avec un logement, des blocs sanitaires et d'un local utilisé comme épicerie en saison. Le bâti avec les équipements nécessitent des travaux de réhabilitation pour répondre à ce projet.

En vue de la cession, le service de France Domaine a évalué l'ensemble à 248 000 €.

Un accord est intervenu avec Monsieur Richoux pour un transfert de l'ensemble immobilier en l'état au prix de 200 000 €.

Les modalités sont légèrement inférieures à l'évaluation, mais restent acceptables en raison de l'investissement qui sera réalisé sur ce tènement pour répondre aux obligations réglementaires afin de développer l'activité.

L'activité saisonnière et le projet de développement favorisent à terme l'emploi de 10 personnes.

Le projet en synergie avec la maison du vélo place Achille Ribain et la maison des randonneurs, contribuent à renforcer l'attractivité sur le plan local et s'inscrit dans une action de

## VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

---

développement local, de nature à autoriser un transfert du tènement sur ces bases. Au sens fiscal, la vente par la ville de cette parcelle intervient en dehors de toute opération de lotissement et d'aménagement de zone.

### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffectation du domaine public, l'ensemble immobilier et des installations techniques à usage de camping route de Vaux cadastré CO 464 et 431 ;
  - De prononcer le déclassement du domaine public, l'ensemble immobilier et des installations techniques à usage de camping route de Vaux cadastré ;
  - D'autoriser au vu de l'avis de France Domaine, la vente de cet ensemble immobilier cadastré CO 464 et 431 pour partie, à Monsieur Laurent Richoux ou toute personne morale qui se substituera pour ce projet, au prix de 200 000 € ;
  - D'autoriser le Maire à signer tout acte translatif à intervenir à cet effet ;
  - De dire que la recette sera proposée au budget primitif de l'année 2017.
- 

### Avis des commissions :

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
  - . commission des finances : 14 décembre 2016
- 

### Vote du conseil municipal :

- voix pour (unanimité) : 29
- voix contre : 8 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- abstention(s) : 2 Maryvonne Raphat, Virginie Delorme
- absent(s) lors du vote :

### Exécution de la délibération :

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service : France Domaine

Adresse : 9, rue Marie Noël BP 109 89011 Auxerre Cedex

Téléphone : 03 86 72 36 00

Fax : 03 86 72 36 36

Le 03/08/2016

*France Domaine*

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

Évaluateur : Isabelle GARREL

Téléphone : 03 86 72 34 03

Courriel : [isabelle.garrel@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.garrel@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. LIDO : 2016-024V0617

*Mairie d'Auxerre*

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE CO N°464 SURFACE DE 2HA 65A 27CA**

**ADRESSE DU BIEN : 10, ROUTE DE VAUX 89 000 AUXERRE**

**VALEUR VÉNALE : 248 000 EUROS**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Mairie d'Auxerre

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

*JEAN-PIERRE PLUVINET*

**2 – Date de consultation**

: 07/07/2016

**Date de réception**

: 07/07/2016

**Date de visite**

: 02/08/2016

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 02/08/2016

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

*Projet de vente du terrain de camping municipal par la ville propriétaire.*



#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : PARCELLE CO N°464 SURFACE DE 2HA 65A 27CA

Description du bien : *Terrain de camping arboré, clos et aménagé situé face au stade de l'Abbé Deschamp et comprenant*

- *bâtiment accueil*
- *blocs sanitaires indépendants*
- *local épicerie*
- *bâtiment gardien*
- *60 emplacements avec branchement électrique*

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

- *nom du propriétaire : Propriété de la mairie d'Auxerre – réalisation sur acquisition ancienne.*
- *situation d'occupation : Bien libre d'occupation. Pas de bail selon information du consultant*

#### 6- URBANISME ET RÉSEAUX

*Zone UZ1b du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'Auxerre.*

#### 7- DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

*Méthode de la comparaison directe retenue.*

*La valeur vénale est déterminée en fonction de la nature du bien et du contexte de la consultation, étant précisé que cela correspond à une valeur vénale du bien libre.*

**Valeur vénale nette : 248 000 euros**

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Durée de validité de 12 mois.

#### 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



**Isabelle GARREL**

*Inspecteur des Finances Publiques.*

N° 2016 - 196 – Vente de logements locatifs sociaux de la commune



Rapporteur : Guy Paris

Les organismes d'Habitations à Loyer Modéré peuvent aliéner des logements construits ou acquis depuis plus de dix ans par un organisme d'Habitations à Loyer Modéré, comme le prévoit l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation. La vente d'un logement vacant, doit être proposée en priorité à l'ensemble des locataires de logements lui appartenant. A défaut d'acquéreur prioritaire, le logement peut être proposé à toute personne physique.

L'Office Auxerrois de l'Habitat a délibéré le 14 décembre 2015 sur la politique de vente de logements qui répondent à ce critère et aux normes d'habitabilité, en proposant la vente aux locataires, de logements notamment dans la résidence Jean Jaurès.

La réglementation prévoit que la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'État dans le département qui consulte la commune d'implantation pour connaître son avis sur la vente du logement.

Il s'agit :

- d'un logement de type 5 pour une surface de 105 m<sup>2</sup> au titre de la loi Carrez situé au 3<sup>ème</sup> étage sans ascenseur de la résidence 11 avenue Jean-Jaurès.

L'Office n'ayant pas obtenu de candidats parmi les locataires, a trouvé acquéreur au prix de 123 000 €. Il est inférieur de 16 % à l'évaluation de France Domaine mais constitue un prix de base acceptable pour un bien de cette typologie dans ce secteur.

- d'une maison de ville vacante avec garage accolé située 21 rue du Dauphiné. L'appartement représente une surface de 89 m<sup>2</sup>. Un locataire du bailleur social se porte acquéreur au prix de 120 000 € qui est conforme à l'avis de France Domaine.

La vente de ces logements contribue à l'accession et à la mixité sociale et constitue pour l'Office Auxerrois de l'Habitat un outil favorisant le renouvellement du parc locatif.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la vente de ces deux logements selon les modalités indiquées.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
  - . commission des finances :
-

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 38
- voix contre :
- abstention(s) : 1 Jacques Hojlo
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service : France Domaine

Adresse : 9, rue Marie Noël BP 109 89011 Auxerre Cedex

Téléphone : 03 86 72 36 00

Fax : 03 86 72 36 36

Le 01/09/2016

*France Domaine*

**POUR NOUS JOINDRE :**

à

Évaluateur : Isabelle GARREL

Téléphone : 03 86 72 34 03

Courriel : [isabelle.garrel@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.garrel@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. LIDO : 2016-024V0742

*Office Auxerrois de l'Habitat*

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLE AZ N°243 SURFACE DE 3257M<sup>2</sup>**

**ADRESSE DU BIEN : 10, ALLÉE DE SAINT AMARIN 89 000 AUXERRE**

**VALEUR VÉNALE : 585 520 euros**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

**SANDRINE GARNIER**

**2 – Date de consultation**

**: 16/08/2016**

**Date de réception**

**: 22/08/2016**

**Date de visite**

**: 30/08/2016**

**Date de constitution du dossier « en état »**

**: 30/08/2016**

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

*Cession dans deux bâtiments de quatre appartements inclus dans un ensemble de six immeubles par l'Office Auxerrois de l'Habitat après création d'une copropriété.*

#### 4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : AZ n°243 surface : 3257m<sup>2</sup>

Description des biens : *Dans les immeubles collectifs d'habitation dénommés bâtiments B et C, aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étage*

- appartement « B32 » de 107m<sup>2</sup> côté rue Jean Jaurès: entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour ( par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC

- appartement « B33 » de 107m<sup>2</sup> côté espaces verts : entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour ( par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC

- appartement « C 32 » de 107m<sup>2</sup> côté rue Jean Jaurès: entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour ( par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC

- appartement « C33 » de 107m<sup>2</sup> côté rue Jean Jaurès: entrée avec placard, cuisine ouvrant sur le séjour ( par porte/cloison coulissante) qui dispose d'une façade lumineuse avec trois ouvertures, quatre chambres dont trois donnant sur une petite terrasse privative, salle de bains, WC

*Chauffage central au gaz de ville avec compteurs individuels, huisseries aluminium double vitrage et volets roulants manuels /électriques, interphone, revêtements plastifiés, carrelages ou moquettes au sol.*

#### 5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : *Office Auxerrois de l'Habitat, consultant*

- situation d'occupation : *Biens libres d'occupation selon information du consultant.*

#### 6- URBANISME ET RÉSEAUX

*Zone UBb du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, dans le périmètre du droit de préemption urbain et dans le ressort de la zone bleue du Plan de Prévention des Risques Naturels constructible sous réserve du respect des prescriptions.*

*Présence des réseaux inclus dans les voies de dessertes.*

#### 7- DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

*Méthode de la comparaison directe retenue, compte tenu de l'existence de ce type de biens dans le périmètre de la commune concernée.*

*La valeur vénale est déterminée en fonction de la nature du bien et du contexte de la consultation, étant précisé que cela correspond à une valeur vénale du bien libre.*

**Valeur vénale nette totale : 585 520 euros**

**soit 4 appartements d'une valeur vénale unitaire de 146 380 euros**

#### 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Durée de validité de 12 mois.

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



*Olivier HISSÉLI*

*Administrateur des Finances Publiques Adjoint*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE L'YONNE

SERVICE DU DOMAINE  
Adresse : 9, rue Marie Noël  
BP. 109

89011 AUXERRE CEDEX

Horaires d'ouverture : avec ou sans rendez-vous du lundi  
au vendredi  
de 8H30 à 12H et de 13H45 à 16H15

Auxerre, le 15 juin 2016.

M. le Directeur de l'Office  
Auxerrois de l'Habitat  
Par le Département administratif et  
financier  
A l'attention de Mme Garnier  
12, avenue des Brichères  
BP 357  
89006 AUXERRE CEDEX

Pour nous joindre

Affaire suivie par : **Julian JEANNEST**  
Téléphone : 03.86.72.34.04.  
Télécopie : 03.86.72.36.36.  
Email : [julian.jeannest@dfip.finances.gouv.fr](mailto:julian.jeannest@dfip.finances.gouv.fr)

**EV n° 422/2016 (2016-024 V 422)**

OBJET : Commune d'Auxerre

Cession de 12 pavillons jumelés de type IV+ situés 9-11-13-15-17-  
19-21-23-26-28-30-32 rue du Dauphiné.

REF : Votre lettre du 04/05/2016 (date de consultation le  
31/05/2016)

Affaire suivie par **Mme Sandrine Garnier**

Monsieur le Directeur Général,

Par la lettre visée en référence, vous m'avez demandé de procéder à l'actualisation de l'évaluation datée du 30 janvier 2015 (EV n° 2015-024V033) concernant un ensemble de 12 pavillons situé rue du Dauphiné sur la commune d'Auxerre.

Après enquête du service, et étude de l'évolution du marché immobilier depuis la dernière consultation, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale peut être maintenue à 117 000 € par logement, soit un total de 1 404 000 €.

Il est rappelé que l'organisme HLM lorsqu'il cède un bien à une personne physique peut moduler l'estimation de 35% par rapport à l'estimation domaniale dudit bien libre d'occupation (art. L 443-11 et L 443-12 du Code de la construction et de l'habitation).

Estimation effectuée sous réserve du métrage Carrez, des diagnostics amiante, termites, des installations de gaz et d'électricité, ainsi que du diagnostic de performance énergétique « DPE » et de l'état des risques naturels et technologiques.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai normal des transactions soit un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des services territorialement compétents de la Direction Générale des Finances Publiques.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Finances publiques  
par délégation,

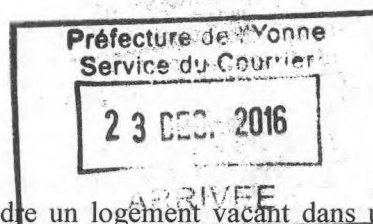
  
Julian JEANNEST  
Inspecteur des Finances publiques

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

---

**N° 2016 - 197 – Vente d'un logement locatif 3 rue de Douaumont – Avis de la commune**



rapporteur : Guy Paris

Le bailleur social Domanys souhaite vendre un logement vacant dans un immeuble collectif situé 3 rue de Douaumont et cadastré EK 28.

Conformément à l'article L.443-7 du Code de la construction et de l'habitation à la demande du bailleur social le conseil municipal doit donner un avis sur la vente de ce logement.

Il s'agit d'un appartement de type 3 pour une surface de 58 m<sup>2</sup> avec cave. Il fait partie d'un immeuble collectif édifié en 1960 et rénové avec chauffage central au gaz.

A défaut d'acquéreur prioritaire locataire du parc social, le bailleur social peut vendre le logement à toute personne physique.

La vente est prévue au prix de 67 800 € légèrement supérieur à l'avis de France domaine.

Sur le principe et les modalités, la commune n'a pas d'opposition à ce projet qui s'inscrit dans une démarche engagée par le bailleur social pour favoriser l'accession et le renouvellement du patrimoine.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'émettre un avis favorable à la vente de ce logement aux conditions indiquées.

---

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux: 13 décembre 2016
- . commission des finances :

---

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

*(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)*

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

---

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération





## CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA VALEUR VENALE

EV N° 246/2015 (2015-024 V 0246)

ENQUÊTEUR : Isabelle GARREL

### CESSION AMIABLE

**1. Service consultant : DOMANYS / SA YONNE HABITATION**

**2. Date de la consultation : 09/03/2015 reçu le 12/03/2015**

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**

Estimation de quatre appartements sis 1-5, rue de Douaumont à AUXERRE parcelle cadastrée section EK n°28 d'une contenance de 63a 73ca à diviser.

**4. Propriétaire présumé :**

- parcelle cadastrée section EK n°28 : DOMANYS, consultant

**5. Description sommaire des immeubles compris dans l'opération :**

#### Commune d'AUXERRE

Sur la parcelle bâtie cadastrée section EK n°28 sise 1-5, rue de Douaumont à AUXERRE et comprenant plusieurs immeubles :

- Appartement - logement 18 occupé : T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains ; surface totale : 58m<sup>2</sup>
- Appartement - logement 20 occupé : T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains ; surface totale : 59m<sup>2</sup>
- Appartement - logement 4 occupé : T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains ; surface totale : 60m<sup>2</sup>
- Appartement - logement 2 occupé : T3 comprenant cuisine, séjour, deux chambres, WC, salle de bains ; surface totale : 65m<sup>2</sup>

Immeuble édifié en 1960 et entièrement rénové avec chauffage central au gaz, huisseries PVC.

**5a. Urbanisme – Situation au plan d'aménagement – Zone de plan – C.O.S – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value et de moins-value – Voies et réseaux divers :**

Parcelle située dans la zone UC du Plan Local d'Urbanisme applicable dans la commune d'AUXERRE, dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain.

## 6. Origine de propriété :

Ancienne et sans intérêt pour l'évaluation.

## 7. Situation locative :

Biens estimés libres.

## 8. Accords amiables :

Inconnus du service.

## 9. Détermination de la valeur vénale retenue :

Compte tenu de la situation des biens, de leur configuration et du marché immobilier local pour ce type de biens, la valeur vénale des biens libres proposée par le consultant n'appelle pas d'observations de la part du service, soit :

### VALEUR VENALE BIEN LIBRE :

- appartement de 58m<sup>2</sup> : 63 800 euros
- appartement de 59m<sup>2</sup> : 64 900 euros
- appartement de 60m<sup>2</sup> : 66 000 euros
- appartement de 65m<sup>2</sup> : 71 500 euros
- cave à l'unité : 1 000 euros
- boîte de garage à l'unité : 16 000 euros
- parking extérieur à l'unité : 4000 euros

## 10. Observations particulières :

Il est précisé que le contexte de saisine n'a pas permis de visiter l'intérieur des logements ni de disposer des plans, l'évaluation est donc donnée sous cette réserve. En outre, la valeur au m<sup>2</sup> n'est valable que pour ce type de bâtiment, et ne serait transposable qu'à un bâtiment aux caractéristiques strictement identiques.

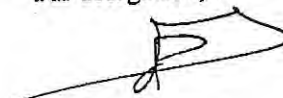
Evaluation effectuée sous réserve du diagnostic sur la présence d'amiante, des termites, des risques liés au saturnisme, des risques naturels et technologiques, du diagnostic portant sur l'installation d'électricité, de gaz et de performance énergétique (DPE).

Il est rappelé, que l'organisme HLM, lorsqu'il cède un bien à une personne physique, peut moduler l'estimation de 35% par rapport à l'estimation domaniale dudit bien libre d'occupation (art L 443-11 et L 443-12 du code de la construction et de l'habitation).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A AUXERRE, le 7 avril 2015,  
Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
Par délégation,



**Fabrice PERRIN**  
Administrateur des Finances Publiques Adjoint

**N° 2016 - 198 - Intercommunalité - Désignation de conseillers communautaires supplémentaires**

Rapporteur : Guy Férez

Par délibération n° 2016-051 du 9 juin 2016, la Communauté de l'Auxerrois proposait suite à la fusion de celle-ci avec 8 communes rattachées à l'actuelle Communauté de communes du pays du Coulangeois de modifier l'accord local sur le mode de représentation des communes. Cet accord prévoyait 20 sièges pour la Ville d'Auxerre, tout comme l'accord initial prévu par délibération n° 2013-038 du 20 juin 2013.

Cet accord local a été jugé non conforme par la Préfecture de l'Yonne au motif que la part des sièges attribués aux communes s'écarte pour la majorité d'entre elles de plus ou moins de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Ainsi, par arrêté, le Préfet fixe la composition du conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'agglomération selon les règles de la répartition de droit commun. Ladite répartition applique à la Ville d'Auxerre 31 sièges, soit 11 sièges supplémentaires.

Selon l'article L.5211-6-2 1° a) et b) du Code général des collectivités territoriales, « Si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; le cas échéant, les sièges supplémentaires sont pourvus par élection (...) du conseil municipal (...) au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ».

Le Conseil Municipal est donc invité à désigner les 11 conseillers communautaires supplémentaires à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Après appel des candidatures, 2 listes sont proposées aux élus.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets conformément aux dispositions en vigueur,

la liste présentée par le Maire recueille 30 voix,

la liste présentée par le groupe d'opposition recueille 9 voix.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

– de désigner en tant que conseillers communautaires supplémentaires les élus suivants :

1. Isabelle POIFOL-FERREIRA
2. Philippe AUSSAVY
3. Yves BIRON
4. Maryvonne RAPHAT
5. Jean-Luc EMERY

**VILLE D'AUXERRE (YONNE)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016**

6. Rita DAUBISSE
7. Mourad YOUBI
8. Annie KRYWDYK
9. Didier SERRA
10. Elodie ROY
11. Virginie DELORME

**Exécution de la délibération :**  
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 22/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la délibération



**N° 2016 - 199 – Actes de gestion courante**

Rapporteur : Guy Férez

Par délibération n° 2015-172 du 25 novembre 2015, le conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 26 novembre 2016 au 14 décembre 2016 telles qu'énumérées ci-après.

**Conventions**

n°	Objet
2016-107	Convention de prestation de services pour la maintenance préventive et curative des véhicules de la Communauté de l'Auxerrois par la Ville d'Auxerre

**Marchés**

N°	Notification	Objet	Montant € TTC
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 1 gros œuvre – Avenant n°1	4 516,62
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 2 étanchéité – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 7 serrurerie – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 9 revêtement de sols durs – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	23/11/16	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 16 équipement de cuisine – Avenant n°1	Sans incidence financière
149047	24/11/2016	Construction du bâtiment de la vie étudiante – Lot 5 menuiseries intérieures – Avenant n°1	Sans incidence financière

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2016

N°	Notification	Objet	Montant € TTC
149047	24/11/2016	Construction du bâtiment de la vie étudiante -- Lot 8 revêtements sols souples – Avenant n°1	Sans incidence financière
161053	24/11/2016	Fourniture de produits fondants viabilité hivernale - Années 2017/2020 – Lot 1 chlorure de sodium	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
161053	24/11/2016	Fourniture de produits fondants viabilité hivernale – Années 2017/2020 -- Lot 2 chlorure de calcium	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
161053	24/11/2016	Fourniture de produits fondants viabilité hivernale – Années 2017/2020 – Lot 3 dégelant, antidérapant, abrasif	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum

**Avis des commissions :**

- . commission des travaux:
- . commission des finances :

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 30
- voix contre :
- abstention(s) : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

N°2016 - 200 - Vœu du groupe Union pour Auxerre pour créer un groupe élus/acteurs socio-professionnels afin de candidater au dispositif de l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée"



rapporteur : Guillaume Larrivé

Nous proposons que le conseil municipal d'Auxerre prenne une initiative contre le chômage de longue durée. La ville d'Auxerre et la zone d'emploi qui y est rattachée, par les services de Pôle emploi, comptent plus de 10 000 demandeurs d'emplois, soit environ 10% de la population. La situation est encore plus inquiétante concernant le chômage de longue durée (qui frappe les chômeurs en recherche active depuis plus d'un an) puisqu'ils représentent 46% des inscrits toutes catégories confondues.

Il est de notre devoir, à nous les élus territoriaux, de mettre en œuvre tout ce qui est utile à la résorption du chômage de masse.

Lors de Cité 89 qui s'est tenu à Auxerre les 13 et 14 octobre dernier, Laurent Grandguillaume, député de la Côte d'Or, est venu présenter dans l'Yonne un projet d'expérimentation qui a l'ambition de créer sur cinq ans, dix « territoires zéro chômeur de longue durée » (<http://www.zerochomeurdelongueduree.org/>).

Le dispositif repose sur le transfert des finances sociales vers l'aide à l'emploi. Un chômeur de longue durée coûte à l'État et aux collectivités environ 15.000 euros par an. Ces sommes seront gérées par une association présidée par Louis Gallois et réaffectées sur des salaires. Les candidats sont embauchés en CDI et au SMIC. Dans l'absolu, ces emplois s'adressent plutôt à des entreprises de l'économie sociale et solidaire mais rien n'interdit l'élargissement aux entreprises privées.

L'objectif est de permettre à la personne qui entre dans ce processus de gagner en autonomie sociale et de se dégager un peu plus de la précarité.

Quarante deux territoires étaient candidats à l'expérimentation de ce dispositif. Seuls dix étaient prévus par la loi et ont été retenus. Cependant, l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée" doit préparer l'ouverture d'une deuxième phase de sélection à d'autres territoires volontaires.

Il nous semblerait intéressant de faire profiter Auxerre et son bassin d'emploi de cette ambitieuse expérience.

Dans cette perspective, nous proposons la création d'un groupe rassemblant élus et acteurs socio-professionnels du bassin d'emploi d'Auxerre afin de préparer et proposer la candidature de notre territoire à la deuxième phase de sélection de l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le vœu ci-dessus

**Vote du conseil municipal :**

- voix pour (unanimité) : 39
- voix contre :
- abstention(s) :
- absent(s) lors du vote :

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 23/12/2016

Enregistrée à la préfecture de l'Yonne le :

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2016

Délibérations		Vote
2016-176	Rapport relatif à l'égalité Hommes Femmes	Le conseil municipal a pris acte
2016-177	Budget principal 2016 - Décision modificative n°4	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-178	Petite enfance – Relais d'Assistantes Maternelles Dauphin – Subvention 2016	Voix pour (unanimité) : 39
2016-179	Budget primitif 2017 - Principal	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-180	Budget primitif 2017 - Assainissement	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-181	Budget primitif 2017 - Crématorium	Voix pour (unanimité) : 30 Voix contre : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-182	Fiscalité directe locale – Adoption des taux 2017	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions 9 : Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-183	2016 - 183 Portail famille - demande de subventions	Voix pour (unanimité) : 39
2016-184	Agence Postale des Piedalloues – Demande de subventions	Voix pour (unanimité) : 39
2016-185	Vidéoprotection - Demande de subvention	Voix pour (unanimité) : 39
2016-186	Attributions des subventions 2017 aux associations et organismes	Voir tableau (n°2016-186.1)
2016-187	Admissions en non valeurs	Voix pour (unanimité) : 39

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2016

Délibérations		Vote
2016-188	DSP Silex 2014-2017 – Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-189	DSP Théâtre 2015-2019 – Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-190	Convention de partenariat avec l'association Ensemble La Fenice – Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-191	DSP Auxerrexpo 2013-2018 - Avenant n°1	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-192	Suspension du repos dominical et dérogations commerces de détail 2017 - Avis de la commune	Voix pour (unanimité) : 39
2016-193	Conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SPA89	Voix pour (unanimité) : 39
2016-194	Suppression du service public local du camping 1.	Voix pour (unanimité) : 29 Abstentions : 2 Maryvonne Raphat, Virginie Delorme Voix contre : 8 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-195	Vente du terrain de camping	Voix pour (unanimité) : 29 Abstentions : 2 Maryvonne Raphat, Virginie Delorme Voix contre : 8 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina
2016-196	Vente de logements locatifs sociaux - Avis de la commune	Voix pour (unanimité) : 38 Abstention : 1 Jacques Hojlo
2016-197	Vente d'un logement social 3 rue de Douaumont	Voix pour (unanimité) : 39
2016-198	Intercommunalité - Désignation de conseillers communautaires supplémentaires 2.	Liste présentée par le Maire : 30 voix Liste présentée par le groupe d'opposition : 9 voix

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2016

Délibérations		Vote
2016-199	Actes de gestion courante	Voix pour (unanimité) : 30 Abstentions : 9 Elisabeth Gérard-Billebault, Jean-Pierre Bosquet, Michèle Bourhis, Patrick Tuphé, Malika Ounès, Virginie Delorme, Guillaume Larrivé, Stéphane Azamar-Krier, Isabelle Joaquina